

2016

ETUDE REGIONALE

SUR LE LOGEMENT DES JEUNES



Sommaire

Faute d'un logement, je n'ai pas pu accéder à un emploi ou à une formation	5
Introduction.....	7
I/ Parcours de jeunes : analyse.....	11
1/ Des périodes de transition qui demandent des sécurités	11
2/ L'importance des ressources et du travail fortement ancrée	12
3/ Le besoin de ne pas « juste être logé » mais d'habiter avec cohérence	14
II/ Quels types de besoins en logement pour les jeunes en Rhône-Alpes ?	16
1/ Les mobilités liées à la démographie	17
2/ Les mobilités liées à l'emploi et au développement économique	25
3/ Les mobilités liées à la formation	31
4/ Les mobilités liées aux fragilités socio-économiques	38
III/ Quelles capacités d'accompagnement des territoires face aux besoins des jeunes en mobilités ?	45
1/ L'offre locative privée : état du marché du logement	46
2/ L'offre locative sociale : état du parc public	51
3/ L'offre de logement dédiée aux jeunes	60
SYNTHESE QUALITATIVE des besoins et des ressources des territoires par département	74
IV/ Des publics défiant l'Action Publique Territoriale.....	78
1/ Atelier Jeunes Alternants	80
2/ Atelier Jeunes Travailleurs	84
3/ Atelier Jeunes Sans Ressources	90
4/ Atelier Coopération Territoriale	95
V/ Préconisations : logiques d'un processus collaboratif.....	105
Conclusion.....	113
ANNEXES.....	115

Faute d'un logement, je n'ai pas pu accéder à un emploi ou à une formation ...

Porteur de parole – Salon du logement des jeunes de Lyon
Mercredi 9 septembre 2015 – Hôtel de Ville de Lyon



« D'abord c'est le travail, et puis après le logement. C'est un manque de confiance surtout pour l'emploi car quand tu as tes fiches de paies, c'est bon. »

Nour - 25 ans - hébergé par des amis



« Si je travaille, je peux avoir un logement. Si on travaille, on a de l'argent, on peut se loger où on veut. »

*Masihullah, 23 ans,
Lyon 8ème*



« Ça peut être un frein. Actuellement, je fais les allers-retours entre Voiron/Bourgoin et Lyon. Ça prend 3 h au quotidien. C'est fatiguant. »

*Justine - 21 ans – Voiron
Etudiante 1ère année CESF à la Duchère*



« Pour ne pas être à la rue, je cherche un logement, pour payer le logement, je cherche un travail. Les bars dans le 1er dans l'annonce demandent d'habiter à côté du travail. »

Stanjik, 20 ans



« Je n'ai pas pu continuer mes études parce que la formation était hors de Lyon. Je suis en service civique, j'habite chez mes parents mais je dois après trouver un travail pour partir faire mes études, et payer mes études... »

Chaïma - 19 ans



« Ça m'est jamais arrivé. 1^{er} logement place Sathonay était insalubre. Moisissures au mur, chaudière cassée. J'étais sous les toits quand il pleuvait on mettait des saladiers partout. Mais j'ai adoré y habiter c'était la liberté, la première expérience de colocation avec des copains de Lycée. Moi je n'étais pas sur le bail, ni sur le contrat d'assurance. C'est en 2011. J'ai repris d'autres études et je suis retournée chez mes parents. C'est la vie ! »

Chloë, 23 ans Villeurbanne



« C'est abusé votre question, on arrive toujours à se débrouiller »

Sébastien, 20 ans



En réaction à la phrase de « Sébastien »

« Ta phrase est très réaliste du fait que toi tu peux te débrouiller, une personne en CHRS complètement à la rue reste livrée à lui-même... Grosse débrouille ayant peu de solutions... »

Benjamin

Introduction

La situation des jeunes, problématique de départ et premiers constats

Devenir jeune adulte est une période de transition remplie d'embûches : fin de la scolarité, première prise de poste, première autonomie financière... Les premiers pas dans la vie adulte demandent de pouvoir trouver une place et de pouvoir assumer un rôle de citoyen.

Fort de notre expérience dans le domaine du logement et de l'habitat des jeunes, nous savons préalablement que les jeunes sont confrontés à de multiples barrières dans leur recherche de logement : leur revenu faible, souvent instable, la temporalité dans l'accès au logement et leur mobilité sociale, formative et géographique. Le premier logement nécessite des acquis de connaissance pour pouvoir le rechercher et s'y maintenir faute de quoi les jeunes peuvent être confrontés à des arnaques dans leur recherche, accéder à des logements non adaptés à leurs ressources, et ne pas mettre en place les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Lors de cette étude, nous avons souhaité mieux approfondir les pratiques, les besoins et les blocages des jeunes qui vont accéder à une formation ou à un emploi sur notre territoire. Nous sommes partis de la problématique suivante :

Comment faire en sorte que le logement ne soit plus un frein pour un jeune qui souhaite accéder à un emploi ou à une formation, en Rhône-Alpes ?

Nous avons orienté notre étude autour des jeunes en mobilité. Nous définissons la mobilité sous trois angles : la mobilité professionnelle, la mobilité formative et la mobilité sociale.

La première regroupe tous les jeunes qui doivent se déplacer sur le territoire pour une prise d'emploi. La seconde, pour une formation. La dernière définition recouvre les mobilités liées aux changements de vie : décohabitation, mise en couple, situation de rupture...

Nous avons également souhaité pouvoir décloisonner nos regards, pour que chaque acteur puisse mieux comprendre les jeunes et leurs besoins et à agir avec d'autres pour leur permettre de réaliser plus facilement leur projet. En France, il n'existe pas de compétence unique de la jeunesse, chaque pouvoir public se retrouve plus lié à certains parcours de jeunesse : la Région pour les apprentis, le Rectorat pour les jeunes universitaires, les Départements pour les jeunes nécessitant une protection de l'enfance ou en lien avec les services de prévention, l'Etat pour les jeunes les plus en difficulté, Action logement pour les jeunes salariés... Souvent, nous avons été confrontés à des interpellations de type : « c'est notre public... ! » ou à l'inverse « ce n'est pas notre public ! ». Fort d'un plan Priorité Jeunesse qui tente de décloisonner les différentes politiques liées aux diversités de jeunesse, il s'avère que cette difficulté impacte fortement les jeunes dans leur parcours d'adulte. En effet, les parcours, loin d'être linéaires sont plutôt en « dents de scie » aussi bien en termes de formation et d'emploi que de logement. Nombreux sont ceux qui se retrouvent aux interstices des champs de compétence des politiques publiques.

L'URHAJ et l'URCLLAJ

Deux réseaux ont souhaité pouvoir allier leurs forces pour réfléchir au frein que peut être l'absence de logement dans l'insertion vers l'emploi ou vers une formation pour un jeune.



- L'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Rhône-Alpes rassemble 35 adhérents (associations et organismes) présents dans les 7 des 8 départements de la région, porteurs de projets pour l'habitat des jeunes

Des services développés : 56 résidences Habitat Jeunes proposent 5800 logements en collectif et en diffus (de type Résidences sociales-FJT) – 200 logements en sous-location - 3 services logement accueillent, informent et orientent les jeunes dans l'accès au logement autonome. 15000 jeunes de 16 à 30 ans logés chaque année bénéficient d'un ensemble de services destinés à favoriser l'accès à l'emploi, à la santé, aux transports, aux loisirs...



- L'Union Régionale des CLLAJ Rhône-Alpes regroupe 12 associations de type CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes).

Présents dans les 6 des 8 départements, les CLLAJ sont spécialisés auprès des jeunes de moins de 30 ans qui recherchent un logement.

Ils informent, conseillent et orientent les jeunes en recherche de logement. Les CLLAJ peuvent mettre en contact propriétaires et locataires ; ils peuvent aider au montage de dossiers financiers (avance Loca Pass®, dossiers HLM, dossier CAF...).

Ils trouvent des solutions logement et un accompagnement adaptés. Ils facilitent la mobilité géographique des jeunes.

La démarche

Cette démarche de réflexion et d'action a émergé dès la fin d'année 2014, en lien avec différents partenaires financeurs que nous remercions pour leur engagement : la Région Rhône-Alpes ; la Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement ; la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ; la Caisse des Dépôts et de Consignations ; Amallia ; le Gic et Entreprises Habitat.

Ces acteurs ont constitué le comité de pilotage qui a suivi l'intégralité de la démarche.

Débutée en Janvier 2015, l'étude s'est articulée autour d'une analyse quantitative et qualitative, ainsi que des situations de jeunes vis à vis du logement sur les territoires. Des entretiens avec un nombre important de partenaires ont été conduits¹. Cette phase de diagnostic et de rencontres d'acteurs a été réalisée de janvier à août 2015.

Puis, à la rentrée 2015 et selon une démarche participative, quatre ateliers ont été réalisés sur les territoires à partir de 4 thématiques²:

- Le logement des apprentis (Saint-Etienne)
- Le logement des jeunes travailleurs (Annecy)
- Le logement des jeunes sans ressources (Grenoble)
- La coopération territoriale (Lyon)

Dans ces ateliers, acteurs de la formation, de l'économie, de l'entreprise, des collectivités territoriales, du monde du logement... ont été conviés à identifier le parcours des jeunes, à repérer les blocages pour accéder à un emploi, à une formation et à un logement adapté.

Le dernier atelier sur la coopération territoriale a cherché à mettre en évidence les différents dispositifs existants à destination des jeunes, les manques et les interstices dans lesquels les jeunes pouvaient se retrouver sans réponse adaptée. Cette phase d'Atelier s'est déroulée de septembre à octobre 2015.

¹ En annexe, la liste des partenaires rencontrés

² En annexe, les participants aux différents ateliers

En parallèle, il nous est paru essentiel de pouvoir donner la parole aux jeunes sur leurs constats, leurs difficultés, leurs rêves et leurs envies par rapport au logement. Nous avons récolté des premiers témoignages par un outil appelé le « porteur de parole » utilisé auprès de jeunes durant le Salon du Logement des Jeunes de septembre 2015. Afin d'approfondir cette première enquête, nous nous sommes associés à la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE) afin qu'elle réalise 10 entretiens semi-directifs avec des jeunes en situations diversifiées, pour mieux appréhender leurs problématiques face au logement en lien avec leur parcours de vie. Elodie Jouve, chargée de mission à la MRIE, a réalisé ces entretiens et en a extrait une analyse que vous retrouverez dans ce document.

La fin de l'enquête a été consacrée à identifier les pratiques et les réponses sur les territoires qui existent et permettent de lever des freins au logement des jeunes. Ces expériences ont été connues lors des rencontres avec les acteurs et sont actuellement en cours en Rhône-Alpes et ailleurs en France. Des préconisations ont pu alors émerger comme pistes de développement pour une politique concertée et partenariale du logement des jeunes sur le territoire. Elles ont été travaillées à partir des ateliers et affinées lors d'une rencontre de synthèse au cours d'un atelier de l'Observatoire Régional de l'Hébergement et du Logement.

Nous remercions chacun d'avoir pu contribuer à la réalisation de cette recherche, et nous savons que c'est ensemble que les éléments de blocages pourront être levés pour permettre à chacun de pouvoir se réaliser en tant que jeune adulte.

I/ Parcours de jeunes : analyse

Au cours de ces 10 entretiens semi-directifs, il s'est agi de retracer le parcours résidentiel des enquêtés et de capter les articulations qui s'opèrent ou qui peinent à se réaliser avec leur parcours de formation et d'emploi.

Le document suivant propose une lecture transversale des entretiens réalisés ainsi que des portraits des jeunes enquêtés. Ces parcours sont issus d'entretiens réalisés par Elodie Jouve, chargée de mission à la MRIE.

[L'ensemble des jeunes enquêtés sont présentés par des prénoms d'emprunt choisis par eux-mêmes]

1/ Des périodes de transition qui demandent des sécurités

- *Le passage par les dispositifs quand les ressources privées sont limitées*

Si les périodes de transition concernent tout le monde, les changements de statuts, de lieux de vie qu'elles peuvent entraîner sont d'autant plus fréquents chez les jeunes. Rares sont les jeunes rencontrés qui n'ont pas eu à s'adapter à de nouvelles situations et ce sur un temps très court : changements d'orientations scolaires impliquant des changements de ville et/ou de logement, succession de stages, CDD, services civiques, etc.

Simultanément, cette période de la vie, que l'on borne généralement et imparfaitement par la tranche d'âge des 18-25 ans, correspond à un temps au cours duquel les personnes ont peu de ressources financières. C'est donc la question des étayages permettant les changements de statut, de logement qui est au cœur des questionnements.

Pour une grande partie des enquêtés, cet étayage est synonyme de recours aux proches et plus particulièrement les parents. D'autres transitions sont plus brutales. Ce sont celles que rencontrent les jeunes qui, par exemple, sortent de foyer de l'Aide Sociale à l'Enfance ou encore ceux qui sont confrontés à une rupture familiale. Beyoncé remarque que parmi les jeunes gens du foyer dans lequel il était, aucun n'occupe un logement en propre aujourd'hui :

« Ils sont dans le même hébergement précaire, ils sont en FJT, etc. Mais parce que la famille ne suit pas. Y'a personne pour les aider dans leur vie d'adulte, pour faire leurs démarches de logement, personne pour se porter garant. S'ils font pas appel aux structures, faut qu'ils se démerdent seuls. [...] Ils travaillent presque tous, mais j'en connais aucun qui est en logement autonome par une régie privée. »

Beyoncé

Dans ces situations, les dispositifs se substituent aux familles. C'est ce qu'expérimente Nicolas qui, suite à une rupture familiale, a connu toute une série d'habitats précaires à travers la France. Si l'hébergement chez un tiers a largement fonctionné pour lui, il a aussi eu affaire avec les hébergements d'urgence, les hôtels, et la rue.

C'est dans cette succession de solutions parfois très douloureuses à expérimenter que se situent, en partie, les différences dans l'expérience vécue par les jeunes rencontrés. Tous, ou presque, ont connu l'hébergement chez un tiers. À la différence près que pour ceux qui avaient des supports familiaux, cette expérience était une solution d'attente vers un logement. Pour les autres, il était question de survie dans l'alternance entre des formes d'habitat plus sommaires encore.

- *Un manque de ressources privées qui oblige à une anticipation effrénée*

« C'est l'anticipation qui est angoissante, qui est anxiogène » nous rappelle Beyoncé. Le recours aux dispositifs oblige les jeunes rencontrés à anticiper continuellement sur le prochain lieu dans lequel ils vont pouvoir séjourner. C'est l'absence de filet de sécurité tissé par les ressources privées qui demande à se plier au filet de sécurité proposé par les dispositifs d'hébergement. Ces dispositifs doivent gérer le flux des demandes et, de fait, imposer des temporalités et des situations géographiques parfois contraignantes pour les jeunes, voire en contradiction avec leurs projets et besoins. Par exemple, Cynthia a attendu plusieurs mois avant d'obtenir une place en hébergement d'urgence. Plus tard, lorsqu'elle a obtenu une place en FJT, elle a tout de même dû solliciter l'hébergement chez un tiers pour être logée en semaine dans un autre département dans lequel elle avait trouvé un emploi.

2/ L'importance des ressources et du travail fortement ancrée

- *Des jeunes qui ont conscience des contraintes économiques*

Au cours des entretiens, une autre donnée apparaît continuellement : les jeunes enquêtés ne cessent de faire part de leur souci de gestion budgétaire. Ils connaissent le prix de l'immobilier, savent par expérience les moments où ils « se sont fait avoir », précisent avec certitude les loyers payés dans tous les logements occupés, les budgets qu'ils

doivent gérer et ce à quoi ils peuvent prétendre en fonction. Ce faisant, chacun rappelle sa conscience du « prix des choses » et réitère son désir d'avoir des ressources en propre. Ses ressources, ils les veulent par l'emploi. Cela recoupe la quête d'indépendance des jeunes enquêtés. Mais ils sont régulièrement empêchés dans cette quête, l'irrégularité et/ou la faiblesse de leurs revenus retardant la prise d'indépendance financière à l'égard des proches et des prestations sociales.

- **Des jeunes qui se déplacent pour accéder à la formation et à l'emploi**

Si elle peut être souhaitée et même être un moyen de décohabiter, la mobilité géographique est aussi bien souvent une obligation. Téva, comme Jérôme, ont dû quitter leurs départements respectifs pour suivre leurs formations. Nul autre CFA en France ne proposait à la fois les formations qu'ils recherchaient et les conditions de vie nécessaires aux deux jeunes hommes. Cette mobilité a un coût. C'est d'ailleurs leur principal poste de dépense, ils le budgétisent largement en amont. Jérôme alterne entre transports en commun, co-voiturage et auto-stop pour faire les allers-retours nécessaires entre le domicile de sa mère et le lieu de formation. C'est aussi en raison de la distance que les deux jeunes hommes nécessitaient un CFA avec des possibilités d'hébergement peu chères pour ne pas dilapider leur salaire d'apprenti.

Un autre enquêté, Julien, a eu le permis à 18 ans, mais n'avait jusqu'alors pas eu besoin de véhicule. Il vivait et étudiait en centre-ville. Il a dû en acheter une, avec l'aide de ses parents, pour effectuer un stage de six mois en milieu rural. Cette dernière lui permet d'ailleurs de mener à bien les missions de son poste actuel en milieu rural.

Le permis est une priorité pour la plupart des enquêtés, son coût est un sujet de préoccupation et une raison d'épargner. Téva sait que le permis est un atout important pour son employeur actuel, Jérôme sait qu'il devra l'avoir au plus vite une fois majeur pour assurer la totalité des missions dévolues à son poste. Le permis est ainsi au croisement de la mobilité et de l'employabilité.

- **Des jeunes qui doivent apprendre à bénéficier des aides et être sujets de droits**

En continuité, dans leur quête d'acquérir des ressources financières et d'être satisfaits du travail accompli, les jeunes rencontrés limitent leur recours aux aides existantes. Ils ne se sentent pas toujours dans la cible des prestations quitte à rater des opportunités par manque d'information ou par leur sentiment de ne pas être les plus en difficultés.

« Moi quand je suis arrivée là-bas (un service de logement social), je me plaçais pas du tout comme bénéficiaire potentielle de ce type de dispositif. [...] J'avais le sentiment que ça serait volé la place de quelqu'un d'autre. »

Lucienne

C'est au cours de son service civique dans une structure gérant du logement social que Lucienne découvre que ce dispositif n'est pas uniquement adressé « aux publics les plus

précaires ». « C'est aussi l'apprentissage de la réalité du logement que je connaissais que par le prisme de l'étudiant, donc c'était faussé. »

Pareillement, David n'a pas pensé en premier lieu au logement social étudiant alors qu'il pouvait largement y prétendre. Pris dans les rouages de la recherche locative par l'intermédiaire de bailleurs privés, il ne s'estimait pas éligible à une quelconque aide. Le logement social apparaît ainsi très peu dans les échanges avec les jeunes. Ils optent pour les circuits classiques privés, pour la débrouille et, dans les situations les plus alarmantes, pour les dispositifs d'urgence.

3/ Le besoin de ne pas « juste être logé » mais d'habiter avec cohérence

- *L'importance de l'ancrage dans un quartier et dans une ville*

Les enquêtés n'hésitent donc pas à se déplacer pour accéder à une formation ou un emploi. Mais lorsqu'ils se projettent et envisagent leur futur, ils souhaitent ne pas rester à distance de leurs réseaux et supports sociaux. Quand Athénais hésite entre deux formations dont l'une est bien plus éloignée géographiquement, elle choisit l'autre. La raison en est la distance d'avec ses proches, situation déjà douloureusement expérimentée dans son parcours.

L'importance accordée à la proximité avec son entourage affectif et à la qualité de l'environnement dans lequel ils vont vivre se construit à mesure que les vies des enquêtés se stabilisent. Si David se souciait de vivre dans un quartier qui n'était pas totalement désinvestis par les commerces de proximité, c'était pour des raisons pratiques. Mais depuis qu'il cherche un appartement pour vivre sereinement en couple, depuis qu'il a des revenus réguliers, il priorise certains quartiers de manière très précise pour se sentir bien dans un environnement déterminé.

- *La logique des refus des propositions de logement et d'emploi*

Dans cette recherche de cohérence, des arbitrages sont à effectuer. Pour un regard extérieur, ces arbitrages peuvent paraître déraisonnables si seule la précarité des situations est prise en compte. Pourtant, ces arbitrages parfois risqués à court-terme en appellent à sauvegarder la logique à long-terme des jeunes concernés. Par exemple, Lucienne fait face à un dilemme. Elle considère qu'il y a « tellement de choses à faire là où on est avant d'aller faire ailleurs. La famille, les amis, les gens qui sont où on est » qu'elle doute quant au choix qu'elle a à faire. Un poste qui lui correspond va se libérer sous peu. Lucienne a déjà été mobile, elle souhaite maintenant s'installer quelque part. Et ce poste qui se libère l'obligerait à déménager, à vivre loin de son compagnon, loin de sa famille. En somme, choisir ce poste, c'est renoncer à tout ce qu'elle souhaite. Mais au moins elle aurait un emploi. Lucienne n'a pas encore tranché.

De même, Beyoncé, évoquant la situation d'un ami, rappelle que les refus de logements proposés par les dispositifs recèlent eux-aussi leur logique propre : cet ami a refusé un logement dans le quartier de la Duchère à Lyon :

« Tout en haut dans les grandes tours, c'est anxiogène. Même si l'appartement est grand, l'environnement fait que c'est insécure. Et puis pour une population à risque LGBT, moi je ne verrai pas vivre à la Duchère franchement. »
Beyoncé

La quête de sens supplante les formes de réussite sociale préconçues. Plutôt qu'un repli sur soi, les enquêtés font part d'un fort désir d'utilité sociale, désir qui doit s'ancrer à même un territoire, qui doit être arrimé à des relations sociales solides. Sinon, le sens se dilue.

Afin de mieux identifier les besoins en logements des jeunes rhônalpins, l'URHAJ et l'URCLLAJ ont mis au point une méthodologie d'analyse quantitative et qualitative qui se fonde sur deux éléments : le recueil et l'exploitation de données statistiques d'un côté, la réalisation d'entretien auprès d'acteurs et partenaires qui interviennent sur le logement des jeunes sur les territoires. Cette démarche permet de mettre en évidence les dynamiques résidentielles des jeunes sur les territoires en Rhône-Alpes.

Cette analyse croisée et multicritère se décline sous deux formes :

- L'analyse des besoins en logement induits par les mobilités des jeunes sur les territoires
- L'analyse des ressources et des capacités des territoires à offrir des solutions logement pour les jeunes.

Ce double critère de « lecture » des mobilités des jeunes permet de dégager les problématiques liées aux jeunes et aux territoires, l'un n'allant pas sans l'autre : c'est bien l'interaction entre les hommes et les ressources qu'ils ont à disposition qui va déterminer leurs capacités à agir et les freins qu'ils vont rencontrer. Le croisement de la « demande » et de « l'offre » permet de territorialiser les problématiques des jeunes face au logement en Rhône-Alpes.

II/ Quels types de besoins en logement pour les jeunes en Rhône-Alpes ?

Etat des lieux des jeunes en mobilités en Rhône-Alpes

Quatre critères ont été retenus afin d'analyser les besoins en logement des jeunes liés aux mobilités :

- La démographie
- L'emploi
- La formation
- Le niveau de vie

On distingue ainsi les besoins en logement liés aux mobilités démographiques et aux décohabitations, les besoins liés à l'attractivité des territoires en matière d'emploi et de formation et enfin les besoins liés aux fragilités socio-économiques des jeunes. Les données utilisées ici sont principalement celles des statistiques de l'INSEE issues du recensement de la population de 2007, 2011 et 2012.

D'une manière générale, si les mobilités ont différentes formes chez les jeunes, nous allons le voir, un point commun se dégage de prime abord: **les jeunes ont une mobilité résidentielle structurellement plus importante que le reste de la population.**

Ancienneté d'emménagement dans le logement									
	Moins d'un an		Un à deux ans		Deux à cinq ans		Plus de 5 ans		Ensemble
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	
18-30 ans	22254	3,6%	236 674	38,1%	274 530	44,2%	87071	14,0%	620 529
Plus de 30 ans	28972	0,8%	267705	7,3%	644 540	17,5%	2 734 866	74,4%	3 676 083
Source: INSEE RP 2012									

Comme le montre le tableau ci-dessus, **la mobilité résidentielle des jeunes de 18-30 ans est beaucoup plus prononcée que celle des + de 30 ans : ainsi 38% des 18-30 ans ont emménagé dans leur logement entre 1 et 2 ans contre 7,3% des + de 30 ans.**

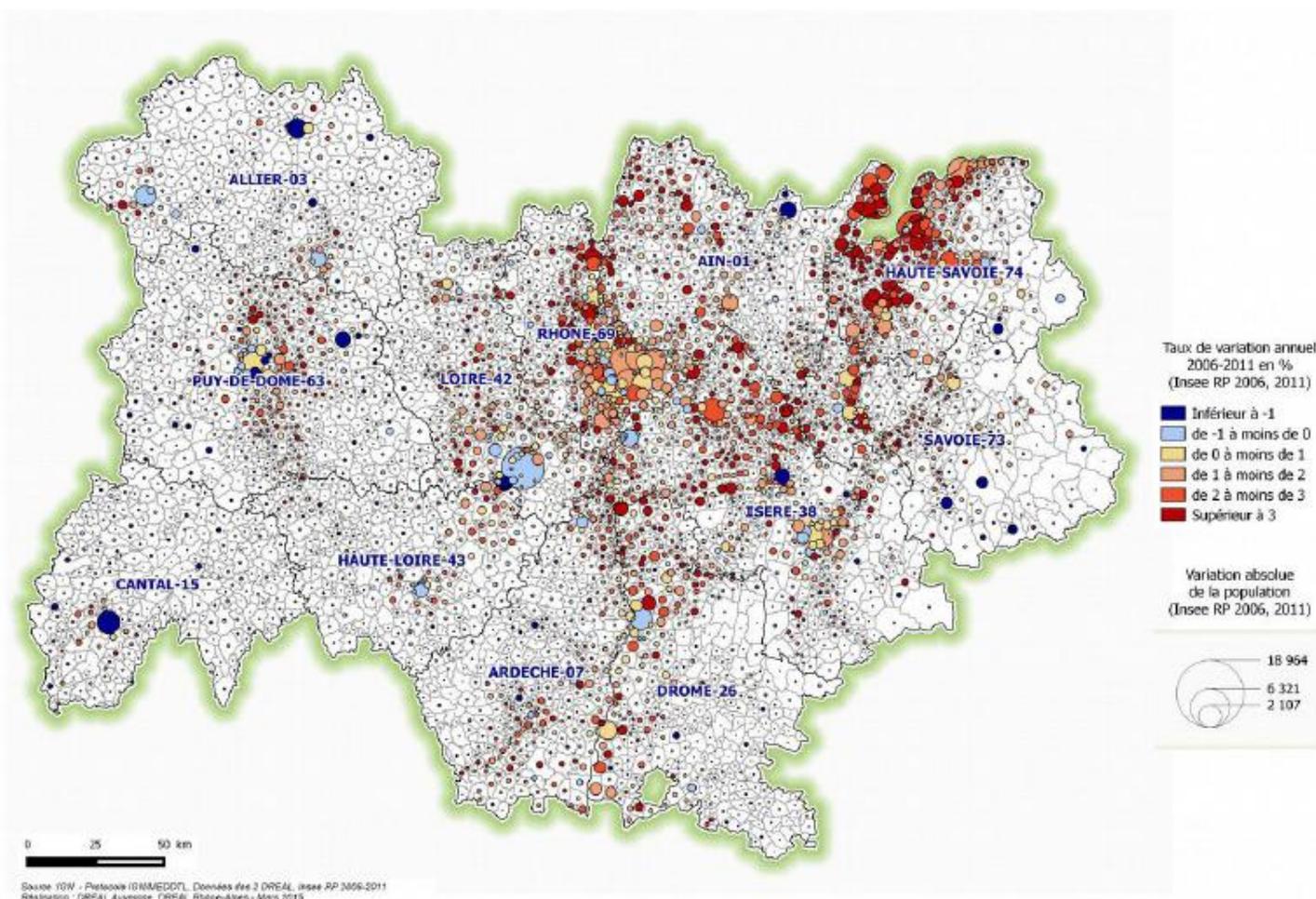
A l'inverse les + 30 ans habitent dans leur logement depuis plus de 5 ans pour 74% d'entre eux contre seulement 14% des 18-30 ans.

Cela confirme un premier point qui semble évident : le logement et la recherche de logement est une problématique qui fait partie du quotidien de cette catégorie de population.

1/ Les mobilités liées à la démographie

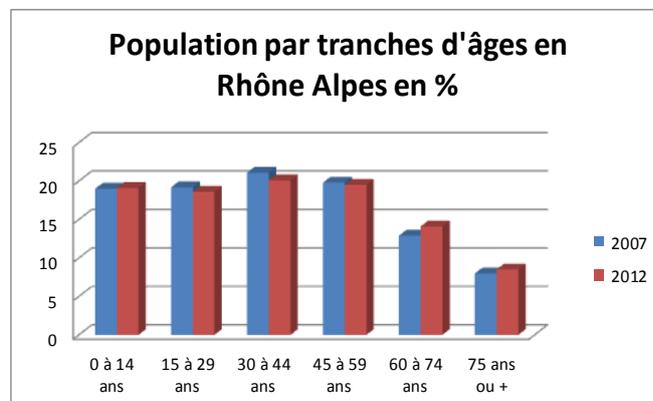
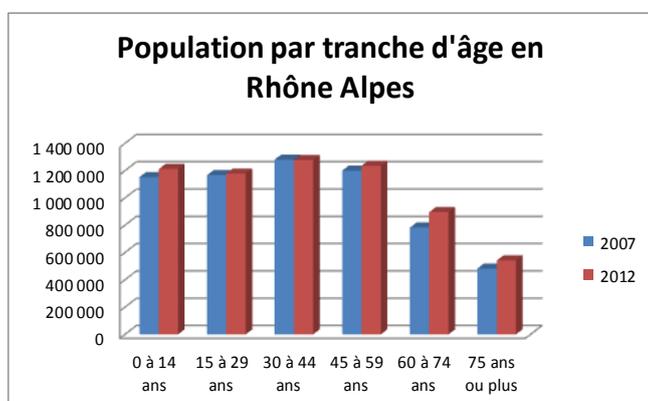
→ Au niveau Régional

Les besoins des jeunes en matière de logement sont la résultante de différents facteurs *d'attraction et de répulsion* sur les territoires. Le premier d'entre eux est le facteur démographique : un territoire qui attire des populations issues d'autres territoires et/ou qui voit son nombre de naissances augmenté plus fortement que celui de ses décès est un territoire qui voit sa population augmenter. La croissance démographique induit alors souvent un besoin en logements, surtout si elle est corrélée avec une augmentation du nombre de ménages.



Avec 6 341 158 habitants en 2012, la région Rhône-Alpes est la **deuxième région française** en matière de démographie. Elle représente près de **10% de la population nationale**.

Elle a connu une croissance annuelle démographique de l'ordre de 0,9% entre 2007 et 2012 alors que dans le même temps la population française n'augmentait que de 0,5% par an. Ainsi en cinq ans, la population régionale a augmenté de 4,45%. Rhône-Alpes est donc une région dont la croissance démographique est plus soutenue que la moyenne nationale.



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales

Ensemble Région

	2007	2012	Evolution
18-30 ans	1 006 049	1 027 300	2,1%
Reste de la population	5 059 545	5 313 858	5,0%
Total	6 065 594	6 341 158	4,5%

D'après les résultats du recensement, on constate que la région Rhône-Alpes est une **région vieillissante** dans son ensemble **mais dont la population jeune augmente**.

Le nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans a augmenté d'un point entre 2007 et 2012. **La part des jeunes dans la population représente 18,6% en Rhône-Alpes contre 18,2% en France en 2012.**

Il est à noter cependant que les plus de 30 ans tire la croissance démographique de la région avec une dynamique de croissance plus soutenue que les 18-30 ans (+5% pour les premiers contre +2,1% pour les seconds). Par ailleurs en matière de naissance, le niveau de natalité de la France est supérieur à celui de ses voisins européens avec d'après l'indicateur conjoncturel de natalité 2,01 enfants par femme en France, soit le 2^{ème} plus haut d'Europe derrière l'Irlande à 2,07.



La région Rhône-Alpes connaît donc bien une croissance démographique prononcée et durable, notamment au niveau des populations jeunes.

Cette croissance est néanmoins inégale selon les territoires, au même titre que la répartition des populations jeunes.

→ Focus départemental³

01

Ain

Avec 612 196 habitants, l'Ain représente moins de 10% de la population de la région. Néanmoins sur la période 2007-2012, son **rythme de croissance démographique est le 2^{ème} plus important des 8 départements**, juste derrière la Haute-Savoie avec +6,6% de croissance. Sa population jeune (15-29ans) reste cependant encore inférieure à la moyenne régionale (18,6%), avec une croissance relativement bonne concernant les 18-30 ans (+2,6%). **Ce département attire donc aujourd'hui majoritairement des plus de 30 ans.** Seule Communauté d'Agglomération du territoire, l'agglomération de Bourg-en-Bresse représente 11.6% de la population du département et 13,5% des jeunes de 15-29 ans.

07

Ardèche

L'Ardèche est le **département le moins peuplé de la région** avec 318 407 habitants (soit 5% de la population Rhône-alpine). De même, la **part des jeunes (15-29 ans) est la plus faible de Rhône-Alpes** à 14,3%. On constate d'ailleurs que la dynamique démographique chez les jeunes est négative avec un recul de 1,1% entre 2007 et 2012 des 18-30 ans sur le département. L'Ardèche reste cependant sur une **croissance démographique globalement positive** sur cette période (+2,9%) même si le **rythme de croissance reste un des plus faibles** avec la Loire. Le constat peut être partagé lorsque l'on regarde les deux agglomérations du territoire (Annonay et Aubenas) : la part des jeunes de 15-29 ans se situe pour chacune d'entre elle autour de 15% de leur population, ce qui est relativement faible pour des Communautés d'Agglomération.

³ Voir ANNEXES, Tableaux 2 : Population et part des jeunes de 18-30 ans par département

Drôme

Au même titre que la Savoie, la Drôme, avec ses 491 339 habitants (soit 7,7% de la population régionale) connaît une **croissance démographique de l'ordre de 3,8% entre 2007 et 2012**. De la même manière qu'en Savoie là aussi, la **croissance de sa population jeune (15-29 ans) est quasi-nulle avec +0,5% en cinq ans**. Au-delà de cette dynamique, les jeunes ne représentent « que » 16,1% de la population soit un niveau relativement bas par rapport au reste des départements.

Le constat est le même, à un degré moindre, pour ses agglomérations (Valence et Montélimar) dont les jeunes de 15-29 ans représentent respectivement 19,3% et 17,5% de la population. A noter que l'agglomération de Valence, avec la réforme territoriale, voit sa population sensiblement augmenter en 2012 avec le rattachement de Romans-sur-Isère, mais les données ne sont pas encore exploitables au moment de la réalisation de l'étude.

Isère

Ce département est le 2^{ème} de la région en matière de population avec 1 224 990 habitants en 2012. Cela correspond à une croissance globale de 3,9%, entre 2007 et 2012, soit un peu moins que la moyenne Rhône-alpine. Cependant, **sa population jeune est en déclin démographique sur cette même période avec une perte de -1,7% au niveau des 18-30 ans**. La croissance est donc belle et bien portée par le reste de la population (+ 5,1%). Cette dynamique « **négative** » en matière de population jeune ne doit pas nous faire oublier que **l'Isère reste un département « jeune » avec 18,8% de 15-29 ans dans sa population totale** (soit légèrement plus que la moyenne régionale). Ce phénomène est tiré par la **métropole grenobloise** essentiellement. Cette dernière compte **pour 35,7% de la population totale du département et 43,8% des jeunes de 15 à 29 ans du département**. Excepté le Rhône et la Loire, ce poids de l'agglomération principale dans le reste de la population du département est unique en Rhône-Alpes. Il est à noter que la Métropole Grenobloise continue d'attirer les jeunes sur son territoire (+2,6% des 18-30 ans entre 2007 et 2012).

Loire

La Loire a un rythme de progression de sa population plus faible qu'au niveau régional (+1,8% dans la Loire en 5 ans contre près de 5% sur toute la Région). Avec 753 761 habitants, **la Loire représente 11,9% de la population régionale**. En parallèle, le département perd des jeunes depuis 2007 (-2,9% en 5 ans). La part des jeunes est passée de 18 à **17% en 2012** par rapport à la population totale. En comparaison la part des jeunes en Rhône-Alpes est de **19,3% en 2012**.

La Loire perd donc des jeunes en volume quand dans le même temps la Région en gagne.

Sans surprise l'agglomération de Saint-Etienne concentre une part plus importante de jeunes de 15 à 29 ans (19,5% de sa population totale). Les communautés d'agglomération de Roanne et de Loire Forez ont quant à elles une population jeune relativement moins importante (environ 15,5% de la population totale).

Rhône

Le département du Rhône (avant la réforme territoriale concernant la Métropole Lyonnaise) connaît une augmentation globale de sa population légèrement supérieure à ce que l'on observe au niveau régional (+5,1% entre 2007 et 2012). **Le département est le premier de la région en termes de population** (1 762 869 habitants, soit près de 28% de la population totale). Ce constat concerne aussi les jeunes (18-30 ans) puisqu'ils ont augmenté de manière significative (+5,6%), ce qui dépasse même le rythme de croissance régionale sur cette tranche d'âge. **Le Rhône gagne donc des habitants mais aussi et surtout des jeunes : ces derniers tirent clairement la croissance démographique du département et plus largement celle de la région**. En effet, de manière significative, **la part des 18-30 ans a légèrement augmenté (24,6 à 24,7%) traduisant ce dynamisme fort du département**.

Le poids de l'agglomération lyonnaise est évident : elle représente 74% de la population totale du département et 80% des 15-29 ans. L'agglomération de Villefranche possède elle aussi une part importante de population jeune (21,3%).

Avec 421 105 habitants en 2012, la Savoie représente 6,6% de la population régionale. Si la **dynamique de croissance démographique globale est proche de la moyenne régionale avec +3,8% entre 2007 et 2012, il n'en est pas de même pour sa population jeune** : les 18-30 ans n'augmentent que de 0,5% sur la même période, la croissance étant tirée par le reste de la population (4,4%). La part des jeunes de 15-29 ans est à un niveau comparable à ce que l'on observe en Haute-Savoie avec 17,1% de la population totale ; **néanmoins la dynamique démographique des jeunes de Savoie ne suit pas la même trajectoire que celle de son voisin Haut-savoyard.**

La part des jeunes de 15-29 ans est importante dans l'agglomération de Chambéry (20,6%) au même titre que les agglomérations du sillon alpin, alors que l'agglomération du Bourget-du-Lac ne possède « que » 17,3% de jeunes dans sa population. **Chambéry Métropole représente cependant une part importante de la population du département (29,5%), et encore plus concernant les jeunes de 15 à 29 ans avec 35,4%.** Le Bourget-du-Lac représente autour de 13% de la population totale et des jeunes du département

La Haute-Savoie est **le département rhône-alpin qui connaît la croissance démographique la plus élevée avec +7% entre 2007 et 2012.** Ce constat est partagé pour les 18-30 ans (+6,2%) comme pour le reste de la population (+7,2%) avec des rythmes de croissance très supérieurs aux autres territoires. Avec 756 501 habitants, la Haute-Savoie est avec la Loire le 3^{ème} département en termes de population. Cependant, ce territoire **semble bien être une des locomotives démographiques de la région avec le Rhône et l'Isère aujourd'hui.** La part des jeunes de 15-29 ans est légèrement inférieure à celui du niveau régional avec 17,6%.

La part des jeunes est bien plus importante dans les agglomérations du territoire que sont Annecy et Annemasse (respectivement 20,3% de population jeune chacune). La Communauté d'Agglomération d'Annemasse avec 82 000 habitants représente près de 11% de la population du département et 12,5% des 15-29 ans. L'agglomération d'Annecy compte près de 140 000 habitants soit 18,4% de la population totale et près de 21,4% des jeunes du territoire.

Rhône-Alpes est la deuxième région française en matière de développement économique avec un PIB de 193 milliards d'euros en 2011, soit **10% du PIB national** et 1,5% du PIB de l'Union Européenne⁴.

Forte de ses 2,6 millions emplois, soit environ **10% de l'emploi national**, il s'agit d'une région importante économiquement mais aussi dynamique et attractive en France. Ainsi la région attire les salariés pour l'emploi mais de manière assez inégale selon les territoires.

Afin d'évaluer ce phénomène d'attractivité des territoires en matière d'emploi, nous avons retenu différents critères :

- Le nombre total d'emplois sur un territoire (par département et par Communauté d'Agglomération)
- Le taux d'emploi des territoires (département et CA), c'est-à-dire le nombre d'emplois existants sur le nombre d'actifs de plus de 15 ans

Ce rapport nous permet d'une part de mesurer de manière globale quels sont les grands pôles d'emploi en volume et qui concentrent de facto un grand nombre de salariés, avec les contraintes que l'on peut imaginer en matière de logement chez les jeunes salariés. D'autre part cela met en évidence les territoires qui vont attirer des salariés issus d'autres territoires entraînant ainsi des problématiques de mobilité résidentielle chez les salariés, et chez les jeunes travailleurs plus particulièrement.

Dès lors, si l'on met en rapport le nombre d'emploi total avec la population active de 15 ans et plus, le taux d'emploi de la région est de 0,87 : c'est-à-dire qu'il existe 0,87 emploi pour 1 actif en Rhône-Alpes.



Il existe 2 grands pôles d'emploi régionaux que sont les agglomérations de Lyon surtout et Grenoble dans une moindre mesure : ces deux pôles représentent respectivement 26% (près de 680 000 emplois) et 8% (près de 212 000 emplois) de l'emploi total au niveau régional⁵.

On note que la région est maillée, notamment le long du sillon alpin, par un certain nombre de pôles « secondaires » de plus de 40 000 emplois et avec un ratio d'emploi supérieur à 1.

⁴ Atlas régional de la mobilité en Rhône Alpes, Décembre 2014, p5

⁵ Voir ANNEXES, Tableaux 3 : Emploi et population active par agglomérations et départements

→ Focus départemental⁶

01

Ain

L'Ain représente 8,2% de l'emploi régional avec 216 238 emplois en 2012 et 10% de la population active avec 300 252 actifs de plus de 15 ans. Avec un **taux d'emploi de 0,72, le département se situe dans la moyenne basse au niveau régional** (0,87 pour rappel). Le territoire accueille donc des salariés travaillant à l'extérieur du département plutôt que l'inverse : on peut alors parler de territoire à vocation résidentielle à l'échelle du département, à mi-chemin entre les agglomérations genevoise d'un côté et lyonnaise de l'autre.

Cependant ce constat doit être nuancé à l'échelle de **l'agglomération de Bourg-en-Bresse**. Cette dernière, avec **taux d'emploi de 1,32, présente le plus fort ratio de toutes les agglomérations de la région**. Avec 43 151 emplois, l'agglomération pèse pour près de 20% de l'emploi de l'Ain mais avec 32 658 actifs de plus de 15 ans, elle ne représente que 10% de la population active. Il s'agit donc bien d'une agglomération qui attire de nombreux salariés issus d'autres territoires. **L'agglomération de Bourg-en-Bresse est donc bien un pôle très attractif pour l'emploi et donc pour les jeunes salariés par extension, alors même que le reste du département est plutôt dans une logique « résidentielle ».**

07

Ardèche

L'Ardèche est en matière d'emploi le plus petit département de la région avec 106 272 emplois (4,1% de l'emploi régional) et en matière d'actifs aussi avec 5% de la population active régionale (140 372 actifs) en 2012. Son **taux d'emploi de 0,76, parmi les plus bas de la région**, nous indique clairement que **ce territoire est sous l'influence des zones d'activités de la Vallée du Rhône dont la majorité se situe côté Drôme** : les actifs ardéchois traversent volontiers le Rhône pour aller travailler.

Néanmoins, les agglomérations d'Annonay et de Privas, si elles n'ont pas beaucoup d'emploi en volume à l'échelle de la région jouent malgré tout un rôle d'attraction économique à l'échelle locale. En témoignent des taux d'emploi de 1 pour l'agglomération d'Annonay et de 1,04 pour celle de Privas.

⁶ Idem

26

Drôme

Avec 206 820 emplois pour 222 755 actifs, la Drôme représente 7,9% de l'emploi et 7% de la population active de la région Rhône-Alpes. **Il s'agit d'un département qui a un taux d'emploi assez élevé situé à 0,93** : on peut interpréter cette donnée par **le rayonnement que peut offrir les zones d'activités du couloir rhodanien et du Sud du département auprès de l'Ardèche.**

Ses deux agglomérations que sont Valence et Montélimar ont elles aussi des taux d'emploi relativement important : 1,21 et 1,05. En particulier, **l'agglomération de Valence qui se regroupe avec le pôle de Romans tient une place structurante dans l'économie du territoire drômois** : cela représente près du tiers (31%) des emplois du département aujourd'hui.

38

Isère

Le département Isérois est le deuxième territoire pourvoyeur d'emploi en Rhône-Alpes avec 484 000 emplois (soit 18,5% des emplois régionaux) et 583 000 actifs (soit 19% de la population active de la région) en 2012. Avec un taux d'emploi de 0,83, l'Isère se situe dans la moyenne régionale traduisant ainsi un équilibre entre territoires attractifs économiquement et territoires plus résidentiels.

On peut illustrer ce phénomène avec l'exemple de la métropole grenobloise et l'agglomération du **Pays Voironnais**. Cette dernière, avec un taux d'emploi de 0,78, **vit sous l'influence économique de l'aire grenobloise et répond plus à une fonction résidentielle**. La « Métro » de son côté regroupe 8% de l'emploi régional et 43% de l'emploi départemental avec 212 000 emplois. Son taux d'emploi de 1,1 illustre bien son attraction sur les territoires environnants.

42

Loire

La Loire compte 283 478 emplois en 2012 et 333 179 actifs de 15-64 ans ; cela représente un **taux d'emploi de 0,85**. Le **ratio emplois/actifs de la Région est légèrement supérieur (0,87)**. La Loire concentre ainsi 11% des emplois de la région ainsi que 11% environ de la population active Rhône-alpine.

La métropole stéphanoise avec 165 500 emplois représente le 3^{ème} pôle d'emploi de la région (après Lyon et Grenoble) en volume, avec cependant un **ratio emploi/actifs légèrement inférieur à 1 (0,98)**, soit moins que les autres grands pôles d'emplois (Lyon, Grenoble, Annecy, Chambéry, Bourg-en-Bresse ou Valence...). Par ailleurs les 2 autres agglomérations (CA Roanne et CA Loire Forez) présentent elles aussi des ratios emploi/actifs inférieurs à 1 (0,97 et 0,65), indiquant globalement une **attraction économique forte des pôles environnants (Saint-Etienne et Lyon)**.

69

Rhône

Fort du poids de la métropole lyonnaise, **le Rhône est le 1^{er} pourvoyeur d'emploi au niveau régional** avec 844 000 emplois, soit **32% de l'emploi régional** en 2012.

Représentant 28% de la population active de la région, le Rhône a un taux d'emploi égal à 1, ce qui, étant donné le volume d'emploi concerné, démontre l'attractivité économique de ce territoire.

L'agglomération de Lyon ainsi qu'on l'a déjà vu **concentre pour une immense majorité l'emploi du département mais aussi de la région** (près de 680 000 emplois, 26% de l'emploi régional et 74% de l'emploi départemental). Son taux d'emploi est de 1,08, confirmant ainsi le fait qu'il y a plus d'emplois que d'actifs sur son territoire. Ainsi **les emplois de la métropole lyonnaise ne peuvent être comblés par sa seule population active et attire donc des salariés issus d'autres territoires**.

73

Savoie

La Savoie représente 7,2% de l'emploi de la région (188 862 emplois) et 7% de la population active (204 543 actifs). Son taux d'emploi est donc de 0,92 soit légèrement plus important que la moyenne régionale située à 0,87. Contrairement à la Haute-Savoie, les **bassins de vie de la Savoie subissent moins d'influence économique de la part d'autres territoires frontaliers, excepté peut être la vallée du Grésivaudan entre Chambéry et Grenoble.**

L'agglomération de Chambéry correspond à un tiers (33%) de l'emploi départemental avec 63 989 emplois et 29% de la population active. **Ce territoire reste donc fortement attractif à l'échelle du département en matière d'emploi en témoigne son taux d'emploi de 1,08.** A l'inverse on remarque que l'agglomération du Bourget-du-Lac avec un ratio emploi/population active de 0,89 « subi » clairement l'influence économique du bassin de Chambéry.

74

Haute-Savoie

Le département de la **Haute-Savoie est le 3^{ème} en termes d'emploi dans la région** avec 11,1% de l'emploi régional (291 884 emplois en 2012). Sa population active, 390 684 actifs, est également importante à l'échelle régionale, représentant 13%. Son **taux d'emploi de 0,75 est donc relativement faible.** Au même titre que ce que l'on observe dans l'Ain, **le taux d'emploi départemental doit être analysé au regard des dynamiques des agglomérations et territoires environnants.**

Ainsi le taux d'emploi observé dans l'agglomération d'Annemasse de 0,66 est effectivement très faible : il traduit en réalité l'attractivité du bassin d'emploi du pourtour genevois situé de l'autre côté de la frontière et qui démontre à priori le fait que les actifs résidents dans l'agglomération d'Annemasse travaillent pour beaucoup en Suisse. A l'inverse, avec plus de 82 000 emplois, soit le 4^{ème} bassin d'emplois de la région derrière Lyon, Grenoble et Saint-Etienne, l'agglomération d'Annecy est fortement attractive auprès des salariés, avec un taux d'emploi de 1,17. On constate donc que la **Haute Savoie est un territoire attractif en matière d'emploi mais subit aussi l'influence de la puissance économique de l'agglomération genevoise et de la Suisse en général** sur sa partie frontalière.

3/ Les mobilités liées à la formation

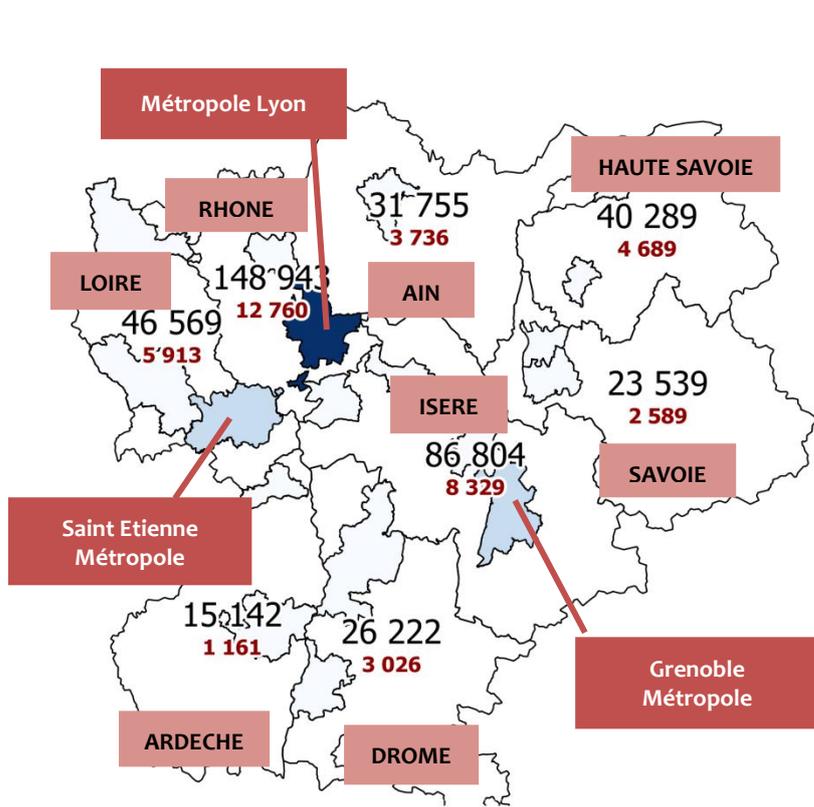
→ Au niveau Régional

Un autre facteur de mobilité sur les territoires, et non des moindres concernant le public jeune, est celui de la formation. Au même titre que la recherche d'un emploi, les jeunes pour leurs besoins de formation, sont amenés à se déplacer sur les territoires. On parle alors de mobilité *formative* lorsqu'une personne (jeune en l'occurrence) arrive sur un territoire afin de démarrer une formation, quelle qu'elle soit. Ce type de mobilité entraîne elle aussi des besoins en logement pour les jeunes, qui varient notamment en fonction du statut induit par la formation (étudiant ou non) et du rythme de celle-ci (continue ou initiale, en alternance ou non).

C'est pourquoi nous avons choisi d'opter pour deux critères d'analyse concernant les mobilités formatives sur les territoires :

- L'un concerne le public étudiant en Rhône-Alpes
- L'autre s'intéresse au public jeune alternant en région

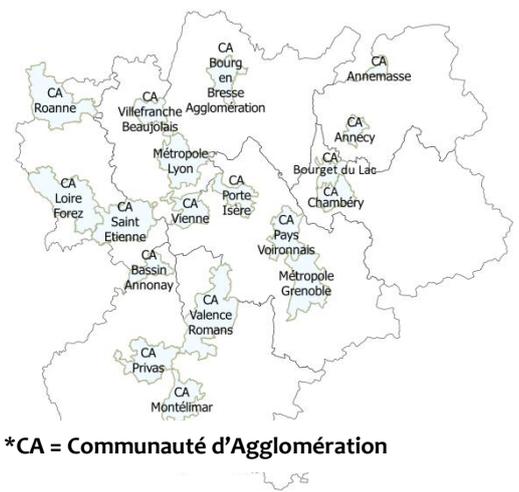
En effet, ces deux publics renvoient aux types de formation qui structurent principalement le paysage de la mobilité résidentielle sur les territoires. Les étudiants premièrement, de par leur nombre, impactent fortement les mouvements résidentiels et le marché du logement sur les territoires où se trouve une offre de formation universitaire : solutions logements spécifiques type résidence CROUS, garanties et services logements dédiés sont autant d'éléments à destination des étudiants qui influent sur les capacités des territoires à répondre à ce besoin. Ce constat est le même pour les jeunes en formation en alternance puisqu'ici le rythme séquentiel de la formation implique des problématiques de double voir triple résidences, nous y reviendrons plus loin. Il est donc primordial d'avoir une vue d'ensemble des effectifs étudiants et alternants afin d'anticiper les effets sur les territoires.



Nombre d'étudiant par Communauté d'Agglomération

- 1280 - 25183
- 25183 - 49085
- 49085 - 72988
- 72988 - 96890
- 96890 - 120793

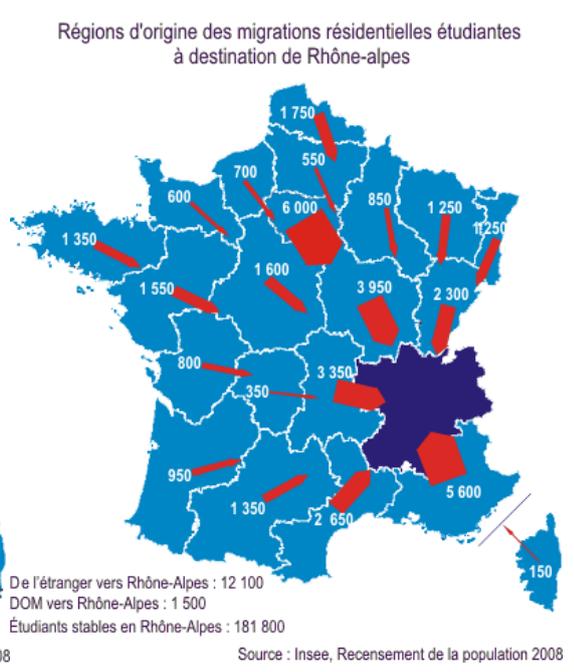
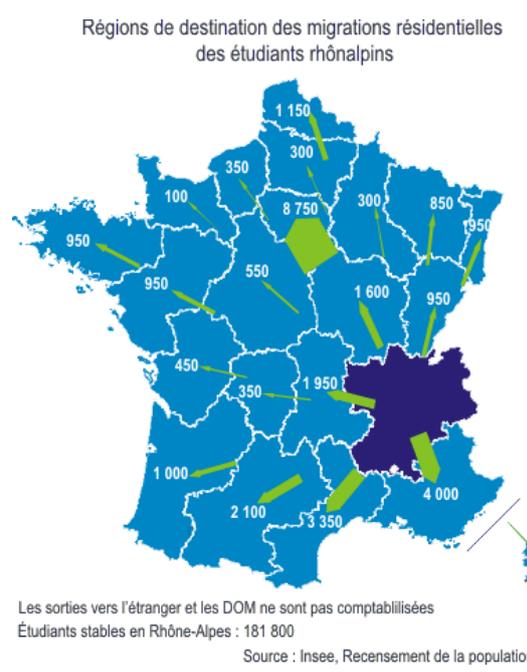
148 943 : Nombre d'étudiant par département
 12 760 : Nombre d'apprentis par département



Nombre d'étudiants et d'apprentis par département et CA*

Source: INSEE RP 2012 et 2011 et Région Direction Apprentissage 2013

En cinq ans, 39 000 arrivées d'étudiants en Rhône-Alpes, 31 000 départs



La région Rhône-Alpes est une région attractive pour les étudiants, qu'ils soient originaires de la région ou du reste de la France. C'est le premier constat que l'on peut faire au regard des données concernant le public étudiant. Celles-ci peuvent fluctuer en volume en fonction de la modalité de recensement (l'INSEE inclut dans les étudiants les élèves et stagiaires non rémunérés de + de 15 ans). Ainsi le chiffre total du nombre d'étudiant varie entre 230 000 et 420 000 selon si l'on inclut les élèves stagiaires. Néanmoins sur la base de 230 000 étudiants, la **région Rhône-Alpes est de loin la 2^{ème} région française après l'Île de France**⁷.

Deux pôles d'enseignement supérieur structurent le paysage universitaire Rhône-alpin : il s'agit de **Lyon et de Grenoble, qui regroupent 70% des étudiants de la région** parmi les pôles universitaires de plus de 3 000 étudiants (56% si l'on inclut les élèves stagiaires). On note ensuite des pôles « secondaires » à l'échelle nationale ou régionale, mais qui structurent le territoire local, tels que les pôles universitaires de Saint-Etienne ou de Chambéry.

La région est aussi un pôle important en matière d'apprentissage : avec plus de **42 000 apprentis en 2013, Rhône-Alpes représente près de 10% des effectifs d'apprentis en France** et avec 351 sites de formation dédiés à l'apprentissage, la région concentre 12% de l'offre nationale⁸. Les sites et les effectifs d'apprentis sont plus également répartis sur les territoires que l'offre de formation universitaire et les lieux de résidence des étudiants qui se situent essentiellement dans les grands pôles urbains. A l'inverse les **organismes de formations proposant de l'apprentissage maillent mieux le territoire et pèsent donc sur certains territoires en particulier, comme les départements de l'Ain, la Loire et la Drôme.**



Néanmoins sur la base de 230 000 étudiants, la **région Rhône-Alpes est de loin la 2^{ème} région française après l'Île-de-France.**

Lyon et Grenoble regroupent 70% des étudiants de la région.

42 000 apprentis en 2013, Rhône-Alpes représente près de 10% des effectifs d'apprentis en France.

⁷ La Lettre, Enseignement Education, INSEE et Région RA, n°177-octobre 2012

⁸ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=8&ref_id=edutco7204

→ Focus départemental

01

Ain

Le département de l'Ain représente **8% des étudiants** de la région d'après l'INSEE avec 31 755 étudiants. **Ces étudiants sont disséminés sur le territoire et non pas concentrés sur un pôle précis** car le pôle de Bourg-en-Bresse ne représente que 3 500 étudiants. On peut imaginer **qu'une partie des étudiants résidant dans l'Ain étudient de l'autre côté de la frontière, à l'Université de Genève** notamment.

Les apprentis quant à eux représentent 9% des apprentis de la région avec 3 736 apprentis en 2013 mais surtout 3,7% des jeunes de 15-29 ans de l'Ain : **cela correspond à la 2^{ème} plus haute proportion d'apprentis parmi les jeunes après la Loire.**

L'apprentissage est là aussi est un véritable enjeu pour ce département où il s'agit de s'interroger si l'offre en matière de logement adapté pour ce type de formation est suffisante sur un territoire vaste et où l'offre de formation est assez largement répartie sur le territoire entre l'agglomération de Bourg-en-Bresse, Ambérieu en Bugey, Oyonnax...

07

Ardèche

Sans surprise, l'Ardèche concentre la **plus faible proportion d'étudiant au niveau régional** : 4% soit 15 142 étudiants. Avec 33% de ses jeunes âgés de 15 à 29 ans étant étudiant, le département est en dessous de la moyenne régionale. Globalement, il n'existe pas de pôle universitaire à l'échelle du département : **il ne s'agit donc pas d'un territoire à vocation « d'enseignement supérieur ».**

Cependant, on peut à priori prolonger ce constat concernant la formation en matière d'apprentissage : avec 1 161 apprentis, soit 2,8% des apprentis de la région, seuls 2,5% de ses jeunes (15-29) sont en **apprentissage, soit le ratio le plus faible en comparaison avec les autres départements.** Néanmoins, en raison de **son relatif enclavement géographique** et notamment de ses agglomérations (Annonay, Privas, Aubenas), les **problématiques d'accessibilité des centres de formation et donc de logement** peuvent se poser pour les jeunes apprentis et étudiants.

La Drôme, comme la Savoie, représente 6% des effectifs étudiants de la région avec 26 222 étudiants ; 33% de ses jeunes de 15-29 ans sont étudiants, légèrement en dessous de la moyenne régionale. Cependant, contrairement à la Savoie (mais dans la lignée de ce que l'on peut trouver dans l'Ain), **il n'existe pas de grande concentration d'étudiants dans le département.** Ainsi, le pôle de Valence avec 6 500 étudiants environ n'a pas le même impact que le pôle de Chambéry en Savoie. L'influence des pôles lyonnais au nord, grenoblois à l'est et avignonnais au Sud en est la cause principale.

A l'inverse, **le département est assez fortement concerné par la thématique de l'apprentissage** en réunissant près de 7,2% des effectifs apprentis de la région (3 026 apprentis) mais surtout avec 3,8% de ses jeunes de 15-29 ans étant en apprentissage, **il s'agit de la proportion la plus forte derrière la Loire et l'Ain.**

Le nombre important d'étudiants en **Isère (86 804 étudiants soit une part de 21% au niveau régional) est largement issu du poids du pôle universitaire Grenoblois.** Avec près de 50 000 étudiants, il polarise 60% des étudiants du département et 11% des étudiants Rhône-alpins. Sans surprise, la part des étudiants parmi les jeunes du département est elle aussi significative avec 38%. **Il s'agit donc bien du 2^{ème} pôle universitaire** de la région. **L'attractivité du pôle universitaire grenoblois est d'autant plus importante vis-à-vis de l'extérieur car son offre de formation de 2^{ème} et 3^{ème} niveau est conséquente :** 25,1% des étudiants grenoblois sont de niveau bac + 3 minimum, ce qui en fait la part la plus élevée de la région.

En matière d'apprentissage, le poids de l'Isère en nombre d'apprentis est aussi très important avec près de 19,7% des effectifs apprentis de la région (8 329 en 2013). **Cela correspond cependant à la moyenne régionale en proportion de sa population jeune (3,6%).**

42

Loire

La Loire, grâce au pôle universitaire de Saint-Etienne, est **avec plus de 46 000 étudiants le 3^{ème} département de la Région** en la matière. La Loire **représente 11% des étudiants Rhône-alpins**, cependant elle reste **loin derrière les pôles de Lyon et Grenoble, respectivement 36% et 21% des étudiants de la région.**

En matière d'apprentis, **la Loire concentre près de 14% des apprentis de la région** et de manière proportionnelle le département compte une part élevée d'apprentis par rapport à sa population jeune : **4,6% de ses jeunes sont apprentis contre 3,6% au niveau régional** (soit la part la plus importante en Rhône-Alpes). **La question de l'apprentissage est donc un enjeu particulièrement important dans la Loire.**

69

Rhône

Largement tiré par le poids du pôle d'enseignement supérieur de Lyon, le Rhône est le **1^{er} département en nombre d'étudiants** en Rhône-Alpes. Avec 148 943 étudiants en 2012 selon l'INSEE, le département centralise 36% des étudiants de la région. Si l'on rapporte ce chiffre à la population totale des 15-29 ans du Rhône, **39% de ces derniers sont étudiants, soit la proportion la plus importante de la région.** On a donc bien une surreprésentation des étudiants dans le Rhône parmi les jeunes : le pôle universitaire lyonnais regroupe à lui seul près de 120 000 étudiants (plus de 80% des étudiants du département). La concentration des établissements offrant des diplômes du 2^{ème} et 3^{ème} cycle y est supérieure que dans le reste de la région. Ainsi **le pôle de Lyon regroupe les étudiants les plus qualifiés** (21,9% des étudiants du pôle lyonnais ont un niveau de diplôme de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle), avec celui de Grenoble. L'offre de formation de haut niveau impacte l'aire de recrutement des étudiants puisque plus le niveau est élevé, plus l'aire géographique de recrutement est grande, ici, l'échelon national est bien évidemment requis. **Ce phénomène joue fortement sur les besoins en logement des jeunes sur Lyon** en attirant des jeunes issus d'autres territoires.

Concernant les apprentis, leur poids est proportionnellement moins important que celui des étudiants. Néanmoins avec 12 760 apprentis, la part des apprentis du Rhône est de 30,2% à l'échelle régionale, ce qui en fait malgré tout le **1^{er} pôle d'apprentissage de la région.** La part des apprentis parmi la population jeune (15-29ans) reste néanmoins légèrement inférieure à la moyenne régionale avec 3,3% d'apprentis dans le Rhône.

La part de la **Savoie parmi les étudiants de la région est de 6% avec 23 539 étudiants**, soit une proportion relativement faible. Néanmoins, le pôle universitaire de Chambéry rassemble près de la moitié des étudiants du département avec 10 500 étudiants, ce qui en **fait un pôle universitaire secondaire à l'échelle régionale mais important à l'échelle locale et départementale**. D'autant plus que la part d'étudiants d'un niveau supérieur à Bac + 3 est de 19,1% des étudiants de l'université de Chambéry, loin devant les autres pôles universitaires que sont Annecy, Valence ou Bourg-en-Bresse (situé à 9% environ d'étudiants de niveau Bac + 3).

Par ailleurs, la Savoie représente 6,1% des apprentis de la région avec 2 589 apprentis. Cela correspond à 3,6% de sa population jeune de 15-29 ans, soit au même niveau que la moyenne régionale.

La **Haute-Savoie compte 40 289 étudiants soit 10% de la région** tandis que le pôle d'Annecy compte lui « seulement » 7 300 étudiants. Cela représente 30% des jeunes de 15-29 ans du département. L'écart assez important entre le nombre d'étudiants du pôle principal universitaire et le nombre observé dans le reste du département est à interpréter au regard de l'offre de formation environnante, au même titre que l'Ain.

Le département compte 4 689 apprentis, soit 11% des apprentis de la région et 3,5% des jeunes de 15-29 ans, ce qui est en corrélation avec son poids démographique et se situe dans la moyenne régionale.

4/ Les mobilités liées aux fragilités socio-économiques

→ Au niveau Régional

La faiblesse des ressources économiques dont disposent les ménages et en particulier les jeunes ménages sont à l'origine de nombreuses difficultés pour se loger. Le niveau de revenu, qui dépend principalement de la capacité des ménages à trouver un emploi, s'avère alors déterminant dans le choix du logement. Ce fait a un impact fort sur les territoires et leurs capacités à répondre aux besoins en logement des personnes ayant des faibles ressources. Il est donc important de cerner les territoires dont les ménages jeunes sont particulièrement exposés à un niveau de faibles revenus. Le chômage est par ailleurs un handicap fort dans l'accès au logement, notamment dans le parc locatif privé, et peut par conséquent faire augmenter les demandes qui pèsent déjà sur le logement social.

Les jeunes sont tendanciellement plus exposés au chômage ainsi qu'à des ressources faibles que le reste de la population. Ainsi ces jeunes ménages ont besoin, pour se loger, de solutions logement voire d'accompagnement adaptés à leur situation. Or, tous les territoires ne sont pas égaux quant à leurs capacités à répondre à ces besoins : on parle alors de mobilité résidentielle liée à une situation de fragilité socio-économique. Il est donc fondamental d'identifier les territoires qui peuvent se confronter à ce type de phénomène.

L'analyse du taux de chômage chez les jeunes, le niveau de revenu médian parmi la population ainsi que la proportion de jeunes inactifs sur les territoires doit nous permettre de mieux cerner ce type de mobilité résidentielle.

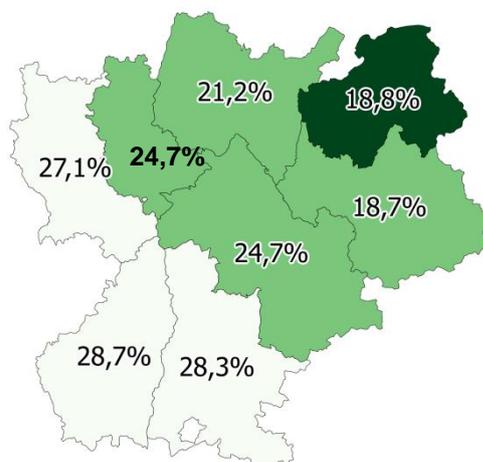
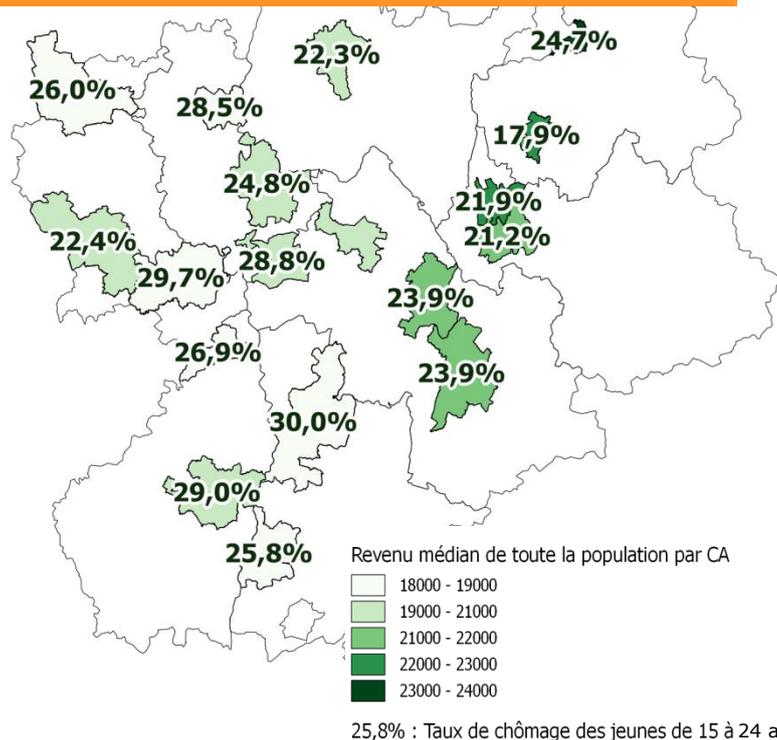
Rhône-Alpes		Taux de chômage chez les plus et moins de 30 ans		
		2007	2012	Evolution
18-30 ans	Nombre de chômeurs	109 028	142 873	31,0%
	Nombre total d'actif	731886	760 739	3,9%
	Taux de chômage	14,9%	18,8%	3,9 points
Plus de 30 ans	Nombre de chômeurs	161 020	196 267	21,9%
	Nombre total d'actif	2136974	2 269 446	6,2%
	Taux de chômage	7,5%	8,6%	1,1 point

Source: INSEE RP 2012 et 2007

D'après les données ci-dessus, le taux de chômage chez les jeunes de 18-30 ans a fortement augmenté entre 2007 et 2012 passant de 14,9% à 18,8% soit une augmentation de 3,9 points en 5 ans. Sur la même période, le taux de chômage des plus de 30ans, n'a augmenté « que » d'1,1 point (de 7,5% à 8,6%), illustrant ainsi **une réelle vulnérabilité de cette classe d'âge sur 2 points** :

- Les difficultés « structurelles » à s'insérer sur le marché du travail avec un **niveau de chômage bien plus élevé que le reste de la population active.**
- Une **fragilité d'autant plus accrue face à la crise de 2008** avec une augmentation du taux de chômage bien plus rapide que celui des plus de 30 ans.

Taux de chômage – 25 ans et Revenu médian toute population par CA*



Taux de chômage – 25 ans et Revenu médian toute population par Département



*CA = Communauté d'Agglomération

Source: INSEE RP 2012 et 2011

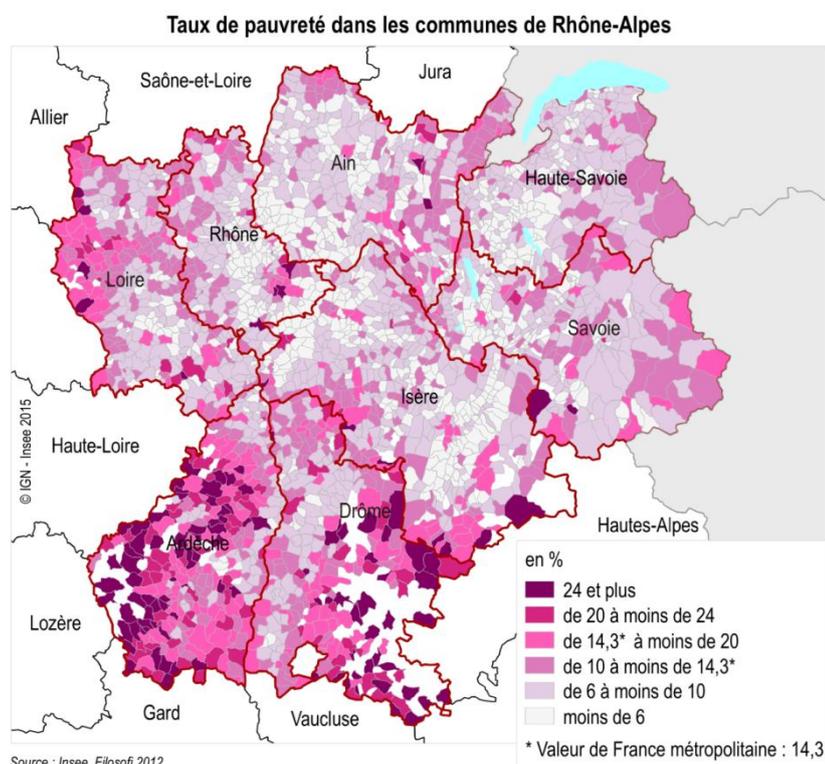
Le deuxième constat concernant le chômage des jeunes est que les territoires en Rhône-Alpes ne sont pas affectés de la même manière. Les **grands centres urbains, qui concentrent la jeunesse, sont aussi les lieux où le taux de chômage des jeunes est le plus élevé par rapport au reste du territoire.** Si l'on compare les grandes agglomérations avec leurs départements, le taux de chômage des jeunes est quasi systématiquement supérieur à celui du département.

Ensuite, on constate que les **jeunes sont moins exposés au chômage dans les zones urbaines du sillon alpin (Annemasse et Annecy en particulier)** alors qu'à l'inverse les territoires du Sud et de l'Ouest de la région connaissent des taux de chômage beaucoup plus élevés.

L'analyse du niveau de vie à partir du revenu médian de toute la population suit cette géographie : les départements et villes de Haute-Savoie s'en sortent mieux que l'Ardèche, la Loire ou la Drôme.

La carte du taux de pauvreté par commune de Rhône-Alpes vient confirmer ces dynamiques territoriales. La région Rhône-Alpes connaît un taux de pauvreté moins important que la moyenne française mais avec des disparités départementales et territoriales fortes⁹.

A noter cependant, le taux de pauvreté en 2012 en France est de 14,3% (21,9% chez les moins de 30 ans), alors qu'en Rhône-Alpes, il est de 12,1% (18,8% chez les moins de 30 ans). Le seuil de pauvreté correspond à 60% du niveau de vie médian de la population.



Enfin, l'analyse de l'évolution du nombre de jeunes inactifs* nous permet d'apprécier en partie la façon dont les jeunes peuvent être atteints par le décrochage scolaire ou professionnel, qui peut créer des difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi et/ou à trouver une formation. Or d'après les chiffres¹⁰, le **nombre de jeunes inactifs « décrocheurs »** (sans formation, ni emploi ni au chômage) **a lui aussi légèrement augmenté en Rhône-Alpes** en 5 ans. (+1,2%)



Les territoires ruraux de l'Isère, la Drôme, la Loire et l'Ardèche ainsi que les périphéries de Lyon et dans une moindre mesure Grenoble connaissent les taux de pauvreté les plus importants.

*** Les personnes inactives**

Les personnes inactives sont définies comme des personnes de plus de 15 ans n'étant ni en emploi, ni au chômage. Il s'agit ici de personnes qui ne sont pas non plus étudiantes ou occupées à des tâches domestiques : ces personnes peuvent être comme des NEET (Neither in Education, Employment or Training) selon la définition de l'OCDE.

⁹ Voir ANNEXES, Tableau 6 : Taux de pauvreté en Rhône Alpes par département en 2012

¹⁰ Voir ANNEXES, Tableau 7 : Personnes Inactives au sens OCDE en Rhône Alpes

→ Focus départemental

01

Ain

Le département de l'Ain présente un taux chômage parmi les plus faibles de la région avec **21,2% chez les moins de 25 ans** (soit le **3^{ème} taux le plus faible**, derrière les deux Savoie). L'agglomération bressane connaît un niveau de chômage similaire chez ses jeunes avec 22,3%, ce qui là aussi la situe dans la fourchette haute parmi les agglomérations de la région. Sans surprise, **le taux de chômage chez les 18-30 ans est plus faible que la moyenne régionale avec 16,9 % dans l'Ain**, même si le rythme de croissance du chômage est lui légèrement supérieur (+ 4,1 points en 5 ans contre 3,9 points pour la région).

Le revenu médian disponible par an et par unité de consommation dans le département est lui aussi le **2^{ème}** de la région après la Haute-Savoie avec 21 122€, alors que dans le même temps, celui de l'agglomération bressane est sensiblement en dessus du niveau départemental avec 19 764€. **Contrairement à d'autres départements (comme le Rhône ou l'Isère), ce n'est pas l'aire urbaine principale de l'Ain qui tire le plus le dynamisme économique du territoire.** On peut interpréter ces phénomènes par l'importance des autres territoires du département en matière d'activité et de richesse, notamment les zones frontalières de la Suisse comme le Pays de Gex.

07

Ardèche

Sans surprise là aussi, il **s'agit du département dont la situation face au chômage des jeunes est la plus délicate avec un taux de 28,7%** chez les moins de 25 ans. On observe les mêmes niveaux de taux de chômage pour la CA de Privas (29%), un peu moins pour l'agglomération d'Annonay (26,9%). Chez les 18-30 ans, **le niveau est lui aussi le plus haut de la région avec 22,6% de taux de chômage** en 2012. Contrairement à la Drôme cependant, l'augmentation du nombre de chômeurs a été sensiblement le même que celui observé au niveau régional avec une hausse de 3,7 points.

Le niveau de revenu est lui aussi le plus bas de toute la région avec une médiane de revenu disponible à 18 663€, qui correspond à ce que l'on trouve sur Privas (19 503€) et Annonay (18 910€).

La Drôme est 2^{ème} département avec le taux de chômage le plus important chez les jeunes de moins de 25 ans avec 28,3% (il s'agit du 1^{er} au niveau de la population active totale avec 13,2%). Ce chiffre est notamment marqué par celui de l'agglomération de Valence qui est le plus élevé de toutes les agglomérations rhônalpines avec 30% de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans. Il est intéressant de noter que le taux de chômage des jeunes du département est structurellement haut : chez les 18-30 ans, le taux de chômage n'a que peu augmenté en gagnant 2,3 points depuis la crise de 2007 (contre 3,9 points au niveau régional). Ainsi, on peut interpréter que la Drôme n'avait créé que peu d'emploi pour les jeunes et que par conséquent la crise a eu moins d'impact sur cette catégorie de population que constaté généralement ailleurs.

En termes de niveau de revenu, la Drôme est sans surprise un des départements les moins riches de la région avec une médiane de revenu disponible par an par unité de consommation à 18 931€. Un niveau similaire est observé pour les agglomérations du territoire : cela tend à montrer que celles-ci ne jouent pas de rôles de « locomotive » pour l'économie du département.

Le département, au même titre que le Rhône, se situe dans la moyenne régionale en matière de taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans avec 24,7%. Le constat est identique au niveau de ses deux agglomérations (Grenoble et Voiron) avec un taux de chômage à 23,9%. Néanmoins si l'on regarde de plus près cette tranche d'âge, on remarque que le chômage est plus élevé que la moyenne régionale (19,3% en 2012 contre 18,8% chez les 18-30 ans) avec une évolution un peu plus soutenue (+4,2 points). A l'inverse le reste des actifs de plus de 30 ans est moins touché par rapport au reste de la région (8,1% contre 8,6%) : **les jeunes isérois sont donc particulièrement touchés par le chômage**. A noter néanmoins un taux de chômage assez important dans le Pays Viennois, (+ de 28% de chômage chez les 15-29).

Le niveau de revenu se situe lui aussi dans la moyenne régionale avec 20 825€ par an par unité de consommation (médiane du revenu disponible). Ceux de Grenoble Alpes Métropole et du Pays Voironnais sont à des niveaux identiques.

La Loire est particulièrement marquée par le chômage des jeunes : **27,1% de taux de chômage chez les moins de 25 ans** (soit le 3^{ème} plus haut taux de la région juste derrière l'Ardèche et la Drôme). Le phénomène est même exacerbé dans **l'agglomération stéphanoise puisque 29,7% des moins de 25 ans sont au chômage**, ce qui en fait le **niveau le plus important parmi les grandes agglomérations** de la région juste derrière celle de Valence.

Sur une autre classe d'âge, les 18-30ans, **on remarque que la situation des jeunes s'est fortement détériorée au niveau de l'emploi depuis la crise de 2008**, au même titre que dans le reste de la région. Le nombre de chômeurs de 18-30 ans a augmenté moins vite que dans le reste de la région (+25,7% contre + 31% entre 2007 et 2012), du fait de la baisse du nombre d'actifs dans la Loire. **Néanmoins, le taux de chômage a augmenté beaucoup plus fortement avec une hausse de 4,7 points (contre 3,9 points au niveau régional)**. Cette situation est d'autant plus saillante chez les jeunes puisque **le taux de chômage chez les plus de 30 ans dans la Loire n'a cru « que » de 1,4 point sur la même période**.

Il existe donc une réelle fragilité du département et de l'agglomération stéphanoise en Rhône-Alpes en terme de chômage des jeunes. Dans le même sens, il faut mettre en parallèle le niveau de revenu médian qui est parmi les plus bas de la région (18 866€ par an par unité de consommation, soit le 3^{ème} plus faible après l'Ardèche et la Drôme). **La fragilité sociale et économique du département est une contrainte supplémentaire dans la capacité des jeunes à accéder au logement.**

Le taux de chômage dans le Rhône se situe dans la moyenne (24,7% chez les moins de 25 ans) par rapport aux autres départements. Il est quasiment similaire à celui que l'on trouve dans la métropole lyonnaise (24,8%), alors que celui de **l'agglomération de Villefranche sur Saône est nettement plus important (28,5%)**. Concernant les 18-30 ans, on remarque là aussi que l'évolution du taux de chômage chez les jeunes suit celle du niveau régional avec + 4,2 points en 5 ans, **soit 19,3% de chômeurs chez les jeunes dans le Rhône en 2012**. L'écart avec le reste de la population est sensiblement le même que la moyenne régionale, puisque 9,3% des plus de 30 ans dans le Rhône sont au chômage contre 8,6% en Rhône-Alpes. **Le rythme de progression est lui aussi très proche, ce qui tend à démontrer le poids du Rhône et de la métropole lyonnaise dans la dynamique du marché du travail Rhône-alpin.**

Le constat peut être partagé concernant le niveau de vie des habitants du Rhône et de la Métropole lyonnaise puisqu'avec respectivement 20 953€ et 20 603€ de revenu médian par an et par unité de consommation, les deux entités territoriales se situent dans la moyenne régionale.

73

Savoie

Contrairement aux idées reçues, **il s'agit du département de la région qui possède le taux de chômage le plus bas** : 8,7% pour toute la population active, 18,7% chez les moins de 25 ans et 14,7% chez les 18-30 ans. Ses deux principales agglomérations (Chambéry et le Bourget-du-Lac) ont, elles aussi, des niveaux de chômage assez faibles parmi les jeunes de moins de 25 ans, avec 21,2% pour la première citée et 21,9% pour la seconde, sans pour autant que ces taux soient les plus faibles de la région. Cela implique alors un dynamisme fort des autres territoires du département, en particulier les stations touristiques de montagne.

Le revenu médian disponible par an par unité de consommation est de 20 895€ pour le département, ce qui le place dans la moyenne par rapport aux autres départements, et de 21 096€ et 22 110€ pour Chambéry Métropole et la CA du Bourget-du-Lac.

74

Haute-Savoie

C'est le 2^{ème} département ayant le plus faible taux de chômage, et en particulier pour ses jeunes de moins de 25 ans avec un taux de chômage de 18,8%. C'est aussi vrai pour son agglomération principale, **Annecy, qui connaît un taux de chômage encore plus faible avec 17,9%** chez la même tranche d'âge ce qui en fait **le taux le plus bas parmi toutes les communautés d'agglomération** de Rhône-Alpes. La CA d'Annemasse a un taux de chômage plus en conformité avec ce que l'observe ailleurs avec 24,7%. L'évolution du taux de chômage est lui aussi plus faible que celui de la région avec pour les 18-30 ans une hausse du taux de chômage de 3,8 points, soit 14,8% de chômeurs en 2012 (contre 18,8% en Rhône-Alpes). **La Haute-Savoie est aussi le département le plus riche** au regard du revenu médian disponible par an par ménage, qui est de 23 658€. Ce dernier est de 22 810€ pour l'agglomération d'Annecy et de **24 356€ pour la CA d'Annemasse, soit, et de loin, le plus élevé parmi les agglomérations**. Potentiellement, un jeune de Haute-Savoie a plus de chance de s'insérer sur le marché du travail que n'importe quels autres jeunes de la région.

III/ Quelles capacités d'accompagnement des territoires face aux besoins des jeunes en mobilités ?

Etat des lieux de l'offre de logement pour les jeunes en Rhône-Alpes

Face aux besoins des jeunes en mobilité, il s'agit d'étudier quelles sont les capacités de réponses des territoires en matière de solution logement. Nous l'avons vu, les besoins des jeunes en logement varient selon qu'ils cherchent à décohabiter, à s'insérer sur le marché du travail, à trouver une formation et selon leurs ressources financières. Les attentes des jeunes concernant le logement peuvent être extraordinairement larges et posent par conséquent de nombreux défis aux territoires : d'un logement temporaire le temps de suivre une formation de 9 mois à un conseil sur les droits et devoirs en tant que locataire d'un logement privé, en passant par la recherche d'une solution durable dans le parc social correspondant à ses moyens financiers. En effet nous le verrons, tous ne sont pas égaux quant aux moyens dont ils disposent pour répondre à ces enjeux. Il s'agit pourtant bel et bien d'enjeux d'attractivité et de développement pour les territoires. Si les grandes villes attirent naturellement les jeunes en quête d'une formation, d'un premier emploi ou tout simplement souhaitant bénéficier des aménités urbaines, les territoires ruraux ne se sont pas dépourvus de ménages jeunes pour autant : la question de l'adéquation et de la disponibilité de l'offre en logement pour l'accueil de jeunes dans les environs d'Aubenas (Ardèche) se pose aussi bien que dans le centre-ville de Lyon.

On parle de solution logement plutôt que d'offre : face à la pluralité des situations chez les jeunes, les modalités d'accès au logement sont aussi primordiales que l'offre physique de logement en tant que telle.

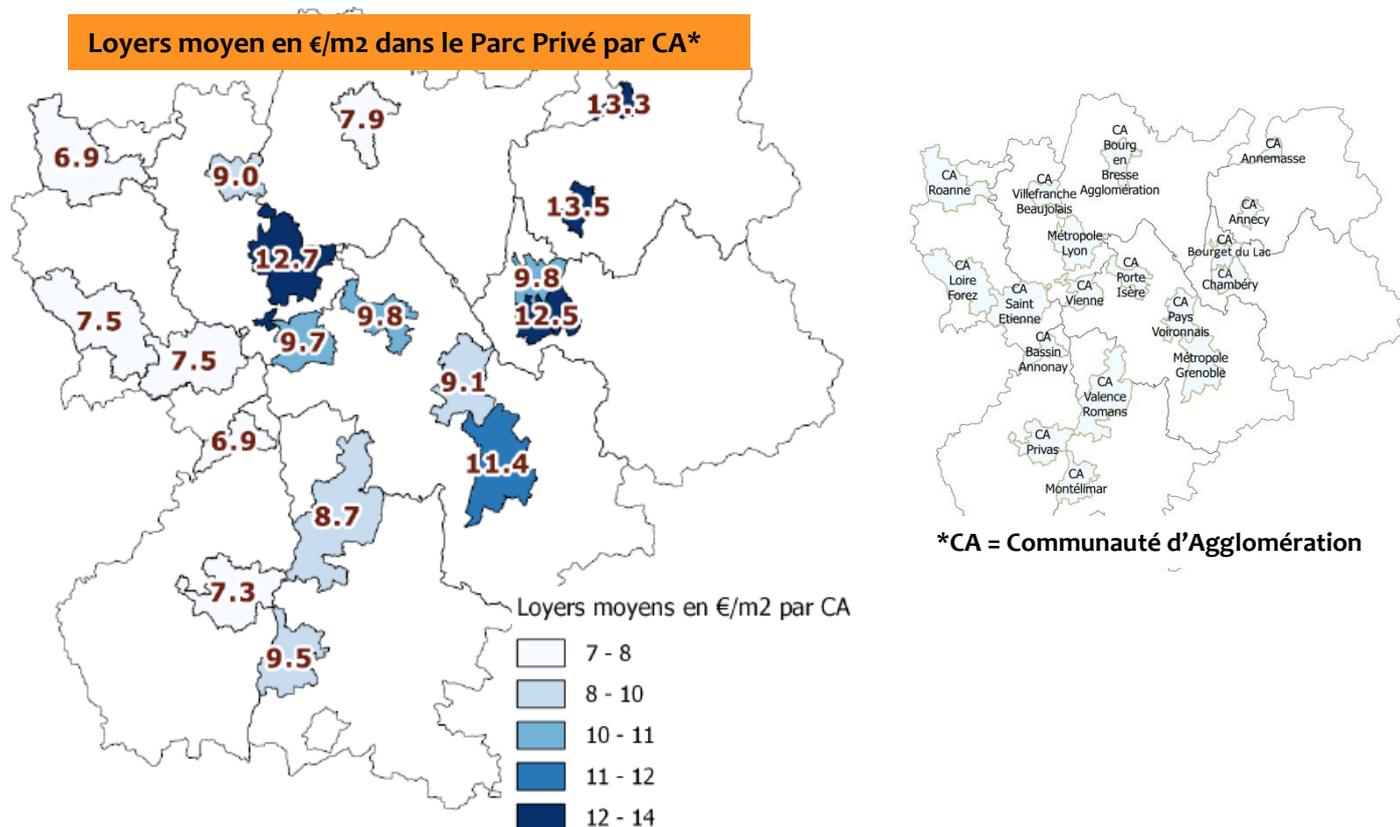
C'est pourquoi l'analyse des ressources et capacités des territoires à répondre aux besoins des jeunes s'effectue avec différents critères qui sont :

- L'offre locative privée
- L'offre locative publique
- L'offre locative dédiée aux jeunes (c'est-à-dire spécifiquement adaptée pour les jeunes qui comprend notamment l'offre FJT, CROUS, CLLAJ, les internats de CFA...)

1/ L'offre locative privée : état du marché du logement

→ Au niveau Régional

En France aujourd'hui, plus de la moitié des jeunes de moins de 30 ans sont logés dans le parc locatif privé, contre moins de 20% des plus de 30 ans¹¹. Il s'agit donc de la première offre de logement mobilisable pour les jeunes. Or s'agissant d'un marché dont les prix de loyer ne sont pas réglementés à ce jour en Rhône-Alpes, on observe de grandes disparités de prix proposés entre les territoires et donc dans les possibilités d'accessibilité pour les jeunes. La première disparité est généralement celle que l'on observe entre les territoires ruraux et les grandes agglomérations : celles-ci connaissent les prix de loyer au mètre carré les plus élevés. Ensuite au sein des agglomérations on trouve là aussi de grandes différences de niveau de prix, traditionnellement dans un schéma centre-ville/périphérie, même si de nombreux facteurs agissent pour déterminer les prix des loyers par quartiers.



Source: <http://www.clameur.fr/>

¹¹ Filocom 2007

Le prix moyen en mètre carré dans le parc privé est de 11,3€/m² en Rhône-Alpes en août 2015¹². Il s'agit de la 4^{ème} région en France en matière de prix locatif élevé après l'Île de France, Provence-Alpes-Côte-D'azur et Nord Pas de Calais.



Ainsi en Rhône-Alpes, le marché du logement locatif privé est tendu dans les grands pôles d'emplois de la région, à savoir Lyon et Grenoble, ainsi que dans le département de la Haute-Savoie d'une manière générale.

Si l'on regarde la carte des loyers moyens des agglomérations de la région, on se rend compte que le marché du logement locatif privé est globalement beaucoup plus abordable dans l'Ouest et le Sud (Loire, Ardèche et Drôme).

D'après ces remarques, les populations jeunes, qui sont surreprésentées dans les grandes villes, sont donc tendanciellement confrontés aux prix locatifs les plus élevés. On parle alors de taux d'effort qui correspond pour les ménages à la part consacrée à se loger dans leur budget. Celui des jeunes ménages pour se loger dans le parc privé peut parfois monter jusqu'à 40 voire 50% du budget¹³. Cela représente un vrai risque sur le niveau de vie de ces ménages. De plus, la qualité des logements en locatif privé peut être très variable. Dans certains cas, le parc privé peut être insalubre voire indigne à l'habitation. Cette problématique peut s'expliquer dans certains cas par les coûts importants d'une rénovation ou réhabilitation pour un bailleur privé particulier. Néanmoins, on observe que dans certaines zones tendues, la qualité des logements mis à la location n'impacte peu voire pas le niveau des prix proposés.

Malgré ses défaillances (prix, qualité), le parc privé reste largement attractif auprès des jeunes ménages de moins de 30 ans, notamment en raison de la souplesse et de la disponibilité qu'il peut offrir, contrairement au parc public.

¹² <http://www.clameur.fr/Tendances-du-marche/Tendances-regionales/Les-loyers-de-marche>

¹³ http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/revpmen11d.pdf = en 2011, 13,5% des ménages de moins de 31 ans étant locataires du parc privé en France ont un taux d'effort supérieur à 44%.

→ Focus départemental

01

Ain

Le loyer moyen dans le parc privé dans l'Ain est de 10,8€/m², soit un loyer dans la moyenne par rapport aux autres départements. On remarque néanmoins que **l'agglomération de Bourg-en-Bresse pratique des niveaux de loyers beaucoup plus bas que le reste du département avec 7,9€ du m²**, ce qui tend à montrer que certaines zones, notamment frontalières où nous n'avons pas de données, tirent la moyenne départementale vers le haut.

07

Ardèche

Au même titre que la Drôme ou la Loire, **l'Ardèche reste une zone détendue en matière de marché locatif privé avec 8,2€ du mètre carré**, soit le 2^{ème} niveau le plus bas de la région. **Ses agglomérations connaissent même des prix encore plus bas que la moyenne départementale** (7,3€ pour Privas et 6,9€ pour Annonay), ce qui est assez révélateur du niveau de la demande sur ce marché.

26

Drôme

La **Drôme fait partie des départements où les loyers pratiqués dans le parc privé sont les plus faibles en Rhône Alpes avec 8,6€/m²** en 2015. Sa grande agglomération, Valence, connaît des loyers quasi identiques à ceux que l'on trouve au niveau départemental (8,7€/m²), ce qui, pour une zone urbaine, est relativement bas.

Deuxième département en matière de population, l'Isère reste dans la moyenne régionale en matière de niveau de loyers dans le parc privé avec 10,8€/m². **Seule l'agglomération de Grenoble connaît des loyers qui restent élevés avec 11,4€/m² même si ses prix ont sensiblement chuté avec la crise de 2008.** Les autres agglomérations, dont celles du Nord Isère ont des loyers moyens se situant dans la moyenne (entre 9 et 10€/m²).

Le prix des loyers au m² dans le parc privé est relativement faible et accessible dans la Loire d'une manière générale (7,5€/m² en août 2015 dans le département¹) et dans l'agglomération stéphanoise en particulier (Métropole Saint Etienne : 7,5€/m² contre 12,7€/m² pour le Grand Lyon ou 11,4€/m² pour l'agglomération grenobloise).
Le marché du logement est donc plutôt détendu dans la Loire par rapport au reste de la région.

C'est le département avec les loyers pratiqués les plus élevés en Rhône Alpes après la Haute-Savoie avec 11,8€/m² en août 2015. Sans surprise les **niveaux de loyer dans l'agglomération lyonnaise sont parmi les plus hauts de la région avec 12,7€/m²**, alors que ceux de l'agglomération de Villefranche se situent plus dans la moyenne avec 9€ du m².

73

Savoie

Au même titre que l'Ain, la **Savoie se situe dans la moyenne par rapport aux autres départements de la région en matière de niveau de loyer avec 10,4€/m²**. Chambéry Métropole connaît des prix de loyers sensiblement élevés par rapport aux agglomérations de la région avec 12,5€/m² ; elle se rapproche en cela des prix des agglomérations de la Haute-Savoie. La CA du Bourget-du-Lac est à un niveau plus raisonnable avec 9,8€/m².

74

Haute-Savoie

Il s'agit du **département qui pratique les loyers les plus chers de la région, et de loin, avec en moyenne 12,9€/m²**, ce qui le place dans la catégorie des départements les plus chers de France. Les agglomérations d'Annecy et d'Annemasse ont des loyers moyens qui se situent à 13,5€/m² et 13,3/m². **Il s'agit des loyers les plus élevés à l'échelle des agglomérations rhônalpines**. Ces dernières tirent les niveaux de loyer vers le haut.

Le taux de logement social en Rhône-Alpes est de 14,3% en 2012, soit au même niveau que ce l'on peut observer en France (14,6% de logements sociaux¹⁴). Ce taux de logement social est de 17,7% dans le Rhône, 15,4% dans la Loire, 14,6% en Savoie 14,2% dans l'Ain, 14% en Isère, 11% en Haute-Savoie, 10,3% dans la Drôme et de 7,2% en Ardèche.

Lorsque l'on regarde la part des logements sociaux dans les agglomérations en Rhône-Alpes, on se rend compte que les zones tendues en matière de logement (Haute Savoie et Sillon Alpin notamment) souffrent d'un déficit criant de logements sociaux. Depuis la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de 2000, les EPCI ont l'obligation de créer à l'échelle de leur territoire l'équivalent de 20% de logements sociaux (et depuis la Loi ALUR - Accès au Logement et un Urbanisme Rénové - de 2014, l'objectif est passé à 25%). Or les agglomérations de Haute-Savoie notamment, particulièrement attractives pour les jeunes, sont bien en dessous de ce critère des 20%. Si d'autres agglomérations de la région sont concernées, l'enjeu est moindre concernant le public jeune (par exemple en Drôme-Ardèche ou bien dans le nord de la Loire). Les grands pôles urbains que sont Lyon, et à un degré moindre Grenoble, ont un volume de logements sociaux relativement important mais cela reste encore insuffisant pour accueillir des jeunes ménages étant donné les demandes très nombreuses qui peuvent exister sur ces territoires en matière de logement social.

Plus le parc social est important plus la part des (très) jeunes ménages occupants, c'est-à-dire des moins de 25 ans, est elle aussi importante, à l'image de l'agglomération Stéphanoise ou encore de la Communauté d'Agglomération des Portes d'Isère (CAPI) qui sont les seules à avoir plus de 4% de leurs occupants âgés de moins de 25 ans.

Nombre et évolution des petits logements en Rhône-Alpes

	2007	2012	Evolution
Nombre de logements d'une pièce	218 591	230236	5,3%
Nombre de logement de deux pièces	448 001	470587	5,0%
Ensemble des petits logements	666 592	700823	5,1%
Nombre de logements à partir de 3 pièces	2466263	2669918	8,3%

Dans le même temps, le nombre de T1 et T2 (petits logements) a augmenté **(+5,1%)** mais de manière moins importante que les grands logements **(+8,3%)** entre 2007 et 2012¹⁵. Donc en plus du volume de logements disponibles, la typologie du parc ne favorise pas l'intégration des jeunes ménages qui ciblent en priorité des petits logements pour

¹⁴ Source INSE RP 2012

¹⁵ Source INSEE RP 2007 et 2012

commencer leur parcours résidentiel. Il s'agit là d'une deuxième contrainte pour les jeunes.

Enfin, d'une manière générale, la part des jeunes ménages dans le parc social, en Rhône-Alpes, reste très faible, même si elle évolue logiquement en fonction de l'âge. **Les moins de 25 ans représentent moins de 2% des occupants du parc social, tandis que ce chiffre monte à 9% chez les moins de 30 ans au niveau régional.**

Demande de logement social par tranche d'âge en Rhône-Alpes en 2014			
	Nombre de moins de 30 ans	Nombre de plus de 30 ans	Part des moins de 30 ans
Demande en cours	38 148	125 608	23,3%

Source: fichier SNE_DREAL Rhône-Alpes 2014

Or, un des éléments qui permet de mesurer en quoi le logement social ne remplit pas sa fonction d'accueil des populations les plus en nécessité, dont font partie les jeunes, est le niveau de la demande de logement social. Si l'on prend les chiffres issus des fichiers OPS (Occupation du Parc Social) et des fichiers SNE (Système National d'Enregistrement, qui regroupe toutes les demandes de logement social), on se rend compte de l'écart considérable entre le nombre de demandeurs âgés de moins de 30 ans et le nombre d'occupants du parc social du même âge.



En Rhône-Alpes aujourd'hui les demandeurs de moins de 30 ans représentent 23,3% de l'ensemble des demandes de logement social, tandis qu'ils ne représentent que 9% des occupants du parc social.

→ Focus départemental

01

Ain

L'Ain, département avec une des dynamiques démographiques la plus importante dans la région, a un taux de logement social de 14,2%, ce qui le situe dans la moyenne régionale tandis que celui de Bourg-en-Bresse Agglomération est de 21,6%. Le nombre de petits logements dans l'agglomération bressane est de 28%, soit au même niveau que les grandes agglomérations de la région. La part des jeunes ménages dans le parc social se situe dans la moyenne régionale avec, parmi les occupants, 3% de moins de 25 ans et 10% de moins de 30 ans dans l'agglomération. La part de jeunes ménages (moins de 30 ans) est de 9,89% dans l'Ain donc dans la même proportion qu'ailleurs. Néanmoins, on observe un niveau de demande de logement social chez les jeunes ménages (- 30 ans) particulièrement élevé dans l'Ain (25,5%) et dans l'agglomération (25,8%). Ainsi, si le logement social est assez bien développé dans le département et dans l'agglomération avec une place non négligeable faite aux jeunes ménages, la demande reste particulièrement importante sur ces territoires.

07

Ardèche

Au niveau « comparatif », l'Ardèche est sans surprise le dernier département en matière de taux de logement social (7,2%), tandis que les agglomérations d'Annonay et de Privas comptent respectivement 18% et 13,9% de logement social. La part des petits logements reste comparable aux agglomérations de cette taille (21% à Annonay et 20% à Privas). Le constat est similaire pour la part des jeunes ménages occupants dans le parc social (3% et 2% de moins de 25 ans à Annonay et à Privas ; 9,5% de ménages de moins de 30 ans en Ardèche, 10% à Annonay et 8% à Privas). Cependant, en mettant en lien les caractéristiques socio-économiques du territoire d'une part et le marché du logement d'autre part, on se rend compte que la demande reste élevée, dans la lignée de ce qu'on observe dans la Drôme mais de manière encore plus accentuée : la part des jeunes demandeurs de logement social est très élevée, surtout dans les centres urbains (22,9% en Ardèche, 25,7% à Annonay et 24,8% à Privas soit plus que dans les autres agglomérations de la région). Là aussi, la précarité et la qualité du parc privé, malgré son accessibilité financière, incite les jeunes ménages à demander un logement social.

La Drôme est, avec 10,3% de logement social, dans la moyenne basse au niveau régional. Ce constat se retrouve dans les communautés d'agglomération du département avec 12,3% de logement social à Montélimar et 15,3% à Valence. Alors même que le département fait partie des plus pauvres de la région, le logement ne traduit pas forcément cette précarité puisque le parc privé reste abordable aux jeunes ménages les moins aisés. Cela se traduit par des chiffres souvent en dessous des moyennes régionales : une part de petit logement à 15% à Montélimar et 21% à Valence ; une part des jeunes ménages sensiblement basse (1% de moins de 25 ans, et 6% de moins de 30 ans dans le parc social à Valence et Montélimar). On remarque même que la part des jeunes ménages dans ce parc est légèrement plus élevée dans les autres parties du département (7,17% dans la Drôme). Concernant la demande de logement social, si la part des jeunes est moindre qu'ailleurs (20,9% dans la Drôme, 20,4% à Montélimar et 20,9% à Valence) on remarque que l'écart avec la part des jeunes occupants est assez important : le parc privé, qui reste attractif économiquement dans la Drôme, souffre néanmoins d'une qualité bâti disparate, ainsi la demande de logement social, souvent de meilleur qualité, reste attractive, notamment pour les jeunes ménages.

Dans l'Isère, le taux de logement social est de 14%. Dans les quatre communautés d'agglomération du département, (Grenoble Alpes Métropole, le Pays Voironnais, la CA des Porte d'Isère et le Pays Viennois) le taux de logement social varie sensiblement d'une entité à l'autre. Si à Voiron le taux est assez faible avec 13,9%, le reste des agglomérations sont relativement bien pourvues avec 18,2% à Grenoble, 22,6% à Vienne et 31% à la CAPI (ce qui en fait le taux de logement social le plus élevé parmi toutes les agglomérations de la région). La typologie du parc social est quant à elle légèrement moins tournée vers les T1/T2 que dans les grandes agglomérations de la région : même à Grenoble la part des petits logements n'est « que » de 25% (pour rappel on a 28% à Lyon et Saint-Etienne, 26% à Annecy, 30% à Chambéry...); idem pour Voiron, la CAPI et Vienne avec respectivement 21%, 20% et 21%. La place des jeunes dans le parc social varie elle aussi en fonction des territoires. Globalement l'Isère est dans la moyenne régionale avec 9,65% de jeunes occupants (moins de 30 ans) pour 22,5% de jeunes demandeurs. Néanmoins on se rend compte que la CAPI accueille beaucoup de jeunes ménages en proportion (parmi les occupants 4% ont moins de 25 ans et 13% de moins de 30 ans, soit là aussi les taux les plus élevés dans toute la région). A l'inverse le Pays Viennois est moins accueillant pour les jeunes ménages au niveau de son parc social (2% de moins de 25 et 7% de moins de 30 ans) sachant qu'on est sur un territoire où les loyers restent bas et le parc social en centre urbain est vieillissant. Sur Grenoble et Voiron, la part des jeunes occupants est similaire aux moyennes observées ailleurs avec 9% de ménages occupants de moins 30 ans (et respectivement 3% et 2% de moins de 25 ans). Enfin, concernant la demande de logement social, la part des jeunes est relativement homogène à Grenoble et Voiron (20,8% et 20,2%) alors qu'elle très importante sur la CAPI (28,3% ce qui démontre le caractère « social » de ce territoire) et significative à Vienne avec 23% où malgré un parc important, ce dernier ne semble pas adapté aux besoins des jeunes ménages.

Dans la Loire, le taux de logement social est de 15,4%, ce qui en fait le 2^{ème} taux parmi les départements de la région. Au niveau des grandes agglomérations, le taux est de 24% pour celle de Saint-Etienne tandis que celles de Roanne et de Montbrison ont respectivement 8,3 et 14,8% de logements sociaux. On observe ainsi une grande disparité entre les agglomérations du département; cela se retrouve dans le poids que représentent les jeunes dans le parc social. Dans la métropole stéphanoise, les jeunes de moins de 25 ans représentent 4% des occupants tandis qu'à Montbrison et à Roanne la part de ce public parmi les occupants est respectivement de 4% et 3%. On peut faire une lecture similaire quant au nombre de petits logements (T1 et T2) dans le parc social : 28% du parc social à Saint-Etienne contre 26% à Roanne et 8,3% à Montbrison. Plus globalement, la part des jeunes ménages de moins de 30 ans représente 10,29% des occupants dans la Loire alors que ce même public pèse pour 23,8% des demandeurs de logement social (demandes en cours) au niveau départemental. Au niveau des agglomérations on trouve les données suivantes concernant le rapport entre la part des occupants de moins de 30 ans et la part des demandeurs dans le logement social :

- 10% de jeunes ménages parmi les occupants alors qu'ils représentent 24,1% des demandeurs à Saint-Etienne
- 13% de jeunes parmi les occupants alors qu'ils sont 23,9% des demandeurs à la CA de Loire Forez
- 9% parmi les occupants contre 22,4% des demandeurs à Roanne.

Ces chiffres illustrent le caractère proactif de l'agglomération stéphanoise par rapport aux autres agglomérations du département mais aussi de la région en matière de politique de logement social et de logement des jeunes ménages en particulier.

Le département du Rhône a le taux de logement social le plus élevé de la région avec 17,7%. Ici aussi, le poids et l'impact de la métropole lyonnaise se fait ressentir dans les statistiques. Ainsi le taux de logement social y est de 22% et de 23,1% dans l'agglomération de Villefranche. La part de petit logement dans le parc social pour l'agglomération lyonnaise est de 27% (similaire à celle de Saint-Etienne Métropole par exemple) tandis qu'à Villefranche les petits logements représentent 21% du parc. Malgré ceci, la proportion des jeunes ménages dans le logement social est assez faible sur l'agglomération lyonnaise avec 2% des occupants pour les moins de 25 ans et 8% pour les moins de 30 ans, ce qui est un peu en dessous des moyennes régionales. Le constat dans l'agglomération de Villefranche est assez identique (les moins de 25 ans représente 2% et les moins de 30 ans 8% des occupants du parc) ainsi qu'au niveau du département (la part des moins de 30 ans est de 8,11%). L'analyse est partagée aussi au niveau de la demande de logement social puisque les moins de 30 ans représentent respectivement 23,4%, 23,6% et 23,4% des demandeurs dans le Rhône, l'agglomération lyonnaise et celle de Villefranche, soit bien dans la moyenne régionale. Au niveau de la métropole lyonnaise on observe donc que le poids des jeunes ménages n'est pas encore à la hauteur des enjeux et de la demande malgré les efforts consentis en matière de volume et de typologie de logement social à disposition.

Avec 14,6% de logement social, la Savoie se situe dans la moyenne régionale, au même titre que l'agglomération de Chambéry avec 20,2% de logement social alors que l'agglomération du Lac du Bourget est à l'inverse plutôt dans la moyenne basse avec 11,1% de LLS (logement locatif social). En regardant le nombre de petits logements dans le parc social, on remarque que l'agglomération de Chambéry possède la part T1/T2 la plus importante (30% de son parc) parmi les agglomérations de la région. Le Lac du Bourget est à l'inverse un peu sous doté en la matière avec 25% de petits logements. Néanmoins la typologie du parc social à Chambéry ne semble pas favoriser la présence des jeunes ménages parmi les occupants : avec 2% ayant moins de 25 ans et 7% ayant moins de 30 ans, c'est un des plus faibles niveaux en comparant avec les autres agglomérations. L'agglomération du Bourget se situe quant à elle un peu plus dans la moyenne avec 3% des occupants ayant moins de 25 ans et 8% ayant moins de 30 ans. A l'échelle de la Savoie, la part des occupants de moins de 30 ans est de 9,12% alors que les demandeurs de logement social de cette tranche d'âge représentent 23,4% parmi l'ensemble des demandes ce qui place le département dans la moyenne régionale, tant au niveau des jeunes occupants que des jeunes demandeurs. On remarque à l'inverse que la demande des jeunes dans les agglomérations est légèrement inférieure à ce que l'on peut observer ailleurs (22% à Chambéry et 21,3% au Bourget), laissant à penser que le parc social n'est pas adapté (qualité, prix) par rapport au marché du logement local.

Avec seulement 11% de logement social, le département de la Haute-Savoie est bien en déficit par rapport aux autres départements de même taille. Le constat est identique concernant la part du logement social dans les agglomérations du territoire avec 17,5% à Annemasse et seulement 15,5% à Annecy, soit un des taux les plus faibles parmi les grandes communautés d'agglomération de la région. Si la proportion de petits logements reste dans la moyenne à Annemasse avec 28% celle d'Annecy est légèrement en dessous de ce qu'on constate ailleurs avec 26%. Aussi, n'est-il pas surprenant de remarquer que la part des jeunes ménages dans le parc social est bien plus faible qu'ailleurs étant donné le volume du parc social et le niveau de tension sur le marché locatif privé. Ainsi, les moins de 25 ans ne représentent que 2% des occupants à Annemasse, 1% à Annecy tandis que les moins de 30 ans représentent respectivement 10% à Annemasse et seulement 6% à Annecy, soit le taux d'occupants jeunes le plus faible parmi toutes les agglomérations. A l'échelle du département, on observe un écart significatif entre les jeunes occupants (8,82%) et les jeunes demandeurs (24,1%) de moins de 30 ans. Ici aussi il s'agit d'un des écarts entre jeunes occupants et jeunes demandeurs de logement social les plus importants en Rhône-Alpes (à Annecy le taux de jeunes demandeurs est de 22,3% et de 24,5% à Annemasse).

3/ L'offre de logement dédiée aux jeunes

→ Au niveau Régional

La question de l'offre dédiée aux jeunes regroupe différentes réalités : cette offre s'adapte aux besoins des jeunes liés à leurs situations. S'ils sont étudiants, apprentis, jeunes travailleurs, en situation d'insertion professionnelle ou formative ou enfin sans ressources¹⁶, les jeunes vont pouvoir se tourner vers certains produits adaptés à leurs besoins : ces derniers se traduisent par des rythmes d'accueil qui peuvent être singuliers (rythme séquentiel lié à l'alternance), des localisations par rapport aux aménités urbaines précises (centre-ville, proche transports...) ainsi que les niveaux de loyers ou de restes à charge qui doivent être maîtrisés.

Les jeunes ont en effet des mobilités résidentielles qui leurs sont propres par rapport au reste de la population. On parle donc bien d'offre dédiée aux jeunes dans la mesure où cette offre répond spécifiquement à un ou plusieurs des besoins propres aux jeunes. Ces besoins, nous l'avons vu plus haut, sont d'ordres formatifs, professionnels et sociaux.

Cela se traduit par des contraintes suivantes en termes de logement :

- Des rythmes de présence dans le logement dits « séquentiels », c'est-à-dire qu'en fonction d'une formation généralement, le jeune a besoin de logement à la nuitée, à la semaine et non uniquement au mois.
- Le besoin d'avoir un logement près de son lieu de formation ou d'emploi, implique parfois la nécessité d'une double voir triple résidence (dans le cas de jeune en situation d'apprentissage).
- Le niveau de ressources financières assez faible des jeunes, notamment si les parents ne peuvent apporter leur soutien, pose naturellement problème dans la recherche de logement.
- En lien avec la contrainte ci-dessus, l'absence de garant financier si les parents là aussi ne peuvent répondre présents rend délicate la recherche.
- Enfin, le mode de vie des jeunes implique souvent le besoin de trouver un logement qui soit proche des aménités urbaines (centre-ville), proche de transport en commun (gare, station bus...) et/ou qui offre des services complémentaires (restauration, blanchisserie, lieu de rencontre...)

Or ces contraintes ou critères sont difficilement adaptables au fonctionnement du parc locatif privé et encore moins du parc locatif social. C'est pourquoi, les jeunes sont la cible de produits logements spécifiques qui répondent à des logiques territoriales particulières.

¹⁶ Les jeunes de moins de 25 ans n'ont pas aujourd'hui accès au Revenu de Solidarité Active (RSA).

Au regard des mobilités formatives, sociales et économiques des jeunes, nous avons listé différentes types d'offre dédiées : les résidences sociales Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), les résidences universitaires du CROUS, les internats des CFA de la région, les résidences sociales ou privées dédiées aux Jeunes Actifs, enfin les solutions logement proposées par les structures faisant de l'accompagnement au logement pour les jeunes (les CLLAJ).

Les Résidences Sociales Foyers de Jeunes Travailleurs

Appelées couramment FJT, les Résidences Sociales Foyers de Jeunes Travailleurs sont des logements-foyers (donc financés en PLA-I) dont l'objet est d'offrir une solution de logement meublé temporaire aux jeunes ménages (de 16 à 25 ans parfois jusqu'à 30 ans) ayant des ressources ou revenus limités, pouvant rencontrer des difficultés d'accès au logement ordinaire et pour lesquels un accompagnement social peut s'avérer nécessaire.



Ce type d'offre permet de répondre particulièrement aux besoins des jeunes en très grande mobilité, par exemple les jeunes alternants et leur rythme séquentiel de séjour ou encore les jeunes travailleurs touché par la précarité (stage, CDD courte durée, période d'essai de CDI...). Par

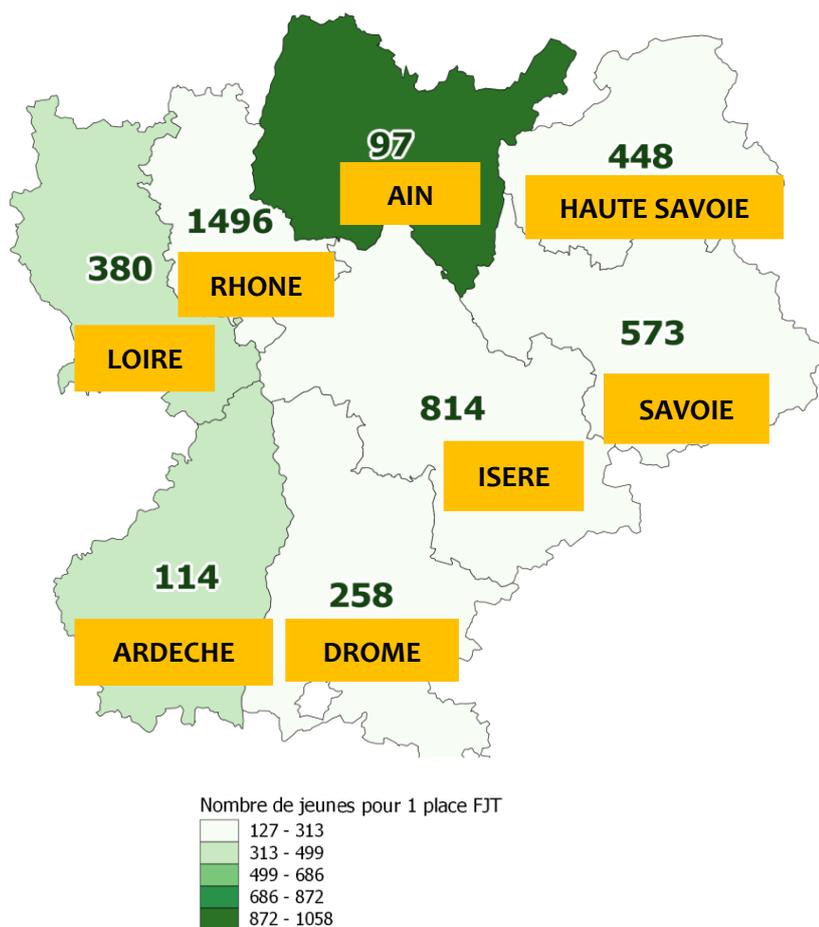
ailleurs les jeunes en insertion sociale et/ou en situation de décohabitation familiale sont particulièrement sensibles à l'accompagnement individuel dont ils bénéficient dans les FJT. Plus généralement, les services (type laverie ou restauration par exemple) ainsi que l'animation collective proposés dans les FJT conviennent aux jeunes primo-arrivant sur un territoire : un jeune qui arrive sur un territoire n'a pas forcément les repères ni le réseau social pour s'insérer et s'épanouir dans son nouveau lieu d'habitation. C'est pourquoi les résidences sociales FJT répondent à ce type de besoins sur un territoire. Enfin l'équivalent loyer que payent les jeunes, à savoir une redevance comprenant le loyer et les charges au sens large (énergie, taxes...) est plafonné selon les zones et la typologie de logement. Ce type de logement ouvre droit au jeune à l'APL (Aide Personnalisée pour le Logement) foyer, aide qui est majorée par rapport à l'APL classique, permettant ainsi de minimiser son taux d'effort en fonction de ses revenus : le reste à charge moyen dans un FJT se situe entre 100€ et 200€, parfois plus bas.

Nb de jeunes pour 1 place FJT	
Ain	1 058
Ardèche	401
Drôme	308
Isère	283
Loire	340
Rhône	260
Savoie	127
Haute-Savoie	302
Total Région	283

En Rhône-Alpes aujourd'hui il existe environ 4 180 places FJT qui, rapporté à la population jeune (15-29 ans), correspondent en moyenne à 1 place FJT pour 283 jeunes.

Nombre de place FJT et Nombre de jeunes par place FJT par département

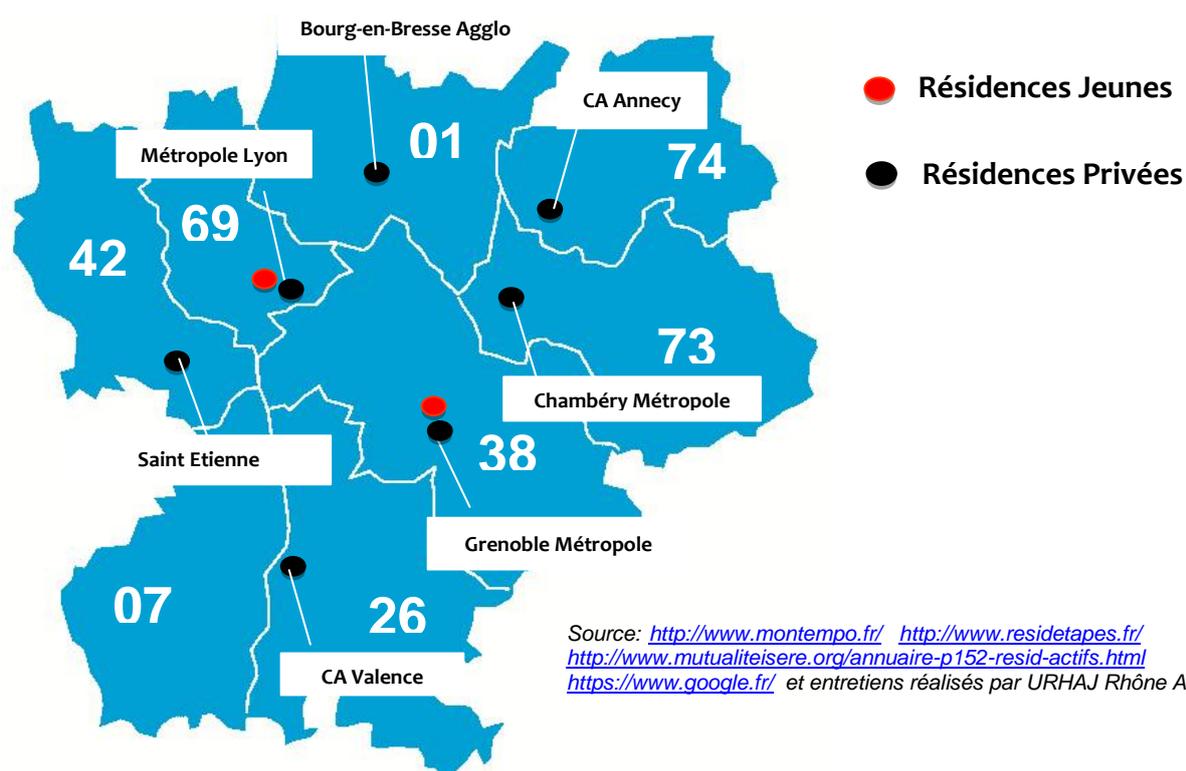
D'après ce ratio (nombre de lits FJT par nombre de jeunes), la couverture et la répartition territoriale de l'offre en lits FJT est relativement homogène parmi les 8 départements à l'exception de l'Ain où on observe un déficit assez sensible en matière de logement FJT. En effet avec seulement deux établissements dont un à Bourg-en-Bresse qui est confronté à certaines difficultés, ce département se situe bien en dessous de la moyenne régionale avec 1 place FJT pour 1058 jeunes, ce qui représente un écart 3 fois supérieur à la moyenne régionale.



1 496 : Nombre de places FJT par département

Source: URHAJ Rhône-Alpes

D'autres produits logement sont destinés aux jeunes actifs et/ou étudiants qui prennent la forme là aussi de résidences collectives mais dont les loyers, les services voire l'accompagnement lorsqu'il existe sont différents de ceux observés plus haut. On peut distinguer deux types de résidences : les **Résidences Sociales Jeunes Actifs** et les **Résidences Privées destinées aux jeunes étudiants ou actifs**.



Les résidences sociales Jeunes Actifs

Ce sont des produits encore peu développés en Rhône-Alpes, contrairement à l'Île de France où, marché du logement extrêmement tendu oblige, elles sont déjà bien implantées sur les territoires à forte attractivité urbaine (notamment pour les jeunes ménages). En effet, il s'agit bien de résidences sociales, donc financées en conséquence par la puissance publique

(souvent du logement PLA-I) et qui sont destinées aux jeunes en mobilités professionnelles ou formative. Il en existe deux dans l'agglomération lyonnaises (*Résidétapes Confluence* et la *Résidence Hôtelière à Vocation Sociale Montempo* à Vénissieux).



Une autre résidence est aujourd'hui en projet à Fontaine à côté de Grenoble, dont l'ouverture est prévue en février 2016. Ces résidences visent les zones tendues en matière de marché du logement, qui offrent une taille critique en termes de populations jeunes. Elles offrent des logements meublés et donc conventionnés à l'APL, un certain nombre de services type internet, laverie, proposant des loyers chargés et parfois la possibilité de courts séjours. Le reste à charge après déduction des APL pour les jeunes est compris en moyenne

Les résidences privées

En dehors de ces produits spécifiques, il existe une offre privée dédiée aux jeunes, qui cible souvent les étudiants mais aussi les jeunes actifs. Ces résidences collectives proposent elles aussi une certaine souplesse en matière d'accès au logement (rapidité et réactivité) et des services adaptés au jeunes (logement meublé, internet, laverie...). Une grande disparité existe cependant entre ces types d'offres tant sur la qualité des logements, sur les niveaux de loyers, ainsi que sur les services proposés. Certaines de ces

entre 250€ et 450€ en fonction de la taille du logement et du revenu du jeune. En parallèle, ces résidences mettent à disposition des jeunes un accueil de jour susceptible de les accompagner dans leurs démarches. Néanmoins, on constate que tant sur le niveau d'accompagnement proposé que sur le reste à charge en matière de redevance, l'écart est sensiblement significatif entre ce que peuvent proposer les Foyers de Jeunes Travailleurs et les Résidences Sociales Jeunes Actifs.

Ces dernières ciblent donc prioritairement un public jeune déjà relativement autonome et ayant un niveau de ressources financières assez conséquent mais, il faut le souligner, qui reste parfois insuffisant pour trouver dans les délais un logement dans le parc privé classique en zone tendue.

résidences, qui relève de fait du marché locatif privé, ont un système de droits d'entrée payants, allant dans certains cas jusqu'à 100€ voire 200€. Donnant droit à l'ALS (Allocation Logement à caractère Social) aide de la CAF qui est moindre que l'APL foyer par exemple, les restes à charge sont ainsi compris en général entre 250€ et 550€ après déduction de l'ALS. Par ailleurs ce type d'établissement n'offre pas de véritable accompagnement individuel ou collectif aux jeunes.

Ces résidences se trouvent dans toutes les agglomérations de la région qui constituent des pôles universitaires, même secondaires (Valence, Bourg-en-Bresse...). Le public cible de base étant les étudiants mais aussi les jeunes actifs ayant besoin de souplesse en matière

d'accès au logement. Le niveau des prix pratiqués est comparable au marché locatif privé (parfois même plus cher) mais reste néanmoins attractif pour sa facilité d'accès et le fait de proposer des chambres équipées notamment.

Résidences Etudiantes du CROUS

Parmi les autres offres en logement dédiées aux jeunes, certaines s'adressent à des catégories de jeunes bien précis, en particulier les étudiants : on y trouve notamment les Résidences Etudiantes du CROUS.



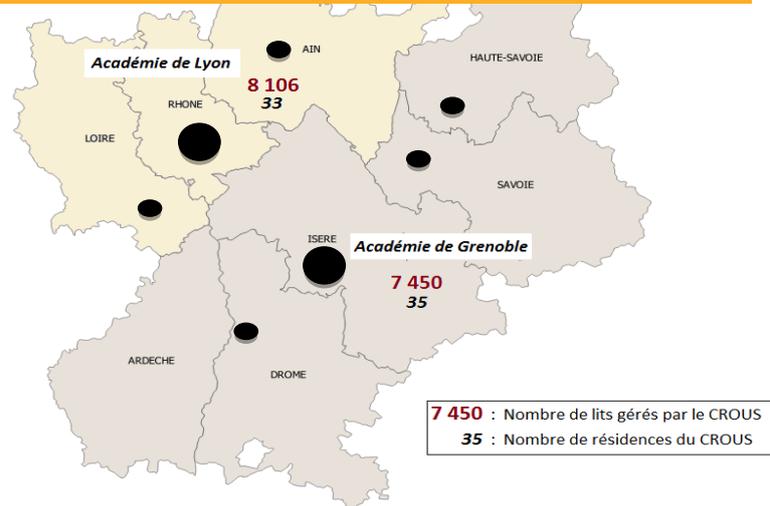
Il s'agit d'une offre dédiée aux étudiants proposant des logements ou chambres généralement meublés et des services adaptés, avec des loyers particulièrement attractifs. On peut parler des logements CROUS au « logement social pour étudiant », dans la mesure où il est souvent identifié par les étudiants comme tel. Il existe une grande disparité au sein de l'offre en logement CROUS qui s'explique bien souvent par la date de réalisation des programmes et résidences.

Avec environ 8 100 lits et 7450 lits sur les académies de Lyon et de Grenoble, les CROUS sont en mesure de loger environ 4% de la population étudiante de leurs territoires respectifs.

Académie	Nombre d'étudiants pour 1 Lits CROUS
Lyon	28
Grenoble	26

Il s'agit d'une moyenne relativement faible par rapport à ce que l'on observe au niveau national : l'offre CROUS à l'échelle de la France permet de loger environ 7% des étudiants du pays. Le CROUS de Lyon possède 33 établissements (8 100) répartis sur les départements du Rhône, de la Loire et de l'Ain (académie de Lyon), ce qui représente un ratio d'un lit CROUS pour 28 étudiants. Le CROUS de Grenoble avec ses 7 450 lits CROUS et 35 établissements répartis sur l'ensemble des départements de l'académie (Haute Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Ardèche) possède quant à lui un ratio d'un lit CROUS pour 26 étudiants, confirmant

ainsi les ordres de grandeurs en matière de capacité d'accueil. Cependant, s'agissant des perspectives de développement et des problématiques auxquelles sont confrontés le CROUS de Lyon et Grenoble, des différences subsistent. Sur l'académie de Lyon, au vue de l'augmentation très forte du nombre d'étudiants sur l'agglomération lyonnaise, l'enjeu est de construire de nouveaux logements CROUS sur ce territoire en particulier. Sur l'académie de Grenoble, en raison de l'état globalement déclinant du parc de logement, notamment sur l'agglomération grenobloise, il s'agit plus de porter les efforts sur la réhabilitation des résidences.



Source: www.crous-lyon.fr et <http://www.crous-grenoble.fr/>

La concurrence déjà conséquente d'une offre locative privée (rendue d'autant plus attractive par la baisse des niveaux de loyers depuis 2008) nécessite de pouvoir offrir des logements CROUS de qualité.

Les internats

Un autre type de logement jeune est spécifiquement dédié à une catégorie ou plutôt à un statut de jeunes, en l'occurrence les apprentis des CFA : ce sont les **internats**. Il s'agit d'une catégorie particulière car cette offre en logement est exclusivement dirigée pour répondre aux besoins des jeunes apprentis des organismes de formation.



Dans la plupart des cas, les Centres de Formation et d'Apprentissage (CFA) gèrent eux-mêmes les internats (accueil du public, gestion locative, entretien du bâti...), dans la mesure où ils répondent et s'adaptent directement aux besoins de leurs formations (rythme et saisonnalité différenciés). Ces internats permettent aux jeunes de bénéficier de chambres meublées en complément des services souvent fournis par l'organisme de formation (restauration notamment) sur des périodes allant de la nuit au mois en passant par la semaine. L'objectif de cette offre est bien de répondre au rythme qu'exige le suivi des formations par les jeunes : en alternance, il arrive souvent qu'un jeune ait un lieu de

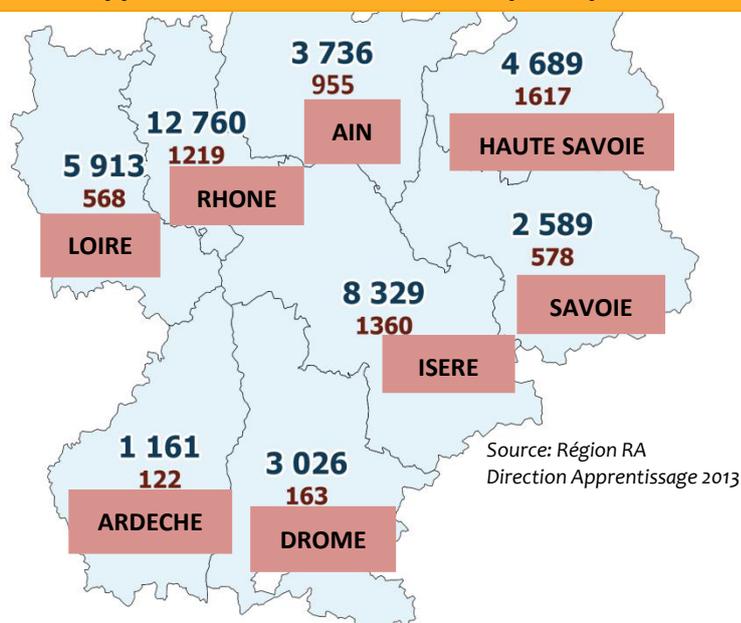
formation différent et distant de plusieurs kilomètres de son lieu d'apprentissage en entreprise voire parfois du domicile de ses parents. On parle alors de double voire de triple résidences pour le jeune. Les internats permettent ainsi de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture dans le parcours de formation du jeune qui peut arriver avec cette problématique de résidences

multiples. Néanmoins, ce type d'offre est géré selon des modalités qui relèvent plus de l'hébergement que du logement (en matière de respect au droit à la vie privée notamment) et souffre aussi d'une qualité de bâti souvent obsolète par rapport aux standards actuels (ex : partage de chambre jusqu'à 6 personnes à la fois).

La région Rhône-Alpes compte environ 40 000 apprentis et près de 6 600 lits d'internats, ce qui représente un ratio d'un lit CFA pour 6 apprentis en moyenne au niveau régional. Il s'agit de chiffres 2013 et qui concernent les CFA conventionnés avec la Région et à ce titre, les internats des lycées ne sont pas pris en compte.

Contrairement aux pôles universitaires qui sont concentrés dans les grandes agglomérations et notamment sur Lyon et Grenoble, les apprentis sont plus également répartis sur les 8 départements de la région. Il s'agit d'une volonté de la Région qui souhaite maintenir une forme de cohésion territoriale dans l'implantation et le maillage des CFA. Ainsi les écarts observés sur les étudiants sont moindres avec les apprentis entre zones urbaines et zones rurales. Or si l'on regarde l'offre en lits en internat à disposition, on constate certaines disparités puisque la Drôme, l'Ardèche, la Loire et le Rhône sont potentiellement

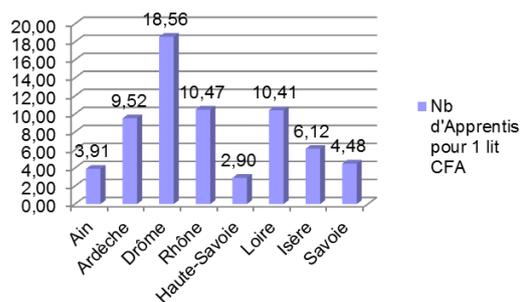
Nombre d'apprentis et de lits Internats CFA par département



12 760: Nombre d'apprentis par département

1 219: Nombre de places en internat dans les CFA par département

Nb Apprentis / Nb de lits CFA



Source: Région Direction Apprentissage 2013

déficitaires par rapport au ratio nombre de lits/nombre d'apprentis. Néanmoins sur le Rhône, il existe une quantité et une variété d'offres et de solutions logement adaptées aux apprentis (ex : FJT) qu'on ne trouve pas forcément dans l'Ardèche ou dans la Drôme aujourd'hui. Se pose donc la question, pour ces deux départements en particulier, de trouver une offre adaptée afin de développer les formations en alternance qui, on le rappelle, sont un enjeu de développement territorial fort. En parallèle au volume de l'offre, on constate que

Les CLLAJ

A travers la question de l'offre en logement dédiée aux jeunes qui s'adapte au plus près de la spécificité des besoins des jeunes émerge une autre thématique fondamentale : celle de **l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes vers le logement.**



La logique commune des offres dédiées est bien d'essayer de s'adapter à ces besoins. Or on constate qu'au-delà de la très grande mobilité des parcours résidentiels, de la précarité en matière de ressources et d'emploi, c'est aussi le besoin des jeunes à être accompagnés dans leurs démarches qui détermine l'accès à un logement. Se faire expliquer ses droits et devoirs en tant

beaucoup d'internats ne sont plus adaptés aux critères de sélection des jeunes en matière de logement (taille chambres, absence de choix dans le partage des chambres...) ce qui pose la question de l'attractivité de ces établissements et de leur modèle économique. A cela, il faut ajouter le fait qu'une partie importante de ces internats sont vétustes : il existe ainsi un enjeu fort de réhabilitation du parc des internats voire de requalification dans certains cas (transformation d'internat en logement-foyer par exemple).

que locataire, trouver des garants, apprendre à « habiter » son logement et son environnement sont autant d'éléments sur lesquels les jeunes ont besoin d'un appui et d'un soutien, surtout si les parents ne peuvent répondre à ces attentes. C'est notamment le rôle des **Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)** ou service logement, qui en tant que structures associatives, accompagnent les jeunes dans leurs démarches d'accès au logement. L'action de faciliter les relations entre propriétaires et jeunes locataires les poussent même parfois à faire de l'intermédiation locative en gérant des logements dans le cadre de bail glissant, de bail accompagné ou de sous-location par exemple. Ce type d'accompagnement et de structures s'avère précieux pour les jeunes et par ricochet pour les territoires : la capacité de ce dernier à offrir ces services aux jeunes renforce son attractivité et son image auprès des jeunes d'une part mais aussi des propriétaires qui se sentent sécurisés et accompagnés lorsqu'ils interagissent avec un jeune locataire.

Or les CLLAJ ou Services Logement Jeunes, étant donné leur travail d'analyse de l'offre et de demande en logement et d'accompagnement, ont de facto un territoire d'intervention qui se situe à l'échelle d'un bassin de vie ou d'une agglomération de taille moyenne. Ceci implique que certains territoires en Rhône-Alpes disposent aujourd'hui de ce type de ressources pour accompagner les jeunes et d'autres non, souvent au sein d'un même département. A l'heure actuelle, l'agglomération de Lyon (4 services logement jeunes) et le département de l'Isère (5 services logement jeunes) sont bien pourvus en matière de structures qui accompagnent les jeunes. A l'inverse, on remarque l'absence notable de services logement jeunes dans certains territoires. Ainsi la Loire n'a pas de CLLAJ même si un

réseau d'acteurs se structure aujourd'hui sur le logement des jeunes : le Réseau d'Acteurs de l'Hébergement et du Logement- RAHL 42, en tant que réseau généraliste, a ressenti la nécessité de travailler cette question. Le département de la Savoie ne possède pas non plus ce type de structure. S'il existe un CLLAJ à Thonon les Bains, le reste du département de la Haute Savoie et en particulier l'agglomération d'Annecy en sont dépourvus : il s'agit pourtant de territoire où, nous l'avons vu, le marché du logement est tendu et où la demande en logement émanant des jeunes ménages est très importante. Enfin au niveau de l'Ardèche, une interrogation subsiste aujourd'hui quant à l'émergence et à la pérennité d'un Service Logement Jeunes.

Carte de localisation des CLLAJ et services logement de Rhône-Alpes



Source : URCLLAJ et URHAJ Rhône-Alpes

→ Focus départemental

01

Ain

Le département de l'Ain est relativement bien pourvu en matière de logement étudiants (CROUS, résidences privées et logement locatif privé abordable) mais déficitaire en matière de logement séquentiel. Plus globalement, on remarque en effet que la thématique du logement des jeunes, excepté celle des étudiants, est relativement mal identifiée par les acteurs locaux. Le fait que ce département soit celui avec le plus faible nombre de lits FJT par jeunes (et de très loin) est significatif. Il en va de même pour le CLLAJ de Bourg-en-Bresse qui a rencontré des difficultés pour maintenir son activité et qui est le seul CLLAJ du département, malgré les problèmes rencontrés dans le Pays de Gex par exemple.

07

Ardèche

Territoire faiblement attractif pour les jeunes ménages, sauf peut-être pour les apprentis, l'Ardèche est de facto moins concernée par l'offre en logement dédié que les autres départements de la région Rhône-Alpes. La problématique principale qui va être posée ici concerne l'existence d'un CLLAJ dans le Sud Ardèche, territoire fortement touristique l'été et donc impacté par les migrations des jeunes saisonniers, entre autres. Un Service Logement Jeune pourrait être en mesure d'accompagner ce public mais aussi plus largement les jeunes qui en Ardèche sont particulièrement précaires et doivent donc trouver des solutions adaptées pour se loger.

26

Drôme

Ce département s'est assez bien saisi de la problématique du logement des jeunes notamment autour de Valence, de Romans-sur-Isère et de la Vallée du Rhône où avec l'existence de trois CLLAJ, presque la moitié du territoire est couvert. Ceci étant dit la vraie problématique sur le logement dédié concerne l'offre en séquentiel (internat et FJT) pouvant répondre aux besoins des apprentis. Ces derniers représentent un réel enjeu de développement du territoire puisque le ratio nombre de lits internat/nombre d'apprentis est le plus mauvais de toute la région. De plus, les acteurs traditionnels du logement (bailleurs et collectivités) n'ont pas fixé dans l'ensemble la thématique du logement jeune comme une priorité.

38

Isère

Le territoire de l'Isère est attractif pour les étudiants et jeunes travailleurs, en particulier sur l'agglomération grenobloise. Par ailleurs au même titre que dans la Loire, l'Ardèche ou la Drôme par exemple, on remarque qu'un certains nombres de jeunes sont en situation précaire dans le département. Or, l'offre en logement dédiée pour les étudiants semble convenable avec néanmoins le besoin de réhabilitation pour les résidences du CROUS afin de ne pas trop subir la concurrence du marché locatif privé. Le territoire est particulièrement bien maillé par les Services Logement (5 structures), ce qui est assez remarquable à l'échelle d'un département. Cela souligne aussi une organisation institutionnelle et un travail en partenariat avec les acteurs associatifs de qualité, mais qui semble aujourd'hui menacé.

42

Loire

Le département de la Loire, malgré sa croissance démographique en baisse concernant les jeunes ménages, attire des jeunes étudiants et des apprentis dont les besoins en logement sont bien spécifiques. Au regard de l'offre en logement dédiés, on constate deux faits : sur la partie logement étudiant, la Loire et l'agglomération de Saint-Etienne surtout, sont relativement bien dotés (résidences CROUS et marché locatif privé accessible), alors que sur la partie offre dédiée aux apprentis, il existe un enjeu en termes de création et de réhabilitation notamment des internats. Le département est dans une situation ambiguë concernant la question de l'accompagnement des jeunes. Il manque aujourd'hui un CLLAJ ou Service Logement Jeune sur le territoire (département et agglomérations). Néanmoins, contrairement à d'autres départements, il existe une coordination d'acteurs du logement qui agissent sur le logement des jeunes par l'intermédiaire du RAHL 42, mais qui n'arrive pas à finaliser un projet concret d'accompagnement des jeunes.

69

Rhône

Etant donnée l'attractivité du 1^{er} département de la région sur les jeunes étudiants, apprentis et jeunes travailleurs, on retrouve, sur le territoire de la Métropole, notamment une offre dédiée complète et conséquente. Néanmoins, il existe un déficit d'offre en logement séquentiel (internat ou FJT) qui soit de qualité et accessible financièrement, et ce, malgré l'émergence de nouveaux produits comme les Résidences Jeunes Actifs dans l'agglomération lyonnaise. La tension sur le marché du logement locatif privé est telle que le constat est le même pour les logements étudiants du CROUS, clairement en déficit. Avec 4 structures type CLLAJ ou assimilé, auxquelles s'ajoute un ensemble d'associations œuvrant sur cette question, la thématique du logement des jeunes est bien identifiée et portée à la fois par les associations, ainsi que par les pouvoirs publics et enfin les bailleurs. Avec la multiplicité des problématiques par publics jeunes sur Lyon, le risque existe malgré tout d'aborder la question du logement des jeunes davantage selon des catégories de jeunesse plutôt (notamment concernant le public étudiant bien identifié), au détriment d'une information et d'un accompagnement pour l'ensemble des jeunes de l'agglomération.

73

Savoie

Le territoire de la Savoie et de Chambéry Métropole notamment étant attractif pour les étudiants, est bien pourvu quantitativement en matière d'offre de logement dédié. La thématique du logement des jeunes est bien identifiée par les acteurs locaux. Il existe cependant deux points d'interrogations : de nombreuses résidences CROUS ainsi que certains FJT ont besoins d'être rénovés pour se mettre au niveau de la concurrence qui existe avec le marché privé (dont les résidences). De plus l'absence d'un Service Logement se fait sentir sur la manière dont l'offre est gérée, sur le territoire de Chambéry notamment, où un CLLAJ permettrait probablement de fluidifier l'offre et la demande en logement spécifique.

74

Haute-Savoie

Ce département, très attractif pour les jeunes d'une manière globale, et les jeunes travailleurs en particulier, rencontre des difficultés en matière d'offre dédiée : celle-ci existe (FJT, internats, résidences CROUS) mais reste relativement insuffisante, en particulier pour les logements spécifiques aux jeunes travailleurs. Surtout, la problématique principale reste l'absence d'un Service Logement Jeune à l'échelle du département et en particulier sur l'agglomération d'Annecy. De plus, la structuration des réseaux d'acteurs en matière de logement jeune ainsi que la réponse des acteurs institutionnels ne semblent pas suffisantes pour se saisir correctement des enjeux en la matière.

SYNTHESE QUALITATIVE des besoins et des ressources des territoires par département

Nous l'avons vu, chaque département et chaque territoire connaît des problématiques particulières relatives à la question du logement des jeunes. Notre approche pour la première partie de l'étude s'attache à montrer quelles sont les mobilités des jeunes aujourd'hui en Rhône-Alpes et quels sont les facteurs qui amènent les jeunes à se déplacer sur un territoire et donc créé un besoin en logements. Ensuite, nous avons analysé la capacité qu'ont les territoires à répondre à ces mobilités des jeunes en matière de logement.

Ce diagnostic est basé sur un ensemble de données statistiques mais aussi d'entretiens auprès d'acteurs du logement des jeunes. Ces derniers, très différents dans leurs champs d'action, ont pour point commun d'interagir de près ou de loin avec le public jeune : collectivités locales, prescripteurs de mobilités (CFA, universités, entreprises...), bailleurs publics ou privés, associations... Cette étape indispensable permet de contextualiser les données et d'affiner l'exploitation qui en est faite. C'est pourquoi nous proposons ici de présenter, sur la base des éléments du diagnostic, une synthèse qualitative par département, qui rend compte des atouts et des contraintes auxquels ils sont confrontés par rapport au logement des jeunes.

AIN

Atouts	Contraintes
Population jeune assez faible mais territoire avec perspective de développement important en matière démographique	
Attractivité économique: agglomération Bourg-en-Bresse, attractivité résidentielle: Pays de Gex	Excepté agglomération Bourg-en-Bresse, dynamisme économique assez faible (influence pôles économiques de Lyon et Genève)
Apprentissage comme enjeu de développement	
Taux de chômage assez faible chez les jeunes	Agglomération bressane concernée par des phénomènes de pauvreté
Marché locatif privé détendu	
	Part importante des jeunes parmi les demandeurs de logement social
	Thématique du logement des jeunes mal identifiée par les acteurs locaux et/ou peu de travail en synergie entre les différents acteurs (collectivités, associations, bailleurs)
	Un seul CLLAJ pour tout le département (Bourg-en-Bresse)

ARDECHE

Atouts	Contraintes
	Département le moins "jeune" de la région avec croissance démographique faible
Attractivité des centres de formation sur Annonay et Aubenas	Territoire avec faible attractivité économique et n'étant pas à vocation "universitaire"
Attractivité touristique Sud Ardèche	Territoire assez "enclavé" par rapport au reste de la région
	Taux de chômage et taux de pauvreté le plus important de la région
Parc privé accessible	Problématique logement saisonnier dans Sud Ardèche
	Interrogation sur la pérennité du CLLAJ / Service Logement

DRÔME

Atouts	Contraintes
Relative attractivité en matière d'emploi sur le couloir rhodanien, emplois saisonniers sur le Sud Drôme	Territoire plutôt "âgé" (relative faiblesse part des jeunes), même dans les agglomérations du département
Enjeu en matière d'apprentissage comme facteur d'attractivité de la jeunesse sur le territoire	Influence des pôles universitaires de Lyon, Grenoble et Avignon au Sud
	Taux de chômage et taux de pauvreté structurellement importants chez les jeunes
Parc privé accessible	Logement Jeunes pas une thématique identifiée par les bailleurs (beaucoup de petits logements vacants).
Offre en logement dédié jeunes intéressante sur Valence et Romans sur Isère	
	Problématique logement jeunes saisonniers
Bon maillage de CLLAJ sur la moitié nord du département	

ISERE

Atouts	Contraintes
Population jeune importante...	... mais en déclin démographique à l'échelle du département
Attractivité forte de la métropole grenobloise notamment chez les jeunes (étudiants, salariés, apprentis)	
Poids important de l'agglomération de Grenoble mais territoire assez multipolaire avec 4 Communautés d'Agglomération au total	
	Chômage des jeunes assez élevé. Existe certaines poches de précarité chez les jeunes (Grenoble, Nord Isère, Pays Viennois)
	Marché locatif privé qui reste assez tendu et en particulier à Grenoble malgré une baisse depuis la crise
Territoire avec ensemble acteurs institutionnels (CG, Agglo, Ville et CAF) concernés et investis sur la question du logement des jeunes dans son ensemble (étudiants, salariés, précaires, alternants) (ex: dispositif AJA)	
Bon maillage territorial du département avec 4 CLLAJ	

LOIRE

Atouts	Contraintes
Bassin qui attire des jeunes étudiants et des apprentis	Territoire qui perd des jeunes et des habitants globalement
	Marché de l'emploi peu dynamique
	Taux de chômage globalement important, des jeunes en particulier
Marché locatif privé abordable même à Saint-Etienne Métropole	Vacance et vétusté dans parc privé (notamment Saint-Etienne)
Marché locatif public qui tente de s'adapter aux besoins des jeunes étudiants avec partenariats bailleurs/association/organisme de formation	Vétusté et manque attractivité de certains logements sociaux dans les quartiers politiques de la ville (Saint-Etienne notamment)
Tissu associatif local assez dense et dynamique concernant le logement des jeunes (ex: RAHL 42)	Manque un Service Logement Jeunes type CLLAJ

RHÔNE et METROPOLE DE LYON

Atouts	Contraintes
Poids de la Métropole Lyonnaise: 1 ^{er} pole d'emploi, universitaire et d'apprentissage de la Région.	Disparité entre Métropole de Lyon et Nouveau Rhône en termes d'atouts ainsi que certains territoires au sein de l'agglomération
Attractivité extrêmement forte pour les jeunes étudiants, salariés et apprentis.	
	Disparités forte au sein de l'agglomération lyonnaise en matière d'accès à l'emploi et de pauvreté chez les jeunes (clivage centre-ville/banlieue)
	Marché locatif privé très tendu dans l'agglomération lyonnaise, notamment en centre-ville
Agglomération lyonnaise: acteurs institutionnels et bailleurs se saisissent progressivement de la question du logement des jeunes avec capacité d'innovation (KAPS, location choisie...) surtout pour le public jeunes étudiants	Accueil jeunes ménages et en particulier les - de 25 ans encore très largement insuffisant dans parc public (offre mise à disposition insuffisante). Offre logement étudiant insuffisante (Crous)
Acteurs associatifs nombreux et très mobilisés	Nombre important et grande variété de problématiques à traiter
	Risque d'un traitement "différencié" des jeunes en fonction de leurs statuts (étudiants, salariés, apprentis)

SAVOIE

Atouts	Contraintes
	Population jeune qui stagne démographiquement
Pôle universitaire de Chambéry qui attire les jeunes étudiants	Marché de l'emploi peu dynamique
Attractivité des stations de sport d'hiver pour les jeunes saisonniers	
Taux de chômage des jeunes est très faible	
	Chambéry Métropole: part des très jeunes ménages dans le parc social problématique (-de 25 ans) alors que celui-ci dispose de beaucoup de petits logements
Offre en logements dédiés jeunes bien développée	Chambéry Métropole: enjeu de réhabilitation des logements dédiés aux jeunes (FJT, résidences universitaires...)
	Absence de CLLAJ/Service logement pour mettre en cohérence l'offre et la demande en logement des jeunes

HAUTE-SAVOIE

Atouts	Contraintes
Territoire avec la plus forte croissance démographique de la Région	
Très forte attractivité économique (salariés jeunes et moins jeunes) notamment agglomération Annecy	
Attractivité résidentielle le long du pourtour genevois	
Taux de chômage et taux de pauvreté faible notamment chez les jeunes	
	Marché locatif privé très tendu
	Offre en logement social très insuffisante sur l'ensemble du territoire
	Thématique du logement des jeunes peu ou pas identifiée par les acteurs institutionnels
	Absence de CLLAJ/Service logement sur le territoire d'Annecy

IV/ Des publics défiant l'Action Publique Territoriale

Etat des lieux des parcours résidentiels et des blocages

Il ressort de cette analyse qualitative des territoires plusieurs enjeux au regard du logement des jeunes. On distingue ainsi deux grandes problématiques issues de cette synthèse :

- Les défis particuliers pour les acteurs que posent les publics suivants : jeunes alternants, jeunes travailleurs et jeunes sans ressources ;
- Le manque de coordination des acteurs qui interviennent sur le logement des jeunes.

Tout d'abord, le public jeune en lui-même est fondamentalement pluriel dans ses mobilités donc dans ses besoins en logement. Or, on remarque que certaines catégories de jeunesse sont moins identifiées par les politiques publiques actuelles et souffrent de fait d'un manque de solutions et d'accompagnement vers le logement. Ainsi les jeunes alternants, les jeunes travailleurs et les jeunes sans ressources (ou précaires) sont particulièrement exposés aux difficultés d'accès au logement.

Ainsi, ces « **catégories de jeunes** » **défient les logiques d'action publique** au sens où il existe peu ou pas du tout de dispositif coordonné pour ces jeunes. En prenant l'exemple du public étudiant, on se rend compte que les institutions, les collectivités, les acteurs universitaires sont aujourd'hui bien structurés pour répondre au problème du logement des étudiants. Si cela ne résout pas le problème du niveau élevé des loyers ou de la pénurie de logements en zone tendue, ce public bénéficie d'une attention particulière. D'ailleurs bien souvent les politiques résument les problématiques des jeunes à celles des étudiants. Jusque dans l'intitulé de certaines Directions ou Délégations de telle ou telle grande collectivité en Rhône-Alpes, la thématique étudiante et à fortiori celle du logement étudiant est investie. Il n'en est rien ou presque du public jeunes alternants, travailleurs ou sans ressources. Or plus globalement, c'est **bien l'absence de concertation et de coordination entre les politiques publiques de l'emploi, de la formation et du logement qui pose problème** si l'on veut répondre efficacement à la question du logement des jeunes.

C'est pourquoi, nous avons décidé d'organiser 4 Ateliers participatifs à l'issue du diagnostic de territoire afin de réfléchir aux solutions à proposer aux problématiques mentionnées plus haut.



L'objectif de ces groupes de travail est de réunir le maximum d'acteurs différents intervenant auprès des publics jeunes mais qui, bien souvent, ne se connaissent pas. Il s'agit, pour chaque atelier, de réfléchir collectivement à une des problématiques soulevées plus haut : les jeunes alternants, les jeunes travailleurs, les jeunes sans ressources et les problématiques de coopérations et coordinations territoriales des politiques publiques du logement des jeunes.

Ces quatre ateliers se sont tenus entre septembre et octobre 2015 dans différentes villes de la région afin d'aller à la rencontre des acteurs en prise directe avec les territoires :

- L'Atelier sur les **jeunes alternants** s'est tenu le 15 septembre à **Saint-Etienne**,
- L'Atelier sur les **jeunes travailleurs** s'est déroulé le 30 septembre à **Annecy**,
- L'Atelier sur les **jeunes sans ressources** s'est tenu le 2 octobre à **Grenoble**,
- L'Atelier sur les **coopérations territoriales** s'est tenu à **Lyon** le 15 octobre.

Une méthodologie de travail identique aux trois premiers Ateliers (qui concernent les publics) a été développée. Animé par les salariés de l'URHAJ et l'URCLLAJ, l'Atelier est organisé de la manière suivante : les professionnels réfléchissent dans un **premier temps** par petit groupe (5/6 personnes en générale) aux différents problèmes que peut rencontrer un jeune dans sa recherche de logement. L'objectif est bien de réunir les acteurs autour de la question du *parcours* du jeune qui propose à chaque fois son lot d'étapes avec des problèmes et des solutions à trouver. A chacune des étapes du parcours du jeune, un ou plusieurs acteurs peuvent intervenir et apporter des solutions au jeune ou bien alors représenter un obstacle. Il s'agit donc pour les participants d'identifier l'ensemble des étapes qui rythme le parcours du jeune dans sa recherche de logement ainsi que d'identifier les points de blocages et les acteurs ressources.

Après un temps de restitution en commun du travail effectué en petits groupes, un **deuxième temps** de réflexion est réalisé en collectif sur les points de blocages. Il s'agit justement de bien cerner les problématiques rencontrées, par exemple, par les jeunes alternants par l'ensemble des acteurs intervenant sur ce public puis de proposer collectivement des solutions permettant de lever ces blocages.

Dans tous les Ateliers, l'analyse du parcours du jeune se résume en trois étapes : la situation de départ du jeune (ex : s'il est en apprentissage, qu'est-ce que cela peut impliquer de concret dans sa vie ?), le processus de recherche du logement et enfin l'accès au logement. A chaque étape, le jeune est susceptible de rencontrer des problèmes et dans le même temps des acteurs pouvant lui proposer des solutions.

1/ Atelier Jeunes Alternants

Les **jeunes alternants** illustrent bien la mobilité chez les jeunes : leur lieu de formation (CFA, organisme de formation), leur lieu d'apprentissage (entreprise) et le domicile parental sont bien souvent distants de plusieurs kilomètres les uns des autres.



Dès lors, deux cas de figures se posent : soit le jeune arrive au quotidien à effectuer les trajets en transports (voiture, transport en commun quand il y en a) ce qui pose problème en matière de contraintes

d'horaires ; soit, le jeune n'a pas le choix, et doit prendre un deuxième voir un troisième logement (en dehors du domicile parental) pour réussir son projet de formation. Il faut ajouter à cette problématique celle du rythme séquentiel de formation qui oblige souvent le jeune à changer de lieu (entreprise/centre de formation) d'un mois sur l'autre, d'une semaine sur l'autre voir d'un jour sur l'autre. Si ce n'est l'hôtel, peu de types d'offres de logement peuvent répondre à ces besoins. Le parc privé et public classique ne sont pas adaptés à ce type de séjour d'autant plus pour des publics ayant des ressources financières réduites. Nous l'avons vu, l'offre en logements séquentiels (internat et FJT) ne correspond plus aux besoins des jeunes (internat) et nécessite une implication forte des acteurs locaux pour pouvoir exister (FJT).



« Tous les mois faut que je paie l'aller-retour, l'internat. [...] J'en ai pour 130 ou 140 euros pour le train, plus l'internat, plus la cantine. [...] »

Téva, 19 ans, en CAP apprentissage en Normandie et originaire du Rhône.

Le **premier Atelier**, portant sur le **logement des jeunes apprentis**, a permis de réunir des professionnels d'horizons très divers et variés : bien souvent ces acteurs ne se côtoient pas au quotidien et pourtant interviennent auprès d'un même public, les alternants.

Parmi les partenaires présents lors cet Atelier, nous retrouvons :

- **L'Etat** avec la DREAL (Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement)
- **La Région** avec la Direction de l'Apprentissage (DAP)

Le **deuxième Atelier** concerne les **Jeunes Travailleurs**. Nous l'avons vu, il s'agit d'une catégorie de personnes assez large permettant d'y inclure un grand nombre de profils. Lors de cet Atelier, plusieurs partenaires jeunesse et habitat ont pu être présents :

- **L'Etat** avec la DREAL (Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement)
- Les **Intercommunalités** suivantes : Communauté d'Agglomération d'Annecy, Grenoble Alpes Métropole
- La **ville** d'Annecy
- Le **CIL Action Logement** Amallia
- Les **bailleurs HLM** Halpades et Chambéry Alpes Habitat
- **L'association représentant les bailleurs de Haute Savoie** USH 74/ARRA HLM
- Les **Résidences Habitat Jeunes** suivantes : UMIJ, FCMB Seynod, FJT les Romains Novel, FJT la Tournette, la Résidence Accueil Jeunes Côté Lac
- Le **CLLAJ** de Thonon-les-Bains

Consignes et Méthodologie

Il s'agit dans un **premier temps** de permettre aux acteurs réunis de réfléchir par petit groupe (5/6 personnes en général) aux différents problèmes que peut rencontrer un **jeune travailleur** dans sa recherche de logement. L'objectif est bien de réunir les acteurs autour de la question du *parcours* du jeune qui propose à chaque fois son lot d'étapes avec des problèmes et des solutions à trouver.

Nous distinguons 3 étapes :

- La situation initiale du jeune salarié
- Sa recherche effective de logement
- L'accès et l'entrée dans le logement

Pour chacune des étapes, il s'agit de décrire le contenu de celle-ci, de manière très concrète, en se mettant « à la place du jeune ». Une fois cette description réalisée, les acteurs identifient les obstacles qui peuvent se poser, là encore pour chacune des 3 étapes. Ici, deux angles sont abordés : celui du jeune (quels obstacles rencontre-t-il à cette étape de sa démarche d'accès au logement ?) mais aussi celui des acteurs intervenants auprès de ce public (par exemple Action Logement, les bailleurs sociaux, les FJT...). Il s'agit donc pour les participants d'identifier l'ensemble des étapes qui rythment le parcours du jeune dans sa recherche de logement ainsi que d'identifier les points de blocages et les acteurs ressources.

Après un temps de restitution en commun du travail effectué en petits groupes, un **deuxième temps** de réflexion est réalisé en collectif sur les points de blocages. Il s'agit justement de bien cerner les problématiques rencontrées par les jeunes travailleurs pour l'ensemble des acteurs intervenant sur ce public puis de proposer collectivement des solutions permettant de lever ces blocages. Il s'agit de pistes de réflexions issues des Ateliers qui vont nous permettre non seulement d'alimenter le 4^{ème} Atelier sur la Coopération Territoriale mais aussi de commencer à réfléchir aux préconisations finales de l'étude.

Etape n°1	SITUATION INITIALE DU JEUNE <ul style="list-style-type: none"> - Dans bien des cas, un jeune alternant peut commencer son apprentissage en étant mineur, ce qui n'induit pas la même gestion et le même accompagnement. - Son lieu de formation et son lieu d'apprentissage (c'est-à-dire son entreprise) peuvent être distants de plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres nécessitant de fait un double pied à terre. - Le rythme de la formation peut être « séquentiel », c'est-à-dire l'alternance entre la formation et l'apprentissage peut se faire au jour, à la semaine ou au mois. 	
	BLOCAGES pour les jeunes <p>Le principal blocage au cours de cette étape est le fait que le jeune ait besoin de deux voire trois résidences (domicile parental / lieu de formation / lieu d'apprentissage).</p>	BLOCAGES institutionnels <p>Dans le cas de l'apprentissage, il n'y a pas d'acteur « chef de fil » : entre l'entreprise, le CFA et la collectivité, aucun acteur n'a la légitimité pour coordonner l'ensemble des démarches.</p>
Etape n°2	RECHERCHE D'UN LOGEMENT <ul style="list-style-type: none"> - La recherche du logement chez l'alternant est conditionné au choix de son entreprise et de sa localisation par rapport à son lieu de formation et son domicile parental. Plusieurs acteurs interviennent ici auprès du jeune afin de l'aider à trouver un employeur : CFA, MFR, CMA, CCI, Pôle Emploi, Mission Locale... entreprises ! En parallèle, plusieurs outils peuvent être utilisés comme internet, des forums ou salons d'emploi et/ou d'apprentissage. - Une fois son employeur trouvé, le jeune signe son contrat d'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) qui est une étape importante. - La recherche de logement commence alors. Si les lieux de formation et d'apprentissage sont identiques ou bien s'ils sont distants de moins de 50 km environ et que le jeune est véhiculé, alors le jeune ne recherche qu'un seul logement (on parle de long séjour). Les acteurs traditionnels que sont les bailleurs privés et publics sont dès lors sollicités en priorité. Dans le cas contraire, le jeune peut faire appel à un grand nombre d'acteurs et de ressources pour l'aider dans sa démarche : le Service Jeunesse de la Ville et/ou celui de l'intercommunalité (le cas échéant), les Points et Bureaux d'Information Jeunesse (PIJ et BIJ), la Mission Locale, l'organisme de formation (CFA, Lycée, Université), l'entreprise (Direction des ressources Humaines et/ou Action Logement si entreprise de plus de 10 salariés), les associations, les FJT, les résidences étudiantes, le CROUS, l'Office du tourisme, les agences immobilières, les réseaux amicaux, les réseaux sociaux et internet. 	

	<p>BLOCAGES pour les jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> - le premier blocage consiste en la difficulté à trouver une entreprise qui accepte un contrat en alternance. - le deuxième frein dans l'accès au logement pour le jeune alternant est le fait que ces ressources financières soient bien souvent insuffisantes pour une double ou triple résidence. - L'offre de logements adaptés (ex : FJT) est souvent insuffisante par rapport à la demande. - L'ensemble de ces démarches (recherche entreprise puis logement) sont complexes : beaucoup d'acteurs, de ressources et de dispositifs cohabitent. Un jeune, d'autant plus s'il est mineur, a besoin d'accompagnement dans ces étapes. 	<p>BLOCAGES institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contrat d'apprentissage et sa gestion administrative peut être un frein pour l'entreprise dans l'embauche d'apprentis. - Le contrat d'apprentissage pose problème pour les acteurs dans la mesure où « chacun attend l'autre » : étant tripartite (Entreprise, CFA et jeune), les délais de validation auprès de chaque structure peuvent retarder les démarches de recherche de logement pour le jeune. - L'ensemble des acteurs n'ont pas toujours le bon « réflexe » pour trouver des solutions logement adaptées aux alternants (abordable financièrement et disponible rapidement). Ce bon « réflexe » nécessite une connaissance et une coordination bien en amont des processus d'apprentissage sur les territoires.
Etape n°3	<p>ACCES AU LOGEMENT</p> <p>Lorsque le jeune alternant a trouvé son logement, il existe plusieurs dispositifs de financement à sa disposition en fonction de sa situation : les dispositifs d'Action Logement avec le Mobili-Jeune®, la Garantie Loca Pass®, le Mobili Pass® (en cas de changement de région) ; les aides au logement classiques (ex : Allocations Logement) ; en fonction des régions et de l'organisme de formation il existe aussi la THR (Transport, Hébergement, Restauration) qui peut aider le jeune de manière indirecte.</p>	
	<p>BLOCAGES pour les jeunes</p> <p>Le principal problème est le manque d'information sur les dispositifs existants qui fait qu'un certain nombre de jeunes n'y a pas recours alors qu'ils sont éligibles (ex : Mobili-Jeune® d'Action Logement).</p>	<p>BLOCAGES institutionnels</p> <p>Sur un territoire donné où un jeune est en apprentissage, il faut un acteur qui soit en mesure de l'accompagner dans ses démarches et de coordonner le fléchage des aides et dispositifs auxquels il a droit (ex : Mobili-Jeune®)</p>
Pistes de réflexions issues de l'Atelier	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une Plateforme Régionale et partenariale sur l'Alternance : imaginer une instance regroupant les acteurs de la formation (organismes de formation, entreprises, logeurs...) afin de coordonner les solutions logement sur les territoires en faveur des alternants. - Développer un site internet et/ou un guide pour les organismes de formation regroupant l'ensemble des informations disponibles pour les apprentis (aides financières, offres dédiées, droits et devoirs...) 	

2/ Atelier Jeunes Travailleurs

La catégorie des **jeunes travailleurs** a cette particularité de regrouper des réalités extrêmement différentes : du jeune ingénieur en CDI au jeune saisonnier en station de sports d'hiver, l'étendue des besoins est loin d'être identique.



Pour autant, on remarque que cette catégorie est difficilement appréhendée par les pouvoirs publics justement parce qu'elle est protéiforme. Si les Collecteurs inter-paritaires du logement et Action Logement

développent un certain nombre de dispositifs et de solutions adaptés à ce public, bien souvent c'est la méconnaissance de ces dispositifs du côté des salariés qui pose problème. Il existe une vraie disparité en matière d'accompagnement vers le logement en fonction du type d'entreprise dans lequel se trouve le jeune salarié. Généralement, les entreprises n'ont pas les ressources humaines en interne pour informer et orienter leurs salariés vers les dispositifs d'Action Logement. Ce constat se vérifie d'autant plus chez les entreprises de moins de 10 salariés qui ne cotisent pas de fait auprès d'un Collecteur. En plus du type d'offres de logement qui varie énormément en fonction du statut d'emploi du jeune salarié, c'est bien la capacité d'accompagnement de ce public qui est aussi à questionner.

« Comme je suis rentré de stage, en gros, le jour de mon déménagement, trois jours après mon stage, et le début de mon poste, y'a eu deux jours de battement. J'ai ramené tous mes cartons chez mes parents, je les ai stockés chez mes parents et je me suis installé en leur disant que je cherchais un logement sous peu. Eux, ça les dérange pas parce que mes frères sont en études, ils sont plus que tous les deux et la maison était faite pour 5. J'ai encore ma chambre. »

Julien, 24 ans.



Le **deuxième Atelier** concerne les **Jeunes Travailleurs**. Nous l'avons vu, il s'agit d'une catégorie de personnes assez large permettant d'y inclure un grand nombre de profils. Lors de cet Atelier, plusieurs partenaires jeunesse et habitat ont pu être présents :

- **L'Etat** avec la DREAL (Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement)
- Les **Intercommunalités** suivantes : Communauté d'Agglomération d'Annecy, Grenoble Alpes Métropole
- La **ville** d'Annecy
- Le **CIL Action Logement** Amallia
- Les **baillleurs HLM** Halpades et Chambéry Alpes Habitat
- **L'association représentant les bailleurs de Haute Savoie** USH 74/ARRA HLM
- Les **Résidences Habitat Jeunes** suivantes : UMIJ, FCMB Seynod, FJT les Romains Novel, FJT la Tournette, la Résidence Accueil Jeunes Côté Lac
- Le **CLLAJ** de Thonon-les-Bains

Consignes et Méthodologie

Il s'agit dans un **premier temps** de permettre aux acteurs réunis de réfléchir par petit groupe (5/6 personnes en général) aux différents problèmes que peut rencontrer un **jeune travailleur** dans sa recherche de logement. L'objectif est bien de réunir les acteurs autour de la question du *parcours* du jeune qui propose à chaque fois son lot d'étapes avec des problèmes et des solutions à trouver.

Nous distinguons 3 étapes :

- La situation initiale du jeune salarié
- Sa recherche effective de logement
- L'accès et l'entrée dans le logement

Pour chacune des étapes, il s'agit de décrire le contenu de celle-ci, de manière très concrète, en se mettant « à la place du jeune ». Une fois cette description réalisée, les acteurs identifient les obstacles qui peuvent se poser, là encore pour chacune des 3 étapes. Ici, deux angles sont abordés : celui du jeune (quels obstacles rencontre-t-il à cette étape de sa démarche d'accès au logement ?) mais aussi celui des acteurs intervenants auprès de ce public (par exemple Action Logement, les bailleurs sociaux, les FJT...). Il s'agit donc pour les participants d'identifier l'ensemble des étapes qui rythment le parcours du jeune dans sa recherche de logement ainsi que d'identifier les points de blocages et les acteurs ressources.

Après un temps de restitution en commun du travail effectué en petits groupes, un **deuxième temps** de réflexion est réalisé en collectif sur les points de blocages. Il s'agit justement de bien cerner les problématiques rencontrées par les jeunes travailleurs pour l'ensemble des acteurs intervenant sur ce public puis de proposer collectivement des solutions permettant de lever ces blocages. Il s'agit de pistes de réflexions issues des Ateliers qui vont nous permettre non seulement d'alimenter le 4^{ème} Atelier sur la Coopération Territoriale mais aussi de commencer à réfléchir aux préconisations finales de l'étude.

	<p>SITUATION INITIALE DU JEUNE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un jeune « travailleur » peut recouper différentes réalités que nous avons essayé d’appréhender ici : <ul style="list-style-type: none"> • Il peut être dans un territoire tendu en matière de logement • Il peut être primo-arrivant sur un territoire (sans réseaux ni connaissances) • Il peut être saisonnier • Il peut être décohabitant (souhaitant s’émanciper de sa famille) 	
<p>Etape n°1</p>	<p>BLOCAGES pour les jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> - La question des ressources financières peut se poser en fonction du type d’emploi. - La question de l’absence de garant. - La précarité du statut du travailleur lié à son emploi peut être un frein au départ (CDD, Intérim...). - En fonction des territoires (existence ou non de transports en commun) et de la situation du jeune (détenion du permis et/ou d’un véhicule personne ou non), la question de la mobilité peut elle aussi représenter un frein à la recherche au logement. 	<p>BLOCAGES institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans l’accès à l’information et l’accompagnement de leurs salariés, les entreprises ne disposent pas des même moyens et outils : celles de moins de 10 salariés ne cotisant pas à Action Logement ne peuvent pas bénéficier de l’ensemble des services en la matière. - Les entreprises excentrées des transports en commun et/ou nécessitant des horaires atypiques (travail de nuit par exemple), peuvent être plus impactées par les problématiques de mobilité et de logement de leurs salariés.

RECHERCHE D'UN LOGEMENT

Dans sa recherche, le jeune travailleur peut contacter un grand nombre d'acteurs et solliciter différentes ressources : son employeur dans certains cas et/ou sa DRH (uniquement si son entreprise est sensibilisée à la question du logement de ses salariés) et si son entreprise est éligible, le Collecteur 1% peut être sollicité. Internet est l'outil principalement utilisé aujourd'hui pour la recherche de logement, les agences immobilières, les BIJ, les CLLAJ, les Services Logement de la Mairie, l'office du tourisme parfois, les réseaux (amis, parents, clubs sportifs, réseaux sociaux...), les commerces de proximité, les Mission Locales, les Bailleurs Sociaux, les ADIL parfois.

Etape n°2

BLOCAGES pour les jeunes

- Les difficultés varient beaucoup en fonction des types d'emplois mais dans la plupart des cas la situation du marché du logement et le manque d'offres adaptées posent problème (petits logements, logements sociaux, résidences FJT...).
- Les délais d'attente pour obtenir un logement social sont souvent trop importants, écartant de fait le recours à ce type de solution.
- La « non priorité » dans l'attribution de logement social sur certains territoires peut poser problème.
- Les « à priori » des propriétaires bailleurs privés sont aussi révélés (avec des risques de discrimination dans certains cas).
- Plus globalement les contraintes administratives de constitution de dossier peuvent être en inadéquation avec le besoin de réactivité des jeunes dans leur recherche.

BLOCAGES institutionnels

- La production d'une offre adaptée aux travailleurs nécessite de bien coordonner les zones d'emplois avec les lieux d'habitat ainsi que de penser aux connexions entre elles (transport notamment).
- La maîtrise du foncier dans les zones tendues en particulier est un élément clé pour faciliter la production d'une offre spécifique.
- La baisse des fonds publics (Etat et collectivités locales) pour financer ces opérations est inévitablement un frein de premier ordre.
- Le manque de relais d'information, d'orientation et d'accompagnement sur certains territoires de ces publics jeunes salariés (ex : Service Logement/Claj) pour les accompagner vers le logement est problématique.
- Les délais d'accès au logement social sont trop longs et les publics jeunes salariés pas suffisamment priorités.
- Le besoin de développer des garanties d'accès au logement privé pour les bailleurs est un élément de blocage [en cours de changement depuis l'intronisation de la garantie Visale®].

ACCES AU LOGEMENT

- Une fois le logement trouvé, l'entrée dans celui amène son lot de démarches et donc de difficultés :
 - Il s'agit d'ouvrir un contrat avec un fournisseur d'accès à l'énergie
 - Il faut assurer le logement
 - Il faut payer la caution et le premier loyer d'avance
 - Il faut ouvrir l'accès à internet
 - Il faut le meubler le cas échéant
 - Enfin il faut aussi ouvrir un dossier à la CAF

Etape n°3

BLOCAGES pour les jeunes

- Toutes ces démarches si elles ne sont pas anticipées peuvent poser des problèmes budgétaires.
- Dans le cas des colocations, le statut juridique vis-à-vis du bail (solidarité...) peut engendrer son lot de difficultés.

BLOCAGES Institutionnels

- La rigidité des baux peuvent poser problème dans le développement de nouvelles formes de logement (colocation, sous-location chez l'habitant de courte durée...).

Pistes de réflexions issues de l'Atelier

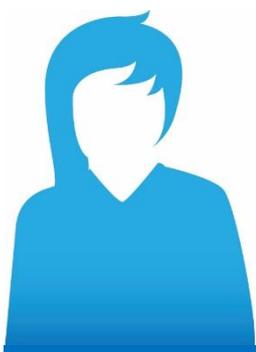
- **Associer les entreprises et le monde économique à l'élaboration des PLH (Programme Local de l'Habitat)**, en particulier dans les zones tendues : syndicats (entrepreneurs et salariés) ainsi que CCI, CMA et services économiques des EPCI devraient être associés.
- **Sensibiliser les entreprises et en leur sein les Ressources Humaines aux problématiques logement** (« bien habiter c'est bien travailler »), notamment dans les entreprises qui accueillent beaucoup de jeunes salariés (grands groupes, agence intérim, entreprises ayant recours à l'emploi saisonnier, zones touristiques...). Imaginer une intervention en lien avec Action Logement et les services économiques des EPCI.
- **Création d'un Guichet Unique de la Jeunesse** : faire en sorte que sur tous les territoires, il n'existe qu'un seul point d'accueil de la jeunesse concernant les questions de logement.
- **Développer un site internet d'information global sur le logement à destination des jeunes.**
- **Développer des applications smartphones relatives au logement facilitant l'information à destination des publics jeunes.**
- **Imaginer des solutions innovantes pour le logement des jeunes saisonniers à partir du logement modulaire.**
- **Agir sur la réglementation concernant l'attribution des logements sociaux en faveur des jeunes actifs.**

3/ Atelier Jeunes Sans Ressources

Les **jeunes sans ressources** ou jeunes précaires sont une autre catégorie de jeunes ayant des besoins précis en matière de logement qui défient les logiques des politiques actuelles.

Il s'agit en effet des jeunes qui sont « hors » dispositif et qui par conséquent sont difficilement identifiables par les pouvoirs

publics. Dès lors toute tentative de réponse institutionnelle est délicate à mettre en œuvre, la première difficulté étant le manque de ressources qui empêche ces jeunes d'accéder à un logement classique. Ainsi n'étant peu ou pas solvable, ces jeunes s'orientent de fait vers des structures d'hébergement, parfois d'urgence.



« Pour moi dans ma tête, j'ai pas de situation donc automatiquement je peux pas avoir une vie normale tout de suite, je peux pas me mettre à l'aise. Rencontrer quelqu'un sans mentir, pour rencontrer quelqu'un de bien c'est pas possible. J'ai pas de situation, j'ai pas de permis, regardez dans quoi je vis. C'est tout accumulé. Et ça, ça m'énerve, ça me travaille. »

Nicolas, 28 ans.

Le **troisième Atelier** porte sur **les jeunes dits sans ressources**, c'est-à-dire n'ayant pas les moyens financiers nécessaires pour accéder ou se maintenir dans un logement et risquant ainsi de se retrouver dans une situation d'urgence. Cette thématique nous a permis de réunir des acteurs issus du secteur de l'Hébergement et du Logement :

- **L'Etat** avec la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) de l'Isère
- Le **Conseil Départemental** de l'Isère
- **La Mission Régionale sur l'Insertion et l'Exclusion (MRIE)**
- **La Fédération des Associations et des Acteurs pour Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)**
- **La Fondation Abbé Pierre (FAP)**
- **Les CLLAJ** de l'UMIJ et de Lyon
- **Les résidences Habitat Jeunes** suivantes : Résidence les Îles de l'UMIJ, Relais Ozanam, les Compagnons du Devoir Saint-Egrève
- **Le Foyer d'Hébergement les Clercs** de Montbrison
- **ADOMA**
- La **Vice-Présidente au Logement et à l'Habitat** du Conseil Régional

Consignes et Méthodologie :

Il s'agit dans un **premier temps** de permettre aux acteurs réunis de réfléchir par petits groupes (5/6 personnes en générale) aux différents problèmes que peut rencontrer un **jeune sans ressources** dans sa recherche de logement. L'objectif est bien de réunir les acteurs autour de la question du *parcours* du jeune qui propose à chaque fois son lot d'étapes avec des problèmes et des solutions à trouver.

Nous distinguons 3 étapes :

- La situation initiale du jeune précaire
- Sa recherche effective de logement
- L'accès et l'entrée dans le logement

Pour chacune des étapes, il s'agit de décrire le contenu de celle-ci, de manière très concrète, en se mettant « à la place du jeune ». Une fois cette description réalisée, les acteurs identifient les obstacles qui peuvent se poser, là encore pour chacune des 3 étapes. Ici, deux angles sont abordés : celui du jeune (quels obstacles rencontre-il à cette étape de sa démarche d'accès au logement ?) mais aussi celui des acteurs intervenants auprès de ce public (ici l'Etat, les collectivités, les associations...). Il s'agit donc pour les participants d'identifier l'ensemble des étapes qui rythme le parcours du jeune dans sa recherche de logement ainsi que d'identifier les points de blocages et les acteurs ressources.

Après un temps de restitution en commun du travail effectué en petits groupes, un **deuxième temps** de réflexion est réalisé en collectif sur les points de blocages. Il s'agit justement de bien cerner les problématiques rencontrées par les jeunes sans ressources pour l'ensemble des acteurs intervenant auprès de ce public puis de proposer collectivement des solutions permettant de lever ces blocages. Il s'agit de pistes de réflexions issues des Ateliers qui vont nous permettre non seulement d'alimenter le 4^{ème} Atelier sur la Coopération Territoriale mais aussi de commencer à réfléchir aux préconisations finales de l'étude.

SITUATION INITIALE DU JEUNE

- Le jeune dit sans ressources regroupe lui aussi un grand nombre de profils :
 - Il peut être en fin de contrat
 - Il peut être sans véhicule
 - Il peut être sans droits au chômage ou en fin de droit
 - Enfin, un jeune sans ressources est souvent sans ou avec peu de soutien familial

Etape n°1

BLOCAGE(S) pour les jeunes

- La liste des freins à l'accès au logement chez ces jeunes est dominée par la question des ressources financières, qui ici, sont parfois totalement absentes.
- Le manque de soutien familial est une deuxième problématique très importante.
- La précarité de l'emploi est aussi un problème.
- Enfin la faible mobilité chez ces jeunes peut aussi être rédhibitoire (pas de transport en commun et/ou pas de voiture).

BLOCAGES institutionnels

- La grosse difficulté des acteurs qui interviennent auprès de ce public est qu'il est, par définition, « hors dispositif » donc sans information valable pour appréhender les besoins de ces jeunes (pas d'adresse postale, sans lien familial, parfois sans papier d'identité...).
- Ce public « sans ressources » est captif du territoire, notamment dans ses déplacements, ce qui induit des différences entre les territoires ruraux (dépendant de la voiture) et urbain (avec TC).
- Les territoires avec beaucoup d'emplois saisonniers (ex : Sud Drôme/Ardèche, stations d'hiver...) sont particulièrement confrontés à ce type de public.

RECHERCHE D'UN LOGEMENT

- La recherche d'un logement est conditionnée par la solvabilisation financière (aides et/ou emploi). Ici les interlocuteurs classiques sont la Mission Locale, le BIJ, Pôle Emploi, les entreprises, l'intérim, Service Jeunesse Ville...
- Dans certains cas extrêmes, la recherche d'un logement/hébergement va être conditionnée par l'accès aux besoins de premières nécessités (ex : nourriture...) ; dès lors d'autres acteurs interviennent : aide alimentaire, structures caritatives, Fonds d'Aide aux Jeunes, CCAS...
- Dès lors, la recherche d'un logement passe d'abord par l'hébergement d'urgence (CCAS, Centre d'hébergement d'Urgence, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, 115...).

Etape n°2

BLOCAGES pour les jeunes

- Ici le manque d'hébergements d'urgence dédiés aux jeunes pose problème.
- Le non recours des jeunes aux dispositifs d'urgence.
- Le manque d'information et d'accompagnement de ce type de public qui passe de structures en dispositifs.
- L'absence d'aide financière pour les moins de 25 ans pose aussi problème.

BLOCAGES institutionnels

- Les liens entre dispositifs d'urgence/mise à l'abri et accès au logement transitoire et accompagné peuvent poser problème : les acteurs relevant de l'urgence d'un côté et du logement de l'autre doivent pouvoir se coordonner sur ce type de public.
- Pour les moins de 25 ans, l'inéligibilité au RSA implique la mise en place de nombreux dispositifs, parfois complexes dans leur mise en œuvre notamment sur le volet logement (ex : Garantie Jeune).

	<p>ACCES AU LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès au logement est conditionné par une solution temporaire qui permet de solvabiliser à minima la situation du jeune (ex : dispositif du CCAS ou de la Mission Locale...). - Plusieurs solutions sont possibles : colocation, sous-colocation, chambre chez l'habitant, logement en Allocation Logement Temporaire, hébergement dans le cadre d'une convention d'occupation sociale, logement intergénérationnel... - Si le jeune n'est pas solvable, il risque de tomber en errance. 	
<p>Etape n°3</p>	<p>BLOCAGES pour les jeunes</p> <p>A l'instar du principal blocage à chaque étape, le problème du manque de ressources financières peut entraîner des risques de rechutes, même en solution temporaire, s'il n'est pas réglé. Il s'agit donc pendant cette période de logement temporaire de développer l'accès à l'emploi, à la formation, et à une aide financière stable.</p>	<p>BLOCAGES institutionnels</p> <p>L'absence de dispositif financier permettant de faire le lien entre deux emplois par exemple peut entraîner une sortie prématurée du logement et inciter le jeune à tomber en errance.</p>
<p>Pistes de réflexions issues de l'Atelier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès au logement social pour les jeunes sans ressources avec la création d'une convention temporaire d'occupation sociale (capter un logement, pendant un temps déterminé, afin de le mettre à disposition pour des publics précaires). - Etendre le dispositif « Allocation Jeunes Adultes » mise en place en Isère à l'ensemble des départements, permettant de solvabiliser les jeunes les plus démunis et éloignés de l'emploi et la formation à travers le logement. 	

4/ Atelier Coopération Territoriale

Le quatrième Atelier a permis de synthétiser l'ensemble des 3 Ateliers présentés précédemment. L'enjeu à partir des informations récoltées a été de travailler **la visibilité et la compréhension globale du réseau d'acteurs**. A la suite cet Atelier, le groupe a émis des propositions et préconisations spécifiques.

Tous les partenaires ayant participé à un Atelier étaient conviés à venir échanger et partager leur expérience lors de cette journée. Etaient ainsi présents :

- **L'Etat** avec la DREAL (Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement) et la DRJSCS (Direction régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale)
- **Le Conseil Régional** avec la DPT (Direction des Politiques Territoriales)
- La **Communauté d'Agglomération de Loire Forez**
- **L'Espace Information Jeunes** de la Ville de Saint-Etienne
- **La Mission Régionale sur l'Insertion et l'Exclusion (MRIE)**
- Les **CIL Action Logement** Amallia et GIC
- **ADOMA**
- **Le CLLAJ** de Lyon et Conseil Habitat Jeunes
- **Les résidences Habitat Jeunes** suivantes : FJT la Tournette, FJT de Péage de Roussillon de l'UMIJ, le Relais Ozanam.
- **L'UMIJ**
- **L'URCLLAJ**
- **L'URHAJ**
- **Un élu à la Commission Jeune** de la **Région Rhône-Alpes**

Consignes et Méthodologie :

Cet Atelier a permis de réfléchir collectivement aux blocages évoqués lors des 3 premières journées afin de lever les blocages à l'accès au logement des jeunes.

- Dans un premier temps, le travail de chaque Atelier a été restitué et présenté au reste des personnes présentes afin d'en faire l'analyse critique.
- Une phase de concertation par petits groupes a permis de mettre en évidence l'ensemble des dispositifs et acteurs qui interviennent à un moment donné, de près ou de loin, dans le parcours résidentiel du jeune. Il a été proposé de classer ces dispositifs en fonction :
 - de ce que ces derniers permettent
 - du public ciblé.
- Une fois, cette carte des acteurs construite, le groupe a tenté d'identifier les points de blocages (ronds verts) et les enjeux (ci-dessous) permettant d'améliorer la situation.

OFFRES DE TOIT

PRESCRIT

CHOISI

Lien Offre de Toit, Aides Directes et politiques publiques

Temporaire

Pérenne



Légende:

- Apprentis
- Etudiants
- Salariés
- Placés - Confiés
- Sans Emploi + et - de 25 ans
- ◆ Sans Emploi + de 25 ans
- Sortants de prisons
- Service Civique - Volontaires

MISE EN RESEAU

Réseaux
associatifs
offre d'un
toit

Réseaux
emploi -
formation

Partenaires
sociaux

"Démunis"

"Logement
jeunes"

Fédération
MFR

FAGE/
UNEF

URML

Syndicats
salariés

UNAFO

URHAJ

Chambre
consulaire

MEDEF

FAPIL

URCLLAJ

URPACT

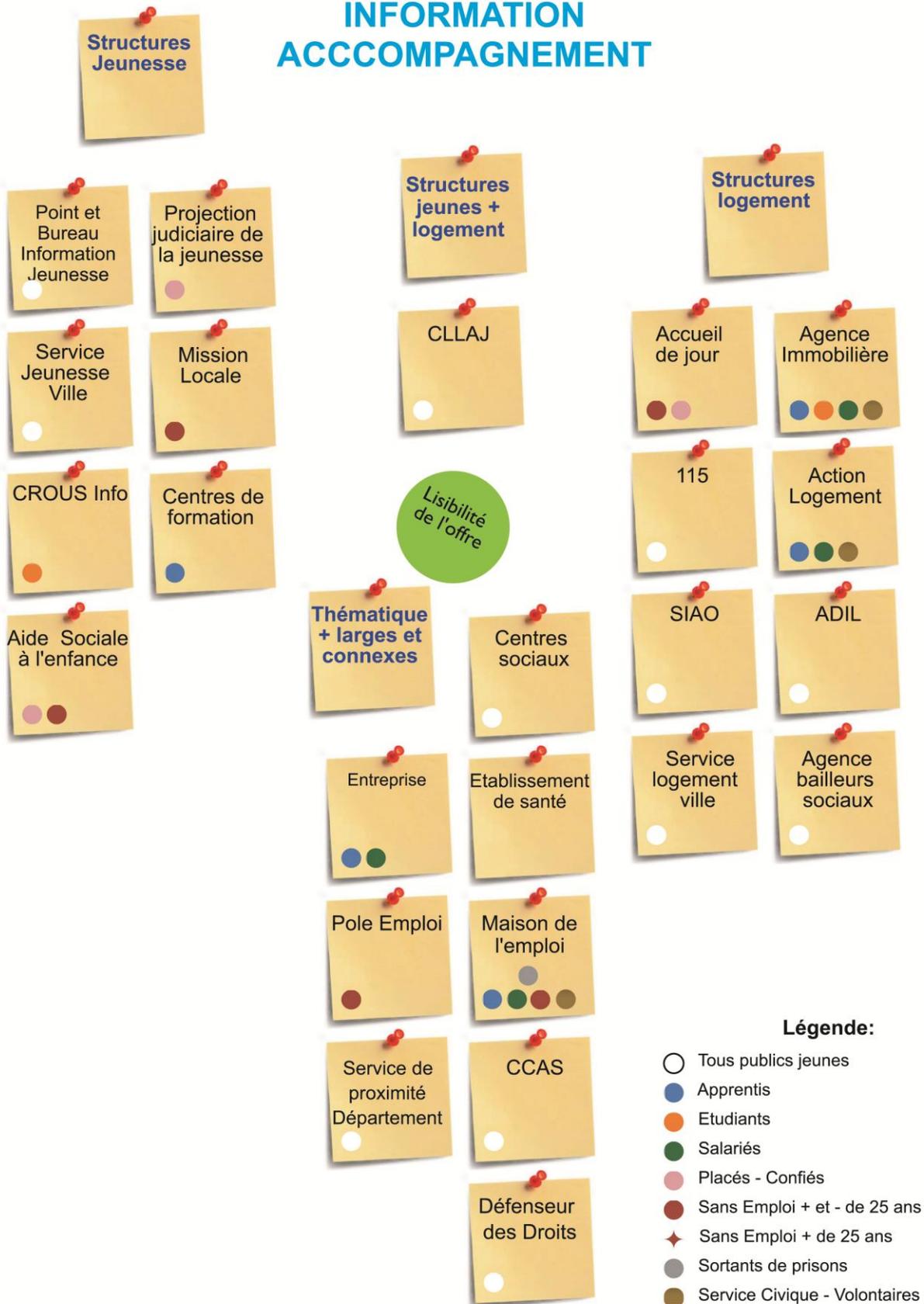
FNARS

UDCCAS

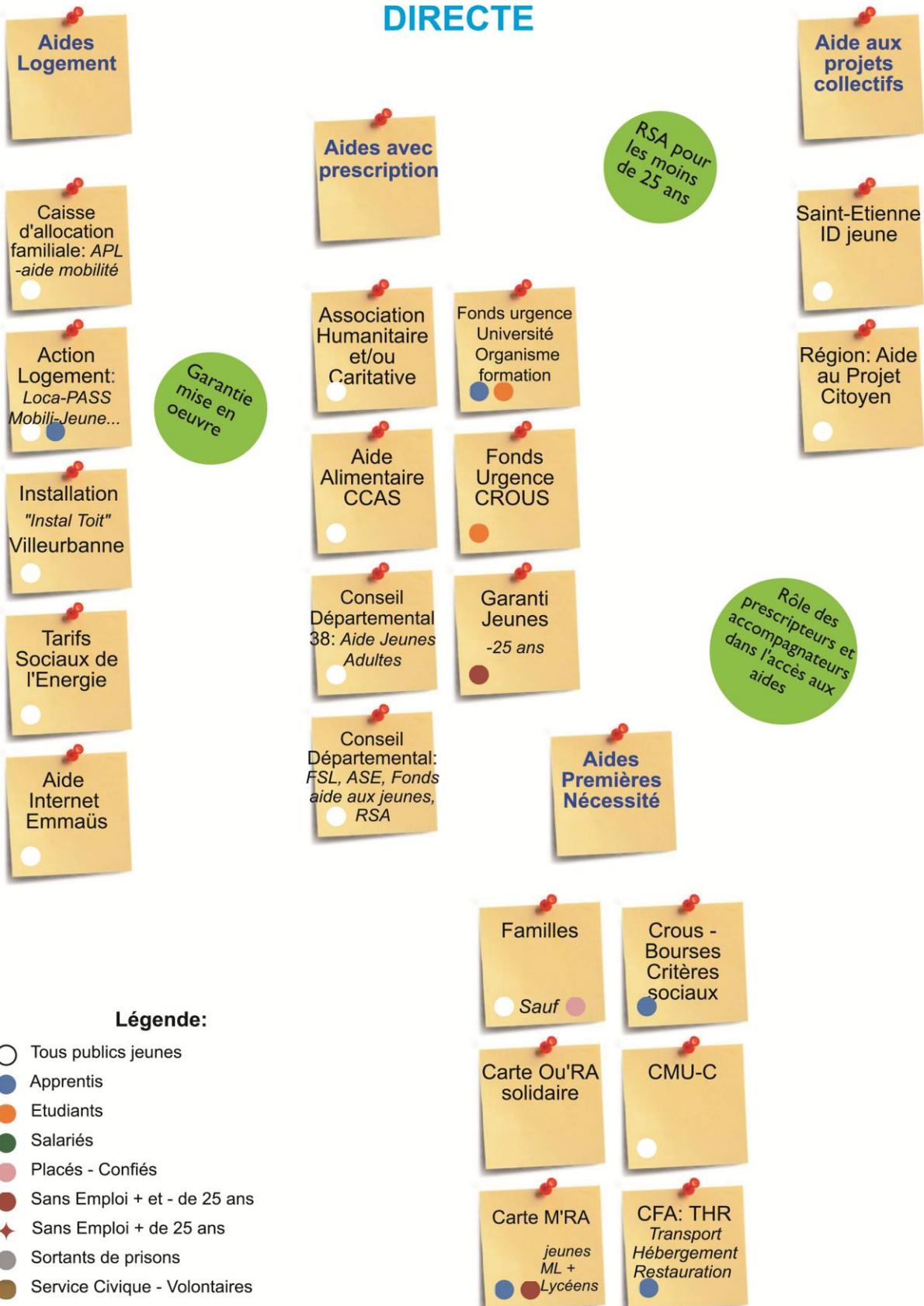
Réseaux
offre d'un
toit public

ARRA HLM

ACCUEIL INFORMATION ACCOMPAGNEMENT



AIDE FINANCIERE DIRECTE



EMPLOI

Entreprises

Agence
Intérim

Structure
Insertion par
l'activité
économique

FORMATION

Centre de
formation
apprenti

Maison
Familiale
Rurale

Région
Formation
Continue et
apprentissage

Organisme
de formation

PILOTAGE DES FINANCEMENTS POLITIQUE PUBLIQUE

Aides à la pierre

DDT (Etat)

DREAL (Etat)

Région
apprentissage, enseignement sup, politiques territoriales
Sauf

Action Logement

articulation des acteurs institutionnels sur pérennisation des projets expérimentaux pertinents

Fonctionnement des structures

DIRECCTE

Conseil départemental

CAF

Ministère enseignement supérieur & recherche

DDCS

DRDJSCS

Prospective attractivité du territoire?

Politiques Locales

Nécessité d'adapter les institutionnelles avec les besoins du public

Service Logement Communauté Agglo / Communes

Service économique Communauté Agglo/Métropole

Collectivités (CA - CC - Pays - Ville)

Service économique Ville

Fluidifier trouver les canaux de diffusion des observatoires de l'offre

OBSERVATION

pas d'obs sur le logement jeune

Observation de l'exclusion

Observatoire Régional Habitat et Logement

Sens? Pour qui? Pourquoi?

Observation territorialisée

Observation Etudiants

ODENORE Non-Recours

Observatoires Locaux

Observatoire de la vie étudiante

MRIE

Données SIAO

Observatoire de GAELIS

Fondation Abbé Pierre

Légende:

- Tous publics jeunes
- Apprentis
- Etudiants
- Salariés
- Placés - Confiés
- Sans Emploi + et - de 25 ans
- ◆ Sans Emploi + de 25 ans
- Sortants de prisons
- Service Civique - Volontaires

Comment faire remonter l'importance de l'observation globale aux politiques publiques?

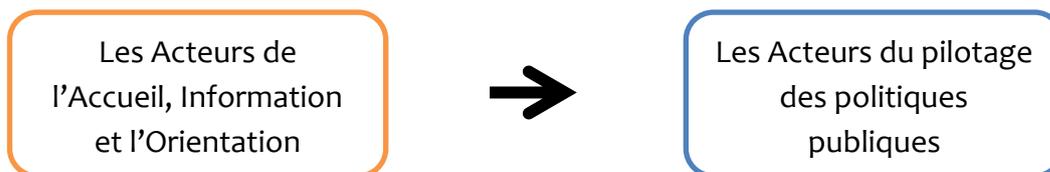
L'atelier a fait apparaître un nombre d'acteurs multiples en lien avec les jeunes :

- Les acteurs de l'offre de toit ;
- Les acteurs de l'accueil, de l'information et de l'orientation ;
- Les acteurs des aides directes ;
- Les acteurs des politiques publiques et des financements ;
- Les acteurs de l'observation ;
- Les acteurs de l'emploi et de la formation.

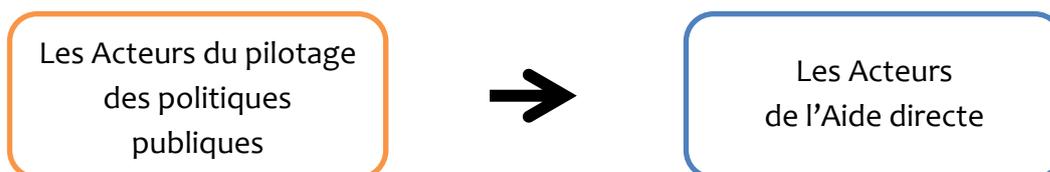
A partir de l'analyse du groupe, le nombre de dispositifs et d'acteurs paraît très complexe et très abondant. Or, chacun développe des solutions complémentaires qui améliorent la situation pour les jeunes.

Le blocage, le plus important, relevé est la problématique de connaissance de ce foisonnement : aucun acteur présent ne disposait de l'ensemble de la connaissance sur le sujet. Cette difficulté peut conduire à ce que les jeunes soient mal ou pas orientés vers les dispositifs qui lui sont accessibles, et peut favoriser le non-recours. Les liens entre tous ne sont pas toujours construits. Ce point est un enjeu fort d'amélioration.

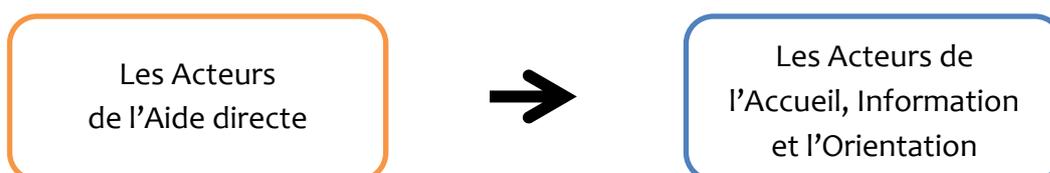
A partir de cette analyse, il est apparu nécessaire d'envisager une meilleure relation entre les différents types d'acteurs. Des enjeux d'efficacité ont pu alors être qualifiés.



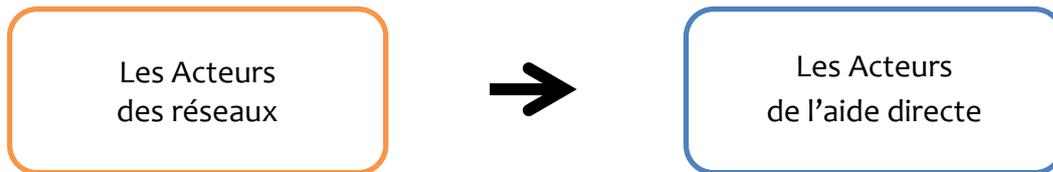
Enjeu : faire des diagnostics et aider à la décision



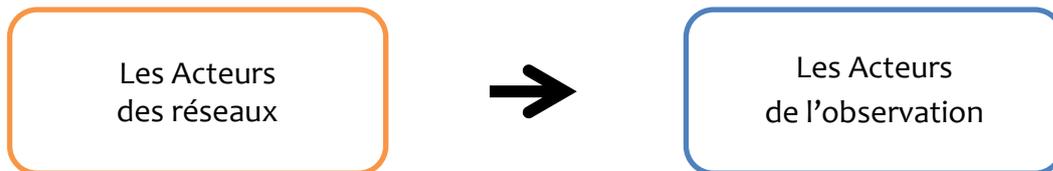
Enjeu : adapter les aides en adéquation à la demande



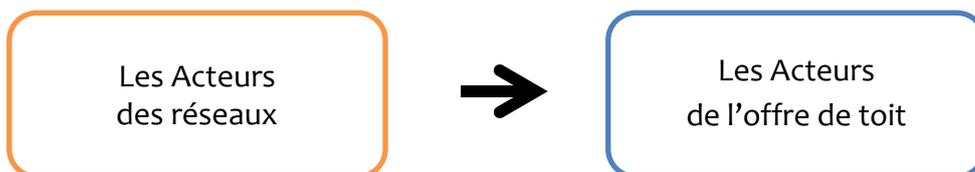
Enjeu : porter à connaissance des acteurs accompagnateurs les aides directes disponibles



Enjeux : expérimenter, faire remonter les bonnes pratiques, jauger



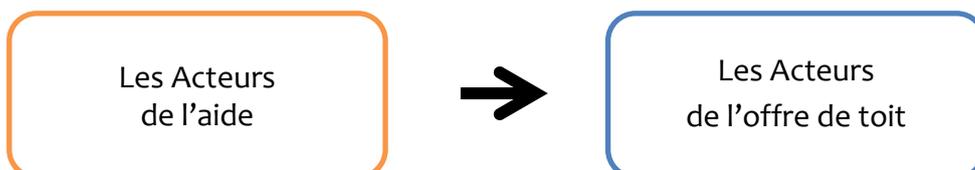
Enjeux : observation du terrain, partage des données



Enjeux : développer l'offre, expérimenter et observer



Enjeux : définir les objectifs et le financement



Enjeu : solvabiliser le budget logement

En conclusion, cet atelier a fait apparaître :

- la nécessité de développer des outils pour une meilleure connaissance des différents acteurs et dispositifs existants,
- la nécessité de construire des liens forts entre chaque typologie d'acteurs afin de permettre d'améliorer les actions de chacun et de pouvoir construire de nouvelles réponses pour améliorer l'accès et le maintien des jeunes dans le logement,
- la nécessité de mieux informer les jeunes pour éviter le non-recours aux aides ou aux dispositifs existantes.

V/ Préconisations : logiques d'un processus collaboratif

Les échanges et travaux issus des Ateliers participatifs nous permettent de dégager un certain nombre d'enseignements où la question de l'accompagnement des jeunes vers le logement est centrale. On distingue quatre grands domaines d'action dans lesquels il s'agit d'agir, afin que demain, le logement ne soit plus un frein pour qu'un jeune accède à un emploi ou une formation en Rhône-Alpes :

1/ L'Animation Partenariale

- Il s'agit ici de renforcer la coordination et l'efficacité des politiques publiques en matière de logements jeunes et leur coordination avec les politiques de l'emploi et de la formation.

2/ L'Information Logement

- L'objectif est d'améliorer l'information en matière de logement dans son ensemble (droits et devoirs, bons tuyaux, offres...) à destination des jeunes.

3/ Les Solutions Logements Jeune

- Cette catégorie regroupe l'ensemble des dispositifs permettant d'offrir des solutions logement adaptées aux besoins des jeunes quel que soit l'offre ou le produit proposé.

4/ Les Aides aux Jeunes

- Il s'agit ici des dispositifs permettant de solvabiliser les jeunes pour faciliter leur accès au logement.

Ces thématiques nous ont permis d'encadrer nos réflexions et d'élaborer des préconisations dites « opérationnelles » qui peuvent se référer à une des quatre catégories mentionnées ci-dessus.

Auparavant, il convient de souligner que ces réflexions sont le fruit d'un travail collaboratif avec les participants des quatre ateliers ainsi que les partenaires financeurs de l'Etude qui ont largement contribué et participé à construire des préconisations en faveur du logement des jeunes. En effet, lors de la restitution de l'Etude Régionale le 24 novembre 2015 dans le cadre de

L'Observatoire Régional de l'Hébergement et du Logement dans les locaux du Conseil Régional, une vingtaine de propositions sommaires ont été présentées. Après avoir échangé avec les participants de cette journée ainsi qu'avec nos partenaires financeurs dans un deuxième temps, nous avons affiné cette liste de préconisations pour en développer neuf au total. Ces dernières ont été retravaillées en tenant compte des priorités, des enjeux et de l'impact qu'elles peuvent avoir sur la question du logement des jeunes. Il convient cependant de souligner que les propositions présentées ici relèvent avant tout de la responsabilité de l'URHAJ et l'URCLLAJ. Il ne s'agit en aucun cas d'un programme d'action « approuvé ». En effet, certaines propositions ont fait l'objet de consensus, d'autres continuent de faire débat. Nous avons choisi de vous présenter ces 9 fiches préconisations¹⁷ qui font échos aux grands enjeux mentionnés ci-dessus. Il est en effet important de souligner que ces préconisations ne sont pas une fin « en soi » mais bien une étape vers la définition d'actions précises en matière de pilotage, de moyens humains et financiers nécessaires à leurs mises en œuvre.

L'objectif affiché de ces préconisations est de permettre d'interpeller et de fédérer l'ensemble des acteurs qui veulent agir en faveur du logement des jeunes en Rhône-Alpes.

¹⁷ L'intégralité des Fiches Préconisations est jointe en annexe

FICHE

n° 1

« Développer une coordination régionale du logement des jeunes »

Objectifs : renforcer la coordination et l'efficacité des politiques publiques en matière de logements jeunes en lien avec les politiques de l'emploi et de la formation.

Contenu :

1. S'appuyer sur **L'Observatoire Régional sur l'Hébergement et le Logement (ORHL)** en tant qu'instance de coordination, rencontre, échange et validation.
2. Créer un **Atelier de l'ORHL « dédié » au Logement des Jeunes**, regroupant l'ensemble des acteurs pertinents qui interviennent sur la question du logement des jeunes (Etat, Région, Collectivités, Action Logement, Caisse des Dépôts, organismes de formation, réseaux associatifs URHAJ, URCLLAJ, ARRA HLM...).
3. Assurer **une animation de cette instance** à partir de l'actualisation annuelle des données concernant **l'état des besoins et de l'offre en logements jeunes sur les territoires.**
4. Désigner **un représentant** parmi cette instance **qui siègera** dans d'autres instances de politiques publiques de l'emploi et la formation pour assurer le lien.

FICHE

n° 2

« Création d'une Plateforme Régionale sur le logement des Alternants »

Objectif : créer une instance regroupant les acteurs de la formation (organismes de formation, entreprises, logeurs...) afin de coordonner les solutions logement sur les territoires en faveur des alternants.

Contenu :

1. Mettre en place un **volet d'animation régionale** regroupant les **acteurs de l'alternance** (Région, CFA, Action Logement, réseaux de logeurs type bailleurs sociaux, représentants d'association Chambres chez l'habitant, FJT, CLLAJ, Entreprises) afin de pouvoir **échanger sur les besoins en logement des alternants sur les territoires.**
2. Mettre en place un **volet opérationnel** visant à **regrouper l'offre de logements** (ou solutions logement) **existante à destination des alternants** sur les territoires et **créer une plateforme de gestion de cette offre au service des apprentis, des entreprises et des CFA.**

Mise en œuvre en 2016 :

Après différents échanges avec ses partenaires dont l'URHAJ, l'URCLLAJ et l'Etat, La Région Auvergne-Rhône-Alpes lance un Appel à Projet en novembre 2016 afin de mettre en relation l'offre d'hébergement avec les besoins des jeunes apprentis. Dans une 1ere phase, le dispositif est conduit sur 4 territoires (la Haute-Savoie, l'Allier, le Nord Isère et l'Ain), et après évaluation, pourra être étendu à l'ensemble de la Région. La démarche se veut partenariale et doit associer au minimum deux opérateurs issus des territoires concernés (ex : CFA et FJT).

FICHE

n° 3

« Améliorer la communication, l'information et l'accompagnement des jeunes »

Objectifs : on distingue deux niveaux de communication et d'information, l'un physique avec un volet orientation et accompagnement et l'autre que l'on pourrait qualifier de digital avec la création d'un site internet.

Contenu :

1. Une première phase consiste à créer un **guichet unique du logement des jeunes**. Il s'agit de constituer un réseau d'accueil, d'orientation et d'accompagnement à partir des lieux déjà existants sur les territoires permettant un service complet au jeune, du premier niveau d'information à un accompagnement spécialisé.
2. Le deuxième volet de cette préconisation consiste en la création d'un **site internet dédié au logement des jeunes en région** rassemblant toutes les informations sur l'ensemble des offres disponibles aux jeunes (location privé, colocation, location parc social, FJT, autres...) et permettant de faire du lien avec le guichet unique ci-dessus.

Mise en œuvre en 2016 :

Le CRIJ Rhône-Alpes développe un site internet d'information généraliste à destination des jeunes de la région. Après concertation, l'URHAJ et l'URCLLAJ, en lien avec le CRIJ, décident de développer un onglet dédié au logement sur ce même site. Il ne s'agit pas de recréer un énième site mais bien de proposer un service nouveau permettant de regrouper et territorialiser l'ensemble de l'offre à destination des jeunes (parc privé, public avec location choisie, offre dédiée type CLLAJ et FJT...) d'une part; d'autre part il s'agit de développer des filtres permettant de lister l'ensemble des aides et dispositifs mobilisables en fonction du territoire de recherche et du statut du jeune (salarié, apprenti, étudiant...).

Fin 2016, si la faisabilité technique semble se dessiner, le projet recherche toujours son équilibre financier.

FICHE

n° 4

« Maintenir et développer une offre de logements adaptée aux jeunes »

Objectifs : pérenniser et développer la production de l'offre adaptée aux jeunes en mobilité.

Contenu :

1. En fonction des territoires et des mobilités des jeunes, développer une **offre de logement adaptée** à ces jeunes.
2. Mettre en place un **fond d'innovation et d'expérimentation** au service de nouvelles solutions de logement dédiées aux jeunes en investissement autant qu'en fonctionnement.

FICHE

n° 5

« Améliorer l'accès des jeunes dans le parc locatif social »

Objectif : favoriser l'accès des jeunes ménages au parc locatif social à travers différentes propositions.

Contenu :

1. Réfléchir sur les **modes d'attribution de logement social** notamment concernant la pièce administrative de l'avis d'imposition exigée à N-2
2. Développer le **dispositif de location choisi dans le logement social** afin d'améliorer son attractivité auprès des jeunes.

FICHE

n° 6

« Mettre en place des Conventions d'Occupation Sociale pour les jeunes précaires »

Objectifs : trouver des solutions de logement temporaires permettant de répondre à une situation d'urgence et d'assurer une transition vers d'autres solutions plus stabilisées.

Contenu :

Issue de la pratique, la **convention d'occupation précaire** a été reconnue par la loi MOLLE du 25 mars 2009 et permet d'occuper temporairement des locaux en contrepartie d'une modique somme financière et ce, lorsque ces locaux sont en situations dites transitoires (attente de travaux...).

FICHE

n° 7

« Mettre en place une Allocation pour les jeunes hors dispositifs »

Objectif : pouvoir solvabiliser à minima les jeunes sans ressources et ne rentrant dans aucun cadre ou dispositif actuel.

Contenu :

1. Il s'agit de créer un **fond permettant de solvabiliser** les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), de formation sans diplôme, de Service Civique... et ce afin d'éviter les ruptures de parcours.
2. Etendre à l'ensemble de la Région le **dispositif d'Accompagnement Jeunes Adultes (AJA)** de l'Isère permettant un accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs.

FICHE

n° 8

« Mettre en place une Plateforme de gestion des APL pour les Alternants »

Objectif : créer une plateforme régionale de gestion des Aides Personnalisées au Logement (APL) pour les jeunes en alternance qui ont besoin, dans le cadre de leur formation, de disposer de deux logements et ce, afin de limiter les ruptures de parcours de formation.

Contenu :

1. **Permettre aux alternants de bénéficier de l'APL sur leurs deux logements**, notamment lorsqu'ils sont en séjour séquentiel.
2. Avec l'accord des CAF, il s'agit de créer une **plateforme de gestion des APL pour les jeunes alternants** permettant de répondre aux besoins spécifiques de ce public.

Mise en œuvre 2016 :

La CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) a mis en place depuis quelques temps un **groupe de travail et de réflexion sur la problématique des APL pour le public alternant. Il s'agit d'un travail de prospective regroupant différentes CAF confrontées à cette thématique sur leur territoire.**

FICHE

n° 9

« Améliorer l'identification des publics jeunes précaires »

Objectif : pouvoir identifier plus finement les jeunes précaires qui ne sont pas dans des cadres et dispositifs d'accompagnement existants (ex : jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance, jeunes sortant du Service Civique ou de formation...).

Contenu :

Réaliser une étude ou un diagnostic en ayant une approche territoriale et par dispositifs, permettant ainsi de mieux appréhender les réalités quantitatives et qualitatives des situations des jeunes précaires.

Conclusion

Alors que l'enracinement dans la crise approfondit les fractures générationnelles déjà observées il y a dix ans, la mobilité formative et professionnelle est devenue incontournable pour permettre l'insertion des jeunes. Cette mobilité est conditionnée par les caractéristiques des territoires, qui rencontrent des problématiques différentes en termes de logement des jeunes : arrivée d'apprentis en alternance, présence massive d'étudiants ou besoin de main d'œuvre jeune dans un contexte locatif tendu... Face à cela, les territoires n'ont pas les mêmes atouts ni les mêmes contraintes pour agir. Pourtant, les difficultés existent partout, l'attractivité et le développement des territoires reposent en partie sur la capacité à répondre aux besoins en logement des jeunes.

Cette étude a été réalisée dans le but de dresser un état des lieux des besoins et des solutions possibles, pour pallier ces difficultés diverses. Elle s'est construite, à l'échelle de l'ancienne région Rhône-Alpes. S'il **apparaît désormais important de poursuivre ce travail à l'échelle de la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes**, plusieurs des pistes de travail qui ont émergé sont transposables et peuvent d'ores et déjà être étudiées pour que le logement soit un élément d'insertion sociale, professionnelle et formative et non plus un frein.

En premier lieu, il convient de transformer notre manière de faire sur les territoires : le décloisonnement des politiques publiques du logement, de la formation et de l'emploi doit être une priorité pour une meilleure cohérence et une plus grande efficacité des réponses apportées à la problématique du logement des jeunes. Cette transformation de l'action publique ne peut se faire que dans une forme intelligente de concertation territoriale, où chaque acteur puisse être partie prenante dans l'élaboration de préconisations qu'il appliquera. C'est particulièrement vrai concernant l'alternance qui doit faire l'objet d'une attention spécifique des pouvoirs publics.

Trois axes de travail sont ensuite à mettre en œuvre, à commencer par l'amélioration de l'information sur le logement à destination des jeunes, qu'elle soit numérique ou physique. Egalement, l'apprentissage d'une autonomie dans le logement, nécessite que les jeunes puissent être accompagnés dans les premiers gestes pour habiter, sur tous les territoires. L'effort de production de logement adaptés aux jeunes, qu'il s'agisse de création ou de mobilisation d'une offre existante, est à poursuivre. Enfin, les dispositifs d'aide directe aux jeunes ont parfois pour effet d'exclure certains profils de jeunes, pour lesquels nous avons identifié trois pistes d'action.

Le chantier est conséquent mais les transformations à l'œuvre, qu'il s'agisse des transformations territoriales ou de la réforme d'Action Logement, offrent des opportunités de changement des modes d'action, pour qu'aucun jeune ne soit à l'avenir empêché d'accéder à un emploi ou à une formation faute de logement. Un atelier pour le logement des jeunes dans le cadre de l'Observatoire Régional de l'Habitat et du Logement permettrait d'avoir un lieu de coordination des acteurs au niveau régional. Ces propositions pourront être mises en œuvre pour permettre un engagement pour les jeunes dès 2017.

Dominique Dupré
Président URHAJ Rhône-Alpes



Kheira Boukralfa
Présidente URCLLAJ Rhône-Alpes



ANNEXES

II/ Besoins en logement des Jeunes

1/ Mobilités Démographiques

Tableau 1 : Population et part des jeunes de 15-29 ans par département

Population et part des jeunes de 15-29 ans par département		Rhône-Alpes	Ain	Ardèche	Drôme	Rhône	Haute-Savoie	Loire	Isère	Savoie
Besoins liés à la décohabitation	Population municipale 2012	6 341 160	612 191	318 407	491 334	1 762 866	756 501	753 763	1 224 993	421 105
	Nombre des 15-29 ans	1 178 660	101 775	45 569	79 346	386 745	132 965	129 815	230 230	72 215
	Part des 15-29 ans (%)	18,6%	16,6%	14,3%	16,1%	21,9%	17,6%	17,2%	18,8%	17,1%
Source : INSEE RP 2012	Part dans la population régionale	100,0%	9,7%	5,0%	7,7%	27,8%	11,9%	11,9%	19,3%	6,6%

Tableaux 2 : Population et part des jeunes de 18-30 ans par département

(Source : INSEE RP 2007 et 2012)

Ain

	2007	2012	Evolution
18-30 ans	83 134	85 299	2,6%
Reste de la population	491 243	526 897	7,3%
Total	574 377	612 196	6,6%

Ardèche

	2007	2012	Evolution
18-30 ans	38 101	37 677	-1,1%
Reste de la population	271 357	280 735	3,5%
Total	309 458	318 412	2,9%

Drôme

	2007	2012	Evolution
18-30 ans	66 240	66 595	0,5%
Reste de la population	407 184	424 744	4,3%
Total	473 424	491 339	3,8%

Isère

	2007	2012	Evolution
18-30 ans	203 304	199 932	-1,7%
Reste de la population	975 409	1 025 058	5,1%
Total	1 178 713	1 224 990	3,9%

Rhône

	2007	2012	Evolution
18-30 ans	330 801	349 208	5,6%
Reste de la population	1346276	1 413 661	5,0%
Total	1 677 077	1 762 869	5,1%

Savoie

	2007	2012	Evolution
18-30 ans	61 830	62 147	0,5%
Reste de la population	343 702	358 958	4,4%
Total	405 532	421 105	3,8%

Haute-Savoie

	2007	2012	Evolution
18-30 ans	108 369	115 135	6,2%
Reste de la population	598 336	641 369	7,2%
Total	706 705	756 504	7,0%

Tableaux 3 : Emploi et population active par agglomérations et départements

(Source INSEE RP 2006, 2011 et 2012)

	Nombre d'Emplois 2011	Nombre d'Actifs de 15 ans-64 ans	Taux d'Emploi*
CA Bourg-en-Bresse Agglomération	43 151	32 658	1,32
CA Annemasse	28 748	43 471	0,66
CA Chambéry	63 989	59 127	1,08
CA Annecy	82 121	70 368	1,17
Métropole Grenoble	212 702	192 549	1,10
CA Bassin Annonay	15 532	15 475	1,00
CA Lac Bourget	23 595	26 473	0,89
CA Pays Voironnais	33 786	43 256	0,78

CA Loire Forez	23 449	36 214	0,65
CA Montélimar	24 455	23 247	1,05
CA Porte Isère	47 264	48 147	0,98
CA Privas	11 835	11 374	1,04
CA Saint-Etienne	165 449	168 059	0,98
CA Valence Romans	65 800	54 554	1,21
CA Villefranche Beaujolais	27 744	23 558	1,18
Métropole Lyon	678 424	628 603	1,08
CA Roanne	41 989	43 120	0,97
CA Vienne	27 631	31 520	0,88

	Rhône-Alpes	Ain	Ardèche	Drôme	Rhône	Haute-Savoie	Loire	Isère	Savoie
Nombre d'Emplois 2012	2 621 976	216 238	106 272	206 820	844 417	291 884	283 478	484 005	188 862
Nombre d'Actifs de 15 ans-64 ans	3 022 600	300 252	140 372	222 755	847 745	390 684	333 179	583 070	204 543
Taux d'Emploi (Nombre emploi/Nombre actifs + 15ans)	0,87	0,72	0,76	0,93	1,00	0,75	0,85	0,83	0,92
Part d'emploi dans la région	100%	8,2%	4,1%	7,9%	32,2%	11,1%	10,8%	18,5%	7,2%
Part de la population active dans la région	100%	10%	5%	7%	28%	13%	11%	19%	7%

Tableau 4 : Etudiants et Apprentis par département en 2012 et 2013

(Source : INSEE rp 2012 et Région Rhône-Alpes DAP 2013)

	Rhône-Alpes	Ain	Ardèche	Drôme	Rhône	Haute-Savoie	Loire	Isère	Savoie
Nombre d'Etudiants* *Au sens Inactif INSEE avec élèves et stagiaires non rémunérés de + 15 ans	419 263	31 755	15 142	26 222	148 943	40 289	46 569	86 804	23 539
Part étudiant en région	100%	8%	4%	6%	36%	10%	11%	21%	6%
Nombre d'Apprentis (2013)	42 203	3 736	1 161	3 026	12 760	4 689	5 913	8 329	2 589
Part Apprentis en Région	100	9,0	2,8	7,2	30,2	11,0	14,0	19,7	6,1

Tableau 5 : Part des apprentis par rapport à la population jeune de Rhône-Alpes par département

(Source : INSEE RP 2012 et 2011 et Région RA Direction Apprentissage 2013)

Part des Apprentis/Population jeunes

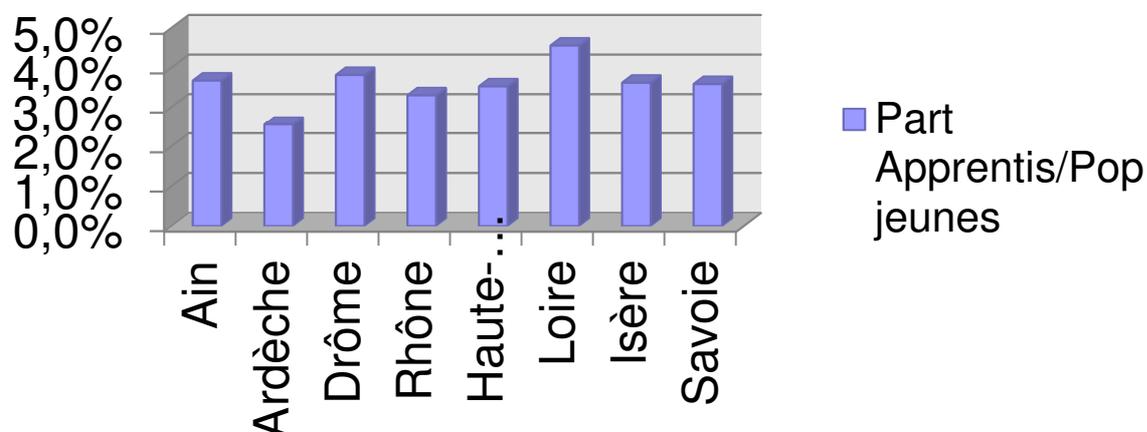


Tableau 6 : Taux de pauvreté en Rhône-Alpes par département en 2012

(Source INSEE Filosofi 2012)

Département	Taux de pauvreté
Ain	11%
Ardèche	15%
Drôme	15%
Isère	11%
Loire	14%
Rhône	13%
Savoie	10%
Haute Savoie	10%
Rhône-Alpes	12,3%
FRANCE	14,3%

Tableau 7 : Personnes Inactives au sens OCDE en Rhône-Alpes

(Source INSEE RP 2007 et 2012)

Région

	2012	2007	Evolution
Hommes ou femmes au foyer âgé(e)s de 20 à 29 ans	19303	20 714	-6,8%
Personnes inactives âgées de 20 à 29 ans	25963	24027	8,1%
Total	45 266	44 741	1,2%

Tableaux 8 : Taux de chômage et évolution 18-30 ans et plus de 30 ans par département

(Source : INSEE 3P 2007 et 2012)

Ain

		2007	2012	Evolution
18-30 ans	Nombre de chômeurs	8 608	11 722	36,2%
	Nombre total d'actifs	67090	69 455	3,5%
	Taux de chômage	12,8%	16,9%	4,1 points
Plus de 30 ans	Nombre de chômeurs	13 219	17 394	31,6%
	Nombre total d'actifs	213682	230 723	8,0%
	Taux de chômage	6,2%	7,5%	1,3 points

Ardèche

		2007	2012	Evolution
18-30 ans	Nombre de chômeurs	5 611	6 804	21,3%
	Nombre total d'actifs	29 616	30 112	1,7%
	Taux de chômage	18,9%	22,6%	3,7 points
Plus de 30 ans	Nombre de chômeurs	9 644	10 099	4,7%
	Nombre total d'actifs	105803	110 357	4,3%
	Taux de chômage	9,1%	9,2%	0,1 point

Drôme

		2007	2012	Evolution
18-30 ans	Nombre de chômeurs	10 132	11 615	14,6%
	Nombre total d'actifs	50217	51 628	2,8%
	Taux de chômage	20,2%	22,5%	2,3 points
Plus de 30 ans	Nombre de chômeurs	15 800	17 695	12,0%
	Nombre total d'actifs	163145	171 973	5,4%
	Taux de chômage	9,7%	10,3%	0,6 points

Isère

		2007	2012	Evolution
18-30 ans	Nombre de chômeurs	21 543	27 629	28,3%
	Nombre total d'actifs	142496	143 270	0,5%
	Taux de chômage	15,1%	19,3%	4,2 points
Plus de 30 ans	Nombre de chômeurs	29 861	35 876	20,1%
	Nombre total d'actifs	417189	441 331	5,8%
	Taux de chômage	7,2%	8,1%	0,9 point

Loire

		2007	2012	Evolution
18-30 ans	Nombre de chômeurs	13 900	17 467	25,7%
	Nombre total d'actifs	83556	81 971	-1,9%
	Taux de chômage	16,6%	21,3%	4,7 points
Plus de 30 ans	Nombre de chômeurs	20 732	24 751	19,4%
	Nombre total d'actifs	243914	251 167	3,0%
	Taux de chômage	8,5%	9,9%	1,4 points

Rhône

		2007	2012	Evolution
18-30 ans	Nombre de chômeurs	33 798	46 412	37,3%
	Nombre total d'actifs	224257	240 946	7,4%
	Taux de chômage	15,1%	19,3%	4,2 points
Plus de 30 ans	Nombre de chômeurs	46 580	56 739	21,8%
	Nombre total d'actifs	572582	610 558	6,6%
	Taux de chômage	8,1%	9,3%	1,2 points

Savoie

		2007	2012	Evolution
18-30 ans	Nombre de chômeurs	5 448	7 211	32,4%
	Nombre total d'actifs	47102	48 927	3,9%
	Taux de chômage	11,6%	14,7%	3,1 point
Plus de 30 ans	Nombre de chômeurs	8 357	10 494	25,6%
	Nombre total d'actifs	147808	156 497	5,9%
	Taux de chômage	5,7%	6,7%	1 point

Haute-Savoie

		2007	2012	Evolution
18-30 ans	Nombre de chômeurs	9 989	14 012	40,3%
	Nombre total d'actifs	87558	94 430	7,8%
	Taux de chômage	11,4%	14,8%	3,8 points
Plus de 30 ans	Nombre de chômeurs	16 829	22 318	32,6%
	Nombre total d'actifs	272852	296 839	8,8%
	Taux de chômage	6,2%	7,5%	1,3 points

Tableaux 9 : Revenu médian et taux de chômage chez les – de 25 ans par département et Communautés d'Agglomération

(Source INSEE RP 2012)

	Taux de chômage chez les jeunes (15-24 ans) %*	Taux Chômage	Médiane du revenu disponible en € / an / unité de consommation en 2012
Ain	21,2	9,8	21 122
Ardèche	28,7	12,7	18 663
Drôme	28,3	13,2	18 931
Rhône	24,7	12,2	20 953
Haute-Savoie	18,8	9,4	23 658
Loire	27,1	12,8	18 866
Isère	24,7	11	20 825
Savoie	18,7	8,7	20 895

Tableau 10 : Caractéristiques logement social par agglomération en Rhône-Alpes

(Source : RPLS 2013 et OPS 2014 / Données DREAL-ARRA HLM)

	Nombre de T1 et T2	Part des T1 et T2 parmi les logements sociaux (en %)	Part de logements sociaux	Loyer moyen en €/ m2 parc privé en 2015*	Part des jeunes ménages de - 30 ans occupant le parc social %	Part des jeunes ménages de - 25 ans occupant le parc social %
CA Bourg-en-Bresse	2 324	28	21,6	7,9	10	3
CA Annemasse	1 830	28	17,5	13,3	10	2
CA Chambéry	3 372	30	20,2	12,5	7	2
CA Annecy	2 569	26	15,5	13,5	6	1
Métropole Grenoble	9 190	25	18,2	11,4	9	3
CA Annonay	600	21	18	6,9	10	3
CA Lac Bourget	717	25	11,1	9,8	8	3
CA Pays Voironnais	1 079	21	13,9	9,1	9	2
CA Loire Forez	453	17	8,3	7,5	13	4
CA Montélimar	475	15	12,3	9,5	6	1
CA Porte Isère	2 497	20	31,8	9,8	13	4
CA Privas	478	20	13,9	7,3	8	2
CA Saint-Etienne	11 415	28	23,9	7,5	10	4
CA Valence Romans	2 923	21	15,3	8,7	6	1
CA Villefranche	1 589	21	23,1	9	8	2
Métropole Lyon	34 121	27	22	12,7	8	2
CA Roanne	1 781	26	14,8	6,9	9	3
CA Vienne	1 326	21	22,6	9,7	7	2

Tableau 11 : Occupation du Parc Social par tranche d'âge par département en Rhône-Alpes

(Source : RPLS 2013 et OPS 2014 / Données DREAL-ARRA HLM)

Ain	Nombre			Evolution	
	2009	2012	2014	2009-2012	2012-2014
Titulaires d'un bail	31 553	32 313	32859	2,41%	1,69%
Titulaires <30 ans	3 709	3 371	3249	-9,11%	-3,62%
% des <30 ans	11,75%	10,43%	9,89%		

Ardèche	Nombre			Evolution	
	2009	2012	2014	2009-2012	2012-2014
Titulaires d'un bail	9 286	9 308	9105	0,24%	-2,18%
Titulaires <30 ans	952	918	865	-3,57%	-5,77%
% des <30 ans	10,25%	9,86%	9,50%		

Drôme	Nombre			Evolution	
	2009	2012	2014	2009-2012	2012-2014
Titulaires d'un bail	18 714	19879	20099	6,23%	1,11%
Titulaires <30 ans	1 547	1 518	1442	-1,87%	-5,01%
% des <30 ans	8,27%	7,64%	7,17%		

Loire	Nombre			Evolution	
	2009	2012	2014	2009-2012	2012-2014
Titulaires d'un bail	45 881	45 002	45703	-1,92%	1,56%
Titulaires <30 ans	5034	4 532	4702	-9,97%	3,75%
% des <30 ans	10,97%	10,07%	10,29%		

Isère	Nombre			Evolution	
	2009	2012	2014	2009-2012	2012-2014
Titulaires d'un bail	48 467	64 356	60622	32,78%	-5,80%
Titulaires <30 ans	6 170	7 669	5849	24,29%	-23,73%
% des <30 ans	12,73%	11,92%	9,65%		

Rhône	Nombre			Evolution	
	2009	2012	2014	2009-2012	2012-2014
Titulaires d'un bail	110 611	109 253	107128	-1,23%	-1,95%
Titulaires <30 ans	10 184	9 168	8690	-9,98%	-5,21%
% des <30 ans	9,21%	8,39%	8,11%		

Savoie	Nombre			Evolution	
	2009	2012	2014	2009-2012	2012-2014
Titulaires d'un bail	24 249	25 079	22401	3,42%	-10,68%
Titulaires <30 ans	2 448	2 472	2044	0,98%	-17,31%
% des <30 ans	10,10%	9,86%	9,12%		

Haute-Savoie	Nombre			Evolution	
	2009	2012	2014	2009-2012	2012-2014
Titulaires d'un bail	30 182	32 094	31910	6,33%	-0,57%
Titulaires <30 ans	2 952	3 041	2814	3,01%	-7,46%
% des <30 ans	9,78%	9,48%	8,82%		

Tableau 12 : Demandes en cours de logement social par tranche d'âge par département et par agglomération en Rhône-Alpes

(source : fichier SNE 2014, DREAL Rhône-Alpes)

		Total	- de 20 ans	20 - 24 ans	25 - 29 ans	Total - de 30 ans
Rhône	Nombre de demandes	62931	485	5141	9070	14696
	% Région	38,48%	33,82%	36,7%	40,04%	23,4%
	Age moyen	41				
Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône	Nombre de demandes	2163	16	192	303	511
	% EPCI	-	0,74%	8,88%	14,01%	23,6%
	% Département	3,44%	3,3%	3,73%	3,34%	
	Age moyen	41				
CU de Lyon (Grand Lyon)	Nombre de demandes	56133	443	4555	8144	13142
	% EPCI	-	0,79%	8,11%	14,51%	23,4%
	% Département	89,2%	91,34%	88,6%	89,79%	
	Age moyen	41				

		Total	- de 20 ans	20 - 24 ans	25 - 29 ans	Total - de 30 ans
Haute-Savoie	Nombre de demandes	18851	151	1638	2759	4548

	% Région	11,53%	10,53%	11,69%	12,18%	24,1%
	Age moyen	40				
CA Annécienne	Nombre de demandes	5797	43	432	815	1290
	% EPCI	-	0,74%	7,45%	14,06%	22,3%
	% Département	30,75%	28,48%	26,37%	29,54%	
	Age moyen	41				
CA Annemasse - Les Voirons - Agglomération	Nombre de demandes	3808	32	348	553	933
	% EPCI	-	0,84%	9,14%	14,52%	24,5%
	% Département	20,2%	21,19%	21,25%	20,04%	
	Age moyen	39				

		Total	- de 20 ans	20 - 24 ans	25 - 29 ans	Total - de 30 ans
Loire	Nombre de demandes	13549	215	1345	1666	3226
	% Région	8,28%				23,8%
	Age moyen	43				
CA de Saint-Etienne Métropole	Nombre de demandes	10153	172	1010	1265	2447
	% EPCI	-	1,69%	9,95%	12,46%	24,1%
	% Département	74,94%	80%	75,09%	75,93%	
	Age moyen	42				
CA Loire-Forez	Nombre de demandes	960	12	101	116	229
	% EPCI	-	1,25%	10,52%	12,08%	23,9%
	% Département	7,09%	5,58%	7,51%	6,96%	
	Age moyen	43				
CA Roannais Agglomération	Nombre de demandes	1253	14	113	154	281
	% EPCI	-	1,12%	9,02%	12,29%	22,4%
	% Département	9,25%	6,51%	8,4%	9,24%	
	Age moyen	44				

		Total	- de 20 ans	20 - 24 ans	25 - 29 ans	Total - de 30 ans
Ain	Nombre de demandes	11915	123	1247	1672	3042
	% Région	7,28%	8,58%	8,9%	7,38%	25,5%
	Age moyen	41				
CA de Bourg-en-Bresse	Nombre de demandes	2679	43	287	362	692
	% EPCI	-	1,61%	10,71%	13,51%	25,8%
	% Département	22,48%	34,96%	23,02%	21,65%	
	Age moyen	42				

		Total	- de 20 ans	20 - 24 ans	25 - 29 ans	Total - de 30 ans
Savoie	Nombre de demandes	10014	106	893	1343	2342
	% Région	6,12%	7,39%	6,37%	5,93%	23,4%
	Age moyen	42				
CA Chambéry Métropole	Nombre de demandes	4639	45	389	586	1020
	% EPCI	-	0,97%	8,39%	12,63%	22,0%
	% Département	46,33%	42,45%	43,56%	43,63%	
	Age moyen	42				
CA du Lac du Bourget	Nombre de demandes	1654	14	139	199	352
	% EPCI	-	0,85%	8,4%	12,03%	21,3%
	% Département	16,52%	13,21%	15,57%	14,82%	
	Age moyen	43				

		Total	- de 20 ans	20 - 24 ans	25 - 29 ans	Total - de 30 ans
Isère	Nombre de demandes	29872	211	2431	4078	6720
	% Région	18,26%	14,71%	17,35%	18%	22,5%
	Age moyen	42				
CA du Pays Voironnais	Nombre de demandes	1685	11	118	211	340
	% EPCI	-	0,65%	7%	12,52%	20,2%
	% Département	5,64%	5,21%	4,85%	5,17%	

	Age moyen	44				
CA Porte de l'Isère	Nombre de demandes	3517	35	384	576	995
	% EPCI	-	1%	10,92%	16,38%	28,3%
	% Département	11,77%	16,59%	15,8%	14,12%	
	Age moyen	39				
CA Viennaglo	Nombre de demandes	2056	25	199	248	472
	% EPCI	-	1,22%	9,68%	12,06%	23,0%
	% Département	6,88%	11,85%	8,19%	6,08%	
	Age moyen	42				
Grenoble-Alpes Métropole	Nombre de demandes	15886	88	1152	2070	3310
	% EPCI	-	0,55%	7,25%	13,03%	20,8%
	% Département	53,18%	41,71%	47,39%	50,76%	
	Age moyen	43				

		Total	- de 20 ans	20 - 24 ans	25 - 29 ans	Total - de 30 ans
Drôme	Nombre de demandes	11984	94	937	1474	2505
	% Région	7,33%	6,56%	6,69%	6,51%	20,9%
	Age moyen	44				
CA Montélimar Agglomération	Nombre de demandes	1784	16	122	226	364
	% EPCI	-	0,9%	6,84%	12,67%	20,4%
	% Département	14,89%	17,02%	13,02%	15,33%	
	Age moyen	43				
CA Valence-Romans Sud Rhône-Alpes	Nombre de demandes	7006	43	565	856	1464
	% EPCI	-	0,61%	8,06%	12,22%	20,9%
	% Département	58,46%	45,74%	60,3%	58,07%	
	Age moyen	44				

		Total	- de 20 ans	20 - 24 ans	25 - 29 ans	Total - de 30 ans
Ardèche	Nombre de demandes	4445	49	378	589	1016
	% Région	2,72%	3,42%	2,7%	2,6%	22,9%
	Age moyen	43				

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay	Nombre de demandes	622	8	65	87	160
	% EPCI	-	1,29%	10,45%	13,99%	25,7%
	% Département	13,99%	16,33%	17,2%	14,77%	
	Age moyen	42				
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Nombre de demandes	646	8	66	86	160
	% EPCI	-	1,24%	10,22%	13,31%	24,8%
	% Département	14,53%	16,33%	17,46%	14,6%	
	Age moyen	43				

Liste des acteurs rencontrés

COLLECTIVITES LOCALES

- Région Rhône-Alpes :
 - DAP (Direction de l'Apprentissage)
 - DPT (Direction des Politiques Territoriales)
- Grand Lyon Métropole
- Saint-Etienne Métropole
- Grenoble Alpes Métropole
- Communauté d'Agglomération d'Annecy
- Chambéry Métropole
- Bourg-en-Bresse Agglomération
- Communauté d'Agglomération de Loire Forez
- Ville de Lyon
- DDCS – Direction Départementale de la Cohésion Sociale :
 - de l'Ardèche (07)
 - de l'Ain (01)
 - de la Loire (42)
- DDT – Direction Départementale des Territoires :
 - de l'Ardèche (07)
 - de la Drôme (26)
 - du Rhône (69)
 - de la Loire (42)

CONSEILS GENERAUX

- de l'Ain (01)
- de la Drôme (26)
- de l'Isère (38)
- de la Loire (42)
- de la Savoie (73)
- de la Haute-Savoie (74).

ETAT

- DRJSCS RA – Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- DREAL RA – Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement
- DIRECCTE RA – Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, Unité Territoriale Loire (42)

ORGANISMES PUBLICS

- CAF – Caisse d'Allocations Familiales :
 - du Rhône (69)
 - de l'Isère (38)
- CDC - Caisse des Dépôts et des Consignations

COLLECTEURS 1% LOGEMENT/CIL (ACTION LOGEMENT)

- Amallia
- Entreprises Habitat
- GIC
- Action Logement

ORGANISMES DE FORMATION

- CFA BTP du Rhône
- ISTP Saint-Etienne
- CFA de l'IFIR et FORMASUP ARL

ASSOCIATIONS

- ALFA 3A
- ADOMA
- ARALIS
- FAP RA – Fondation Abbé Pierre
- FAPIL
- Habitat et Humanisme
- MRIE
- AFEV
- RAHL 42
- ARML
- UNCLLAJ
- CRIJ RA
- Compagnons Bâisseurs
- Jamais sans Toit 38
- Habitat Jeunes le Pax (42)
- Habitat Jeunes Clairvivre (42)
- Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy (42)
- FCMB Seynod (74)
- Habitat Jeunes La Tournette (74)
- Habitat Jeunes Romain Novel (74)
- Compagnons du Devoir Saint Egrève (38)
- Habitat Jeunes Rochecolombe (26)
- UMIJ (38)
- CLLAJ de Thonon (74)
- Conseil Habitat Jeunes (38)
- CLLAJ de Lyon
- Relais Ozanam (38)
- Résidence Accueil Jeunes Ethic Etapes Côté Lac Evian (74)
- Foyer Les Clercs Montbrison (42)

SYNDICATS

- CFDT
- Union des Industries Chimiques

AUTRES

- Commission Jeune de la région Rhône-Alpes
- EPURES 42
- Espace Information Jeune Saint-Etienne
- FAJ



SYNERGIE JEUNE

URHAJ et URCLLAJ

245, rue Duguesclin – 69003 Lyon

Tél : 04.72.98.24.75

auvergnerhonealpes@unhaj.org

rhonealpes@uncllaj.org

Cette étude a été réalisée grâce au soutien financier de

